

Lévesque ouvre la Conférence au sommet de Québec

Le gouvernement doit combler une impasse de \$700 millions

- couper dans le vif
- hausser taxes et impôts
- geler la rémunération du secteur public

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Le gouvernement du Québec est aux prises avec une impasse de \$700 millions pour combler le budget qu'il présentera dans un mois.

Et pour y faire face, trois choix s'offrent à lui, selon les propos tenus hier soir par le premier ministre à l'ouverture de la conférence au sommet de Québec:

■ couper dans le vif, effectuer de vraies coupures, au lieu des compressions (\$850 millions l'an dernier, \$700 millions cette année);

■ hausser les taxes et les impôts, ce qui serait la dernière chose à faire dans le

Voir page 8: Gouvernement

Le PLQ rafle les deux partielles

par Pierre O'Neill

Les libéraux de M. Claude Ryan ont remporté une éclatante double victoire aux élections partielles d'hier dans les comtés de Louis-Hébert et de Saint-Laurent.

Le Parti libéral du Québec a enlevé

le siège de Louis-Hébert au Parti québécois, tout en conservant celui de Saint-Laurent. Le candidat du PLQ, Me René Doyon, s'est fait élire par une majorité de 2.301 voix sur le candidat vedette du PQ, l'avocat Jean Keable. Dans le comté de Saint-Laurent, la majorité du libéral, M. Germain Le-

duc, sur le péquiste, M. Michel Boisvert, s'est établi à 13.205 voix.

Le premier ministre et le chef libéral ont tous deux commenté, en fin de soirée, les résultats du scrutin. Pour M. René Lévesque, c'est relativement facile à expliquer: «C'est partout pareil. Le mécontentement est là. Il y a

une espèce de désarroi général.»

Selon M. Claude Ryan, l'élection des deux candidats libéraux constitue le «rejet de la mauvaise gestion des fonds publics de la politique louvoyante, hypocrite, négative du PQ en matière constitutionnelle». Devant les

Voir page 8: PLQ

Le patronat réclame la fin de l'État-providence; le syndicat demande une planification accrue

par Lise Bissonnette

QUÉBEC — Le sommet économique s'est ouvert hier soir à Québec sur une farouche passe d'armes entre patronat et syndicats à propos d'un tiers, le gouvernement. Il est temps de sonner la fin de l'État-providence, ont réclamé quasi unanimement les milieux d'affaires, tandis que les organismes syndicaux demandent au contraire, pour faire face à la crise, un renforcement du contrôle et de la planification gouvernementale.

Six des sept organismes représentent les milieux d'affaires, suivant le premier ministre, M. René Lévesque, au micro, ce sont livrés à un procès en règle de l'action gouvernementale. Ils ont indiqué qu'ils refusaient à l'avance toute hausse de taxes ou d'impôts, qu'ils exigeraient plutôt des réductions rapides de leur fardeau fiscal, et qu'ils s'opposaient fermement à toute nouvelle législation ou règlementation intervenant dans la marche des entreprises.

M. Pierre Côté, au nom du Conseil du patronat du Québec, a souhaité carrément qu'on renverse «l'orientation suivie depuis près de vingt ans» qu'on «limite les pouvoirs collectifs et d'abord les pouvoirs de l'État», un thème repris par la plupart de ses collègues des milieux d'affaires. D'autres, tels la Chambre de Commerce du Québec, par son président, M. Jean-Paul Lambert, s'en sont pris à des mesures législatives présentement à l'étude: la syndicalisation multipatronale ou sectorielle, la prévention des licenciements collectifs, l'intervention de l'État dans les régimes de rentes et de nouvelles mesures touchant aux «lésions professionnelles», c'est-à-dire aux accidents de travail.

M. Roger Hébert du Centre des dirigeants d'entreprise, s'en est pris à l'augmentation «massive» des taxes indirectes, et a ni plus ni moins accusé le gouvernement de se livrer à «l'étatisation des entreprises par la réglementation».

Mais la plus grande unanimité patronale concerne la «fiscalité», dont le fardeau serait tel qu'il ferait littéralement «crouler» les entreprises, selon M. Jean-

Voir page 8: Patronat



Dans un décor où le moderne le dispute à l'ancien, à Boucherville hier, un automobiliste, en route vers la Beauce où la panne sèche est totale, semble-t-il, a décidé de se prémunir à l'aide de bidons de secours, faisant ainsi fi d'une loi qui défend une telle pratique jugée trop dangereuse. (Photo Jacques Grenier)

Environ 70% des débits d'essence du Québec sont fermés

Parizeau refuse de supprimer la surtaxe de 20%

par André Tardif et Clément Trudel

La panne sèche, qui s'étend littéralement comme une tache d'huile sur tout le Québec depuis jeudi dernier, a connu plusieurs rebondissement hier:

■ partout où il s'en trouvait encore d'ouvertes, quasi exclusivement des libre-services appartenant aux multinationales pétrolières, les pompes à essence étaient prises d'assaut par des automobilistes parfois pris de panique;

■ le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a déclaré que le Québec ne pouvait abolir sa surtaxe de 20% sur l'essence, imposée en novembre dernier;

■ dans la région du Bas-du-Fléuve, où la «grève» des détaillants indépendants a

commencé, les écoles étaient fermées hier faute de carburant pour alimenter les autobus scolaires;

■ il y a eu un peu de casse hier dans la métropole. Pendant ce temps, les pétroliers ont peut-être «dévéré» un peu plus d'huile sur le feu en décrétant l'ouverture, 24 heures sur 24, de leurs propres stations d'essence;

■ la Fédération des garagistes et détaillants d'essence du Québec (FGDEQ) a envoyé un télégramme au premier ministre Lévesque dans lequel elle explique ses revendications et en ajoute de nouvelles;

■ on estimait, en fin de journée, qu'au moins 70% des débits d'essence du Québec étaient fermés aux consommateurs.

■ à Ottawa, le ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde, critique la taxe québécoise sur l'essence.

À Saint-Eustache, un client en attente à une pompe d'essence a été légèrement blessé d'une balle de carabine, à la suite d'une altercation entre le propriétaire de la station et des garagistes qui tentaient de le «convaincre» de fermer son établis-

sement. L'un de ces derniers a même été coupé à un doigt dans l'échauffourée.

Aux yeux de M. Vincent Della Noce, président de l'Association des services de l'automobile du Québec, qui regroupe la plupart des détaillants indépendants de la région montréalaise, il s'agit d'un incident «mineur» et il espère que les con-

Voir page 8: Parizeau

Lord Carrington démissionne

La flotte fait route vers les Malouines

(d'après AFP et Reuter) — La flotte britannique fait route depuis hier vers les Malouines (ou Falkland), où elle arrivera dans une quinzaine de jours, alors que le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, a réaffirmé hier soir sa détermination à «reprandre» ces îles envahies par les forces argentines vendredi dernier.

Ce conflit a entraîné la démission de lord Carrington, secrétaire au Foreign Office, qui a été remplacé par M. Francis Pym, leader (chef de la majorité) de la Chambre des communes. Il a aussi provoqué une chute de la livre à la City.

De son côté, le président Ronald Reagan a déclaré à la presse que les États-Unis étaient prêts à faire «tout ce qu'ils peuvent» pour parvenir à un règlement pacifique du conflit.

À Ottawa, la Chambre des communes canadienne a condamné hier à l'unanimité l'invasion des îles Malouines et réclamé le retrait des troupes argentines.

Le premier ministre canadien, M. Pierre-Elliott Trudeau, a réuni hier après-midi un conseil des ministres extraordinaire pour discuter de l'intervention argentine.

Déjà, un embargo frappe les livraisons d'armes canadiennes à l'Argentine, a indiqué le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, qui a annoncé également le rappel pour consultation à Ottawa de l'ambassadeur du Canada à Buenos Aires.

Le gouvernement canadien, a ajouté M. MacGuigan, a demandé à l'Argentine de veiller à la sécurité des neuf Canadiens

Terre-Neuve

6 AVRIL

4) Un scrutin important pour Ottawa et Québec

par Michel Vastel

Tout indique que le premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, sera réélu ce soir à la tête du gouvernement de sa province. Si, comme plusieurs s'y attendent, sa majorité est accrue — il est actuellement à la tête de 34 députés conservateurs contre 17 à son adversaire libéral, M. Leonard Stirling — les enjeux n'en

sont que plus importants pour le gouvernement fédéral et la province de Québec.

M. Peckford cherche un mandat encore plus solide pour négocier trois dossiers qui intéressent les deux gouvernements d'Ottawa et de Québec:

■ le contrôle des ressources côtières, sur lequel M. Peckford a tenté de concentrer toute sa campagne électorale. Le

Voir page 8: Terre-Neuve

AU SOMMAIRE

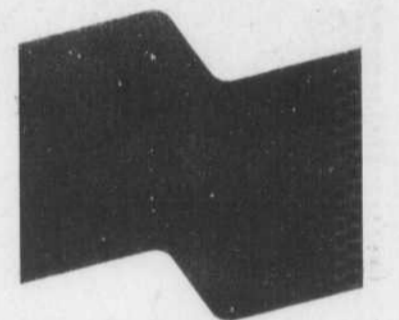


Expos: pas avant demain

Les Expos de Montréal devront attendre au moins 24 heures avant d'avoir une chance d'inscrire une première victoire en saison régulière 1982, puisque le match d'ouverture que l'équipe devait disputer cet après-midi aux Pirates de Pittsburgh a été annulé. Une tempête de neige de 20 centimètres est en effet prévue pour aujourd'hui à Pittsburgh, où Gary Carter s'est coiffé hier d'une tuque aux couleurs des Expos pour s'entraîner. Page 15

Éditorial

Ce qui se dit partout doit être dit au gouvernement au sommet économique de Québec: la fatigue, l'éloignement, l'incompétence même de certains membres de son conseil des ministres; l'urgence d'une révision de certaines législations; le besoin de distinguer radicalement les activités de l'État et celles du parti; un éditorial de Jean-Louis Roy. Page 6



BANQUE NATIONALE DU CANADA

Un titre important

Les actions de la Banque Nationale ont atteint hier le cours le plus bas de leur histoire et seraient devenues une aubaine selon un vice-président d'une banque concurrente, qui constate que la valeur aux livres du titre atteint presque quatre fois sa valeur sur le marché boursier. Page 9

Desjardins et l'Entraide

Le président du Mouvement Desjardins, M. Raymond Blais, a déploré hier le «préjugé favorable» que traduit le projet de loi 60 envers le Plan Dugal, mais entend s'y soumettre afin de permettre «un libre choix aux membres» des 48 caisses d'entraide qui auront à se prononcer une deuxième fois sur l'avenir de leur institution, le 22 mai. Page 9

Restaurant
Butch Bouchard

Samedi soir et dimanche: Venez célébrer Pâques avec nous! — grillades et fruits de mer de grande réputation salle de réception

881 de Maisonneuve, Est.
tél.: 527-1221

Restaurant
Da Giuseppe

le retour d'un grand restaurant italien avec

Deux fameux chefs gastronomes italiens

— facilités pour banquets

1426 ouest, Notre-Dame.
tél.: 933-5873

heures d'ouv. du lun au ven. à 11:30 am. sam. 4pm. dim. 10am.

Du côté de l'Acadie

1) Le satellite à la rescousse

MONCTON — Très mal pourvue à ce jour en services radio et télévisuels français, l'Acadie se prépare ces semaines-ci à se donner, grâce à un système de transmission par satellite, un réseau fort respectable.

par **Rodolphe Morissette**

Qu'on prenne d'abord la mesure des services radio et télévisuels qui existent maintenant en Acadie, du moins dans sa portion néo-brunswickoise. Voilà très peu de chose, en somme.

Côté radio MA, le monopole est partagé par Radio-Canada (CBAF-MA) et trois postes privés régionaux qui font à la société d'État fédérale une très vive concurrence. La station radio-acadienne française sur fréquence MA, sise à Moncton, n'a qu'une puissance de 5,000 watts (contre 50,000 watts pour sa jumelle anglaise). Bref, elle ne tire pas loin. À tel point, du reste, que ce n'est que sur la bande MF qu'on peut capter CBAF-MA dans la péninsule du nord-est (80,000 Acadiens ou 35% de la population francophone de la province), dans le nord (région de Campbellton, 24,000 Acadiens, 10%) et dans la région nord-ouest d'Edmundston (33,000 Acadiens, 14%). Or les Acadiens ne sont pas encore portés à quêter leur menu radio-canadien MA sur l'autre bande de fréquences. Précisément, alors que Radio-

Canada a commencé de diffuser, dans la seule région de Moncton cependant, la programmation de sa station montréalaise CBF-MF. Petit problème toutefois: les Acadiens ne se montrent guère friands de cette programmation un peu savante, passablement causante, surtout très montréalaise et déjà peu populaire au Québec. Un cadre supérieur de Radio-Canada reconnaît qu'on a ici des problèmes «avec le contenu radio-canadien» et les exigences du Conseil de la radio-diffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en matière de programmation.

Du côté des stations MF anglaises ce n'est qu'un début également. Une station MF s'est implantée il y a peu, qui diffusait de la musique très *middle-of-the-road*; l'échec fut assez retentissant et l'on s'est converti rapidement à la musique *Western*, qui a toujours un franc succès chez les anglophones de l'Est.

Quant aux services de télévision française, les Acadiens sont placés devant des choix difficiles. La station CBAFT de Radio-Canada rayonne dans l'ensemble des Maritimes et comporte une production locale originale, du reste excellente, de 90 à 120 minutes par jour, dont les deux tiers forment un bloc d'information

et d'affaires publiques. Certes, le réseau Télé-Acadie dirigé par M. Antonio D'Amours, de Bathurst, diffuse depuis un an dans le nord-est, par le câble, trois heures d'émissions de Radio-Québec (sur cassettes) par jour, sept jours par semaine. Voilà qui rejoint environ 40,000 Acadiens sur les 234,000 du Nouveau-Brunswick.

En matière de télé, les concurrents directs de Radio-Canada diffusent en langue anglaise: le réseau anglais de la société d'État, les services régionaux (ATV) du réseau CTV de Toronto et, naturellement, les stations américaines que le câble achemine dans les foyers.

L'ère des satellites est pourtant en train de modifier substantiellement la carte radio-télévisuelle française de l'Acadie. Deux faits nouveaux interviennent en effet, qui modifient les perspectives. Ils répondent à deux décisions récentes du CRTC: d'abord, celle de pourvoir immédiatement les régions «éloignées et mal desservies» du pays en fait de services de radio et de télé; ensuite, le feu vert donné à la télévision payante et à des pourvoyeurs régionaux d'émissions de ce type.

On connaît encore mal le service pan-canadien de transmission par satellite (CANCOM ou Les communications par satellite canadien Inc., firme dans laquelle le réseau Télémedia de Montréal a un intérêt important). CANCOM a quelque chose de marginal au Québec, puisque ce pourvoyeur de signaux radio et télé vers les régions éloignées a un marché potentiel de 46 localités seulement (ou 33,422 foyers). En Acadie, en revanche, CANCOM — et tout ce qu'on peut y greffer — c'est la clé de l'avenir des communications radio-télévisuelles.

Le CRTC tient en effet pour acquis que le territoire acadien tout entier est considéré comme une «région mal desservie» à cet égard. Aussi les Acadiens ont-ils saisi la balle au vol. Neuf hommes d'affaires acadiens au Nouveau-Brunswick ont présenté au CRTC, au tournant de mars, des demandes de licences pour capter localement, dans 11 centres différents, les émissions transmises par CANCOM, puis les acheminer par câble dans les foyers.

Actuellement, CANCOM offre indistinctement à toutes les régions canadiennes éloignées ou mal servies quatre signaux télé et six signaux radio. Des quatre premiers, trois sont en langue anglaise et proviennent de réseaux situés à l'ouest d'Ottawa, tandis qu'en français, ce sont en gros les émissions de Télé-Métropole qu'on offre pour l'heure CANCOM. Même chose pour les signaux radio offerts: il s'agit de quatre signaux anglais provenant de-

régions situées de Toronto à Vancouver et des deux stations françaises de Télémedia à Montréal, CKAC-MA et son pendant CITE sur bande MF.

Les hommes d'affaires acadiens se soucient peu de la radio pour l'heure. Ils se disent qu'en ajoutant CKAC et sa soeur CITE aux stations locales privées existantes et à Radio-Canada, ça ne sera tout de même pas si mal pour commencer. On pourra compter, de plus, avec la radio française de l'Université de Moncton, qui s'apprete à sortir du campus pour diffuser dans l'Acadie profonde.

Côté télévision, le groupe d'hommes d'affaires acadiens qui ont adressé leurs 11 demandes pour des localités recouvrant tout le territoire acadien du Nouveau-Brunswick (un de leurs collègues a fait de même en Nouvelle-Écosse), négocient sur plusieurs fronts à la fois. En plus de Radio-Canada, l'Acadie aura accès à la programmation du réseau TVA et à quelque deux heures par soir (aux heures de grande écoute) des émissions de Radio-Québec, que CANCOM se prépare à incorporer à sa programmation télé française.

Enfin, l'Acadie pourra capter des émissions de TVFQ (99) en provenance de France, de même qu'un certain nombre d'émissions qui seront produites localement dans trois studios différents de production, qu'on installera respectivement à Edmundston, à Moncton et dans la péninsule du nord-est.

Quand le groupe engagé dans ce projet aura reçu du CRTC le feu vert (en mai) et les licences nécessaires, ils se constitueront en un réseau acadien (télé) unique dont Télé-Acadie formera la base. La Société acadienne du Nouveau-Brunswick procède actuellement à des études de faisabilité et de rentabilité à ce sujet: on est à équilibrer la programmation souhaitée, à régler les détails d'un aménagement technique et financier du projet.

Ce n'est pas tout. Les négociations qui ont lieu actuellement entre la direction de CANCOM et Télé-Acadie feront à la programmation offerte par cette dernière société, comme aux émissions de Radio-Québec une place importante dans le bloc français qu'offrira CANCOM à toutes les régions éloignées ou mal desservies du Canada, ce qui comprend d'entrée de jeu toutes les régions francophones hors Québec.

Enfin, les mêmes hommes d'affaires acadiens — on vient de l'apprendre, s'engagent également dans la télévision payante à l'échelle régionale. On sait que la décision récente du CRTC à cet égard comportait un appel aux communautés de l'Atlantique (entre autres) à présenter une demande de licence régionale.

Les Acadiens le feront très prochainement. Le CRTC pourrait consentir à reculer de quelques mois la date limite, fixée à la mi-juin, pour de pareilles demandes.

Les élites acadiennes ont compris qu'elles s'imposeraient désormais dans l'ensemble canadien francophone en occupant toute la portion des ondes hertziennes qui peut leur revenir. Vendredi soir, lors d'une intervention qu'il faisait à Moncton devant les participants à un colloque sur l'Acadie et le Québec, le ministre des Communications du Québec, M. Jean-François Bertrand, a souligné que «le Québec pourrait ouvrir ses réseaux à la production culturelle acadienne, non seulement pour que les créateurs y trouvent leur compte, mais surtout pour que les Québécois, mieux éveillés et plus exposés à l'expression culturelle acadienne, puisse l'encourager et participer à son épanouissement».

(A suivre)



Avant de jardiner, il faut magasiner

Chaque printemps, la publicité abonde en superlatifs quand il s'agit de décrire les instruments de jardinage et nombreux sont les propriétaires, jardiniers malgré eux, qui s'y laissent prendre. Selon une série de tests conduits par la Coopérative des consommateurs de Montréal (CCM), il faut être méfiant et aller aux renseignements avant de «magasiner».

Ainsi, selon les résultats publiés dans le dernier *Coop Information* (avril 1982), parmi les 26 boyaux d'arrosage mis à l'épreuve, seulement 13 sont recommandés. Le classement s'est fait par élimination: tous les boyaux qui fuyaient à un bout ou à l'autre, qui de par leur construction réduisaient le débit d'eau du robinet de plus de 40% et ceux qui ont donné des signes évidents de fatigue à la flexion ont perdu des points. Parmi les marques recommandées, mentionnons Superplastics, Die Plast Double R et Die Plast Ultra 8, Craftman 730, Super Plastics, Mastercraft 365, Superplastics Everflex, Craftman 761, Mastercraft 304-2, Gates, Uniroyal, Superplastics SWH-58 et Toro.

Les boyaux de caoutchouc sont reconnus comme les plus durables et ceux qui font le moins de nœuds, mais ils sont assez lourds et plus coûteux. Quant au nouveau type de boyaux plats qu'on peut enrouler dans un dévidoir très compact, ils ont bien passé les tests, mais, de l'avis de *Coop Information*, ils ne sont utiles que si l'on doit voyager avec son boyau, sinon on s'impose la tâche de dérouler tous les 50 pieds à chaque usage; autrement, ça ne fonctionne pas et on risque de se retrouver avec un boyau irréparable si jamais on le sectionne par accident.

Seulement huit des 25 modèles de lances et pistolets d'arrosage testés sont recommandés: Melnor, modèles 4100C et 970-C; Pascal, Continental 225-CB, Rain Bird T-O-C, Melnor 450-C, Rain Bird B-55-C et Melnor 455-C. Tous les autres ont des points faibles: fuites, jet peu contrôlable, corrosion facile et enfin solidité douteuse. Même si trois modèles de lance ont passé les tests avec satisfaction, *Coop Information* trouve plus pratique et facile à utiliser le type pistolet qu'il recommande en priorité.

Quant aux vaporisateurs de pesticides, les agronomes sont unanimes: le citadin en fait un usage immodéré. Cela dit, un bon vaporisateur doit d'abord permettre une dilution précise, mais aussi pouvoir s'a-

dapter à toutes sortes de pesticides, donc à toutes sortes de taux de dilution. Un seul des six pulvérisateurs testés répond bien à ces critères, selon les résultats de la CCM: il s'agit du Gilmour 484.

Tant que les haies et arbustes à tailler ne sont pas trop longs et nombreux, un taille-haies n'a pas besoin d'être électrique. Seize modèles ont subi des tests de capacité, solidité et corrosion, mais c'est surtout l'avis d'un panel d'utilisateurs qui a influencé les recommandations de *Coop Information*, souligne Mme Luce Pépin, porte-parole de la CCM. On a constaté qu'à l'exception de deux modèles qui coupent bien, mais qui roulent trop facilement, il faut y mettre le prix, soit \$12 et plus. Quant aux sécateurs manuels, le panel d'utilisateurs a nettement préféré le sécateur à lame droite au sécateur à lame courbe.

Pour compléter ce dossier-jardinage, soulignons qu'il y a peu d'économies à faire en achetant les moins dispendieux des petits outils à main. Si l'on veut éviter la rouille et le bris des outils, il faut payer au moins \$1.50 quand ce n'est \$2 ou \$3.

Quant aux engrais pour plantes d'intérieur — le NPK (N pour Azote, P pour Phosphore et K pour potasse — *Coop Information* recommande, si on ne veut pas se faire avoir quant au prix, d'utiliser la poudre soluble dans l'eau de préférence au liquide que l'on ajoute aussi à l'eau et qui peut coûter jusqu'à 35 fois plus cher. L'horticulteur professionnel utilise une c. à table d'engrais complet, 20-20-20, par gallon d'eau d'arrosage une fois par mois durant l'hiver et à toutes les deux semaines durant les périodes de croissance active s'il le faut. Il sait que la loi des engrais oblige tout fabricant à respecter les pourcentages de NPK déclarés sur l'étiquette: une indication de 20-20-20 signifie que ce produit contient 20% d'azote, 20% de phosphore et 20% de potasse. Un 10-10-10 en contient deux fois moins et un 2-2-2 dix fois moins tout en conservant les mêmes proportions entre le N, le P et le K.

«Un engrais n'est pas nécessairement un bon achat parce qu'on en vend partout et qu'on en parle à la télévision, au contraire, note la CCM. Additionnez les pourcentages de NPK, multipliez par le poids, divisez ensuite le prix par ce résultat: vous pourrez alors évaluer le coût véritable du produit... et de la publicité.»



Ce sont les lois de l'optique qui font ainsi dormir le ministre des Affaires indiennes, M. John Munro, sur l'épaule du ministre de la Santé, Mme Monique Bégin, durant la conférence de presse au cours de laquelle Ottawa annonçait hier un programme conjoint de lutte contre l'usage de l'alcool et des drogues parmi la population autochtone.

(Photolaser CP)

Lamarre admet que revenus et dépenses sont évalués afin de ménager un surplus

par **Alain Duhamel**

Dans la préparation de ses prévisions budgétaires annuelles, M. Yvon Lamarre, président du comité exécutif de la ville de Montréal, avoue une attitude conservatrice au chapitre des revenus et une attitude plus libérale au chapitre des dépenses de manière à ménager un surplus.

«C'est dans les règles de l'art», a déclaré M. Lamarre

en réponse aux questions de M. Michael Fainstat, conseiller du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal, hier, à l'assemblée du Conseil municipal.

La semaine dernière, l'administration municipale a annoncé un surplus de \$26,4 millions pour l'année 1981 provenant d'un trop-perçu des revenus et d'économies dans les dépenses prévues. C'est la deuxième année que l'administration municipale dégagne un surplus de plus de \$20 millions.

Pour M. Fainstat, ce résultat ne vient pas tant d'une bonne administration que de la confection d'un peu gonflée des prévisions budgétaires, de manière à présenter un bilan intéressant.

«Sur un budget de plus de \$1 milliard, cela représente à peu près 2,6%», affirme M. La-

marre, qui ne se formalise pas des objections de conscience du conseiller de l'opposition. «Nous estimons les revenus de façon conservatrice et les dépenses d'une façon un peu plus libérale pour ne pas faire de déficit d'exploitation».

La loi québécoise ne permet pas aux administrations municipales de faire des déficits ou de les reporter à l'année suivante. Il fut même un temps, avant 1976, où le gouvernement québécois accordait à des villes des subventions «d'équilibre budgétaire» afin de combler les déficits municipaux.

Ce surplus ira en partie au remboursement de la dette municipale et en partie dans le budget de l'année 1983, première année financière au cours de laquelle l'administration municipale voudrait appliquer une mesure de plafonnement et d'étalement des comptes municipaux.

Cette formule, que l'administration municipale présentera la semaine prochaine au comité conjoint Québec-municipalités, consiste, dans un premier temps, à limiter la hausse du compte de taxes à un maximum de 20% et à évaluer l'excédent sur les années suivantes si, à ce moment-là, le compte de taxes municipa-

les s'accroît de moins de 20%.

Cette mesure ne remet pas en cause le mode d'évaluation des biens immeubles imposables, lequel relève de la loi sur la fiscalité municipale, ni, à proprement parler, le taux d'imposition; qui relève strictement des élus municipaux. Cette mesure agit plutôt comme un crédit d'impôt remboursable sur plusieurs années afin de ne pas bousculer le budget des petits propriétaires.

Le comité conjoint Québec-municipalités a la responsabilité d'assurer le suivi de la réforme de la fiscalité municipale mise en place depuis 1980.

M.I.U.F.

Voulez-vous entendre parler de mesures correctives? Mesures préventives, calligraphiques ou permanentes. Nous vous proposons une solution logique, économique et rentable.

AIR-CEL INC.
5212 Galtineau, Montréal
Qué. H3T 1W9
514-738-9064

L'INSTITUT DE LA RECHERCHE HUMAINE

RENCONTRER...

Partager votre vie avec une personne qui saura donner

«UN VISAGE À VOS RÊVES»



N'EST-CE PAS LÀ UN IDÉAL QUE CHACUN DE NOUS CARESSE AU FOND DE SON COEUR?

847 rue CHARRIER (métro Sherbrooke) Montréal, Qué. Organisme à but non lucratif

OUVERT: Lundi au ven. de 10h à 21h. Samedi de 10h à 15h.

524-1176

Ottawa n'a pas encore rompu avec Buenos Aires

OTTAWA (PC) — Le Canada a mis hier sous embargo toute expédition de marchandise vers l'Argentine qui pourrait servir à alimenter un conflit militaire avec la Grande-Bretagne, a annoncé aux Communes le ministre des affaires extérieures M. Mark MacGuigan, ajoutant toutefois que les relations diplomatiques n'étaient pas encore rompues avec ce pays d'Amérique du Sud.

Il a par ailleurs ajouté que l'ambassadeur canadien à Buenos Aires, M. Dwight Fulford, avait été rappelé à Ottawa pour «une consultation urgente» et que le Canada pourrait prendre d'autres mesures de représailles de nature économique si l'Argentine ne

retirait pas ses troupes des îles Malouines, sous juridiction britannique depuis 1983.

Alors que la tension monte dans l'Atlantique Sud et que l'Angleterre a dépêché une flotte de 36 navires pour aller défendre ces îles, revendiquées par l'Argentine, le cabinet fédéral s'est réuni en session spéciale hier après-midi pour faire le point sur la situation. Les ministres doivent étudier un projet de construction de réacteur CANDU pour l'Argentine sur lequel travaillent déjà 100 Canadiens.

L'embargo canadien porte sur des contrats de \$1,3 million pour le premier trimestre de l'année, environ \$5 millions s'il devait durer toute l'année.



PEUGEOT

81,505 GR
4 vitesses, stéréo, 22,000 km., balance de garantie

80,504 SL
4 vitesses, toit ouvrant, stéréo, 41,000 km.

79,504 SL
automatique, toit ouvrant, métallisée, radio, 61,000 km., parfait état.

78,604 SL
4 vitesses, réfrigération, toit ouvrant, métallisée, stéréo, 46,000 km.

ROGER
Le plus important concessionnaire Peugeot au Canada
(514) 932-2925
4289 ouest, Ste-Catherine, Montréal, Québec

GRAND SOLDE DE PÂQUES

20 à 50% DE RABAIS

SUR TOUS LES LIVRES EN LIBRAIRIE JUSQU'AU 10 AVRIL

De plus,

Obtenez gratuitement "une grammaire illustrée en couleurs" lors de votre visite à la librairie France-Québec, l'une des plus importantes librairies de Montréal.

GRATUIT

LIBRAIRIE FRANCE-QUÉBEC

3550, Rachel est, 526-5951

Métro Joliette, à deux pas du Stade olympique

Ouvert tous les jours:

Lundi au mercredi de 9h à 18h. Jeudi et vendredi de 9h à 21h. Samedi de 9h à 17h.

guérin

l'éditeur qui édite

Nous, les étoiles du français

(de structure en structure)

Collection Émile Guy

Jacqueline Faubert/ Claudette Tosolini

Depuis quelques années déjà, les pédagogues voient l'importance de l'aspect oral dans l'enseignement du français. Grâce aux exercices structuraux offerts dans cette collection, l'enseignant peut entreprendre de corriger le français de ses élèves.

En vente dans toutes les librairies

Nous les étoiles du français 1
ISBN-2-7601-0138-X
282 p. (cartonné) 11,25 \$ él., 4e

Nous les étoiles du français 2
ISBN-2-7601-0223-8
309 p. (cartonné) 12,00 \$ él., 5e



Nous les étoiles du français 3
ISBN-2-7601-0493-1
336 p. 12,00 \$ él., 6e

Nous les étoiles du français 4
ISBN-2-7601-0139-8
343 p. (cartonné) 13,75 \$ él., 7e

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 677-8525

168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241

en bref...

■ Lévesque à TVA jeudi à la veille du rapatriement

Le réseau de télévision TVA a fait savoir hier que le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, prendrait la parole à son antenne jeudi soir le 15 avril de 19 h 30 à 20 h. C'est le ministère des Communications du Québec qui a formulé cette demande de temps d'antenne auprès du réseau TVA. À la veille des cérémonies devant marquer à Ottawa le rapatriement de la constitution, le premier ministre du Québec livrera ses commentaires à ce propos.

■ La Cour suprême confirme les pouvoirs du CRTC

OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada a confirmé hier le pouvoir du Conseil de la radiotélévision et des télécommunications canadiennes (CRTC) de fixer des conditions au renouvellement des permis de télévision. Ce pouvoir avait été contesté par le réseau CTV. En lui accordant un nouveau permis de trois ans en 1979, le CRTC avait exigé du réseau CTV qu'il produise 26 heures d'émissions dramatiques canadiennes en 1980-81 et 39 en 1981-82. CTV alléguait que ces conditions l'avaient pris par surprise et que le CRTC aurait dû lui donner un préavis. La Cour Suprême a rejeté ces arguments.

■ Le recteur de Laval réélu pour un mandat de 5 ans

Le recteur de l'Université Laval, M. Jean-Guy Paquet, a été réélu hier au premier tour de scrutin, pour un mandat de cinq ans. M. Paquet a obtenu 81 voix, tandis qu'un étudiant qui brigait le poste, M. Jean Dufresne, a obtenu 12 voix. Un autre candidat, étudiant lui aussi, M. André Paquet, n'a pas obtenu une seule voix. À la dernière minute, un quatrième candidat, M. Robert Gilet, animateur à Radio-Canada, s'était désisté. Onze autres candidats avaient été proposés, et ils ont décidé de ne pas maintenir leur candidature après la première séance du collège électoral. M. Paquet, professeur à Laval en 1962, a occupé tour à tour les postes de directeur du département de génie électrique, de vice-doyen à la recherche à la faculté des sciences et de génie, de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Il occupait le poste de recteur depuis 1977.

■ Un avion de Delta détourné vers Cuba

MIAMI (AP et AFP) — Un avion de la compagnie américaine «Delta Airlines», détourné hier sur Cuba alors qu'il se rendait de Chicago à Miami, a regagné la Floride après un arrêt de trois heures à La Havane. Le Boeing, qui transportait 96 personnes et sept membres d'équipage, avait été détourné quelques minutes seulement avant qu'il n'entame sa descente sur Miami. Selon les passagers, les pirates de l'air — un père et ses deux fils qui s'exprimaient en espagnol — ont utilisé une technique assez nouvelle pour obliger l'équipage à se diriger sur Cuba: ils ont renversé une bouteille d'essence sur le cockpit et ont aspergé tout l'intérieur de l'appareil. Les trois pirates de l'air, qui étaient montés à bord de l'avion à Chicago, portaient l'essence dans leurs bagages à main.

■ Morgentaler à Chrétien: libéralise l'avortement

Le Dr Henry Morgentaler, spécialiste des avortements, a adressé un télégramme hier au ministre fédéral de la Justice, M. Jean Chrétien, l'invitant à amender les lois fédérales pertinentes à l'avortement, «de façon à ce que les Canadiennes puissent bénéficier, à travers tout le pays, des mêmes droits que ceux accordés au Québec». Le médecin montréalais a aussi informé M. Chrétien de son intention de créer des cliniques privées d'avortement dans d'autres provinces, du fait qu'il «est convaincu qu'aucun jury, dans aucune ville importante du Canada, ne le reconnaîtrait coupable de poser un tel geste humanitaire.» «Jusqu'à ce qu'une telle loi soit en vigueur», de continuer le Dr Morgentaler, «je vous invite à faire pression auprès des solliciteurs généraux des autres provinces afin qu'ils suivent l'exemple du Québec et qu'ils ne poursuivent pas les médecins qui se livrent à des avortements médicaux sécuritaires hors des limites de la présente loi.»

■ Les étudiants occupent l'Université de Moncton

MONCTON (PC) — C'est en criant des slogans exigeant le gel des frais de scolarité que des étudiants de l'Université de Moncton ont bloqué les portes de l'institution et occupé un édifice de l'administration hier. Une quarantaine de protestataires se sont postés à chacune des entrées de l'université pour empêcher les non-étudiants de pénétrer dans l'immeuble. Les chefs du mouvement étudiant ont déclaré que l'occupation avait été décidée tard dimanche, après que le bureau des gouverneurs de l'institution, prévoyant la venue de 150 étudiants à une réunion qui devait avoir lieu à l'université, eut évité l'affrontement en tenant sa réunion dans un autre endroit. Au moins 500 étudiants sont impliqués dans le mouvement de contestation. La police a fait savoir qu'elle ne s'opposera à l'occupation des locaux que si l'administration lui en faisait la demande.

À Québec d'affirmer la déchéance de la reine, suggère Guy Bertrand

QUÉBEC (PC) — Un groupe d'indépendantistes irréductibles, ayant à leur tête l'avocat Guy Bertrand, estime que la résistance du Québec aux visées constitutionnelles du gouvernement Trudeau s'est avérée un échec total.



Me Guy Bertrand

«À dix jours de la proclamation de la nouvelle constitution canadienne par la reine Elizabeth II à Ottawa, les dirigeants du gouvernement du Québec sont placés devant l'alternative suivante: ou bien ils demandent à l'Assemblée nationale d'affirmer la déchéance de la souveraineté britannique sur le territoire québécois, ou bien ils remettent leur démission à la tête du gouvernement pour laisser le champ libre à une administration d'allégeance fédérale», déclare Me Bertrand.

Ce dernier dénonce le statut de «chef d'Etat étranger» de la reine d'Angleterre et «l'imposition» du nouveau texte

s'appliqueraient pas et toutes les lois votées par le Parlement québécois seraient valides.

La déchéance de la reine devrait être ratifiée par l'ensemble de la population québécoise, explique Me Bertrand.

Le porte-parole du groupe comprenant certains personnalités proches du gouvernement, selon des informations sûres, va même plus loin en suggérant que le gouvernement péquiste proclame dans une deuxième temps la souveraineté politique du Québec et soumette plus tard son projet de constitution à la population par la voie d'un second référendum.

«C'est exactement ce qu'a fait la Norvège au début de siècle quand elle a déchu le roi de Suède pour ensuite affirmer sa souveraineté et la faire ratifier par le peuple», ajoute l'avocat.

«Dans l'esprit de Me Bertrand, la situation est devenue tellement fluide depuis la consultation populaire de mai 1980 sur l'avenir politique du Québec que les Québécois sont maintenant perdants sur tous les tableaux à cause de la position intenable dans laquelle s'est placé le gouvernement Lévesque.

L'absence de collaboration avec le régime fédéral, tout autant que les hésitations du gouvernement à affirmer la personnalité internationale du Québec, ont conduit à des difficultés économiques graves pour l'ensemble des citoyens, selon lui.

«Il est temps plus que jamais de sauver le Québec. Le gouvernement Lévesque ne peut plus faire porter sur le dos de tous les Québécois les inconvénients du fédéralisme de Trudeau sans en retirer aussi les avantages.

«Nos dirigeants n'ont pas été entraînés à jouer le jeu d'un fédéralisme renouvelé.

La CTCUM dit avoir tardé à répondre aux syndicats en raison de sa décentralisation

par Alain Duhamel

À l'enquête sur les relations de travail à la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM), un porte-parole de l'employeur a admis que le processus de préparation des demandes patronales avait été long, débutant en juin l'an dernier, et se poursuivant jusqu'au mois de janvier à quelques jours du déclenchement de la grève.

M. Robert Rivest, conseiller en relations de travail à la CTCUM, était l'un des porteurs de l'employeur à la table des négociations de la convention collective des employés d'entretien et des employés de bureau, qui forment deux syndicats distincts affiliés à la CSN.

Les délais de réaction de l'employeur aux revendications syndicales ont constitué et constituent toujours l'un des aspects importants du litige. Dès le dépôt du projet syndical, à la mi-septembre, les syndicats affiliés à la CSN ont proposé un calendrier in-

tensif et serré de négociations. Ils ont toujours reproché à leur employeur sa lenteur à répondre et ont interprété cette attitude comme une manifestation de sa mauvaise foi.

L'enquête sur les relations de travail à la CTCUM reprenait hier après une semaine d'interruption au cours de laquelle le commissaire, M. Germain Juras, espérait que les parties relancent le processus de négociations en présence des conciliateurs du ministère du travail. Il n'en fut rien, bien que des rencontres séparées aient eu lieu. La relance des négociations bloque sur la définition d'une base nouvelle de discussions.

«Il me semble que les parties sont en train de s'enfermer dans un cul-de-sac dont elles ne pourront sortir avec les mécanismes ordinaires du code du travail, a déclaré hier le commissaire. «Il faudra sans doute des mécanismes spéciaux», a-t-il ajouté en rappelant aux parties qu'il avait le pouvoir d'en faire la recommandation au ministre du Travail.

Les syndicats affiliés à la CSN ne veulent négocier que sur la base de leur projet syndical parce qu'ils considèrent que les demandes patronales d'amendement constituent des reculs inacceptables sur des droits acquis.

«Nous n'avons jamais réussi à cerner la notion de recul», a déclaré M. Rivest pour qui cette expression a pu décrire toute espèce de proposition et de contre-propositions, sur des sujets nouveaux tout aussi bien que sur des sujets traités dans la convention collective.

Interrogé par Me Clément Grosseau, procureur des syndicats, M. Rivest a admis que l'employeur avait remis en cause, dans le cadre de propositions plus globales, des clauses sur lesquelles il y avait eu ententes formelles et paraphées.

M. Rivest, qui n'a pu décrire en quoi consistait la mission et la composition d'un comité patronal de coordination des négociations, a justifié le long processus de préparation des demandes patronales par un mouvement de dé-

centralisation survenue dans l'entreprise. Pour la première fois, semble-t-il, la direction de la CTCUM est allée très profondément dans les services pour connaître avec précision leurs besoins et les changements souhaités dans la direction quotidienne des opérations de manière à associer aux négociations des cadres intermédiaires immédiatement préoccupés par certains problèmes de relations de travail.

Au cours de la journée, la CTCUM a déposé un mémoire dans lequel elle ne voit rien de quelconque directive qui ce soit du gouvernement québécois en vue de préparer une stratégie commune d'affrontement avec les syndicats.

«La CTCUM n'a reçu aucune directive, aucun ordre ou mandat, de quelque nature que ce soit de la part du gouvernement, de ses ministres, de hauts fonctionnaires ou du Conseil du Trésor, ayant trait à la façon de mener les négociations, à ses politiques salariales, à l'éventualité d'une grève ou à des mandats de né-

Plainte pour des macarons du OUI: le juge dit oui mais

(Par Guy Deshaies) — Le juge Michael Cuddihy de la Cour provinciale n'hésite pas à dire oui à la réclamation d'un fournisseur de macarons qui exige d'un agent du Parti québécois des sommes impayées pour des milliers de macarons référendaires pour le «OUI» fournis en mai 1980. Mais il estime que l'action doit être intentée non pas contre cet agent, mais contre le parti, conformément à la loi 108 sur le financement des partis politiques, adoptée par le gouvernement Lévesque.

Il a été prouvé en effet qu'une commande pour des macarons du «OUI» avait été donnée au représentant de la demanderesse, la compagnie Graduur Inc., par un agent de l'organisation du PQ du comté de Laurier, M. André Toupin, avant l'émission des brefs référendaires. Aux termes de la loi 108, seul le parti politique peut être lié par un contrat de fourniture avant le déclenchement de la campagne électorale ou référendaire.

Le juge Cuddihy croit que Graduur Inc. a raison de réclamer \$1,800 pour non-paiement des macarons et que «tous les allégués pertinents de l'action sont fondés» mais que l'action est mal dirigée, M. Toupin ne pouvant être le défendeur dans cette affaire. En somme, Graduur doit reprendre sa poursuite, mais en la dirigeant cette fois contre le Parti québécois plutôt qu'un de ses agents.

L'ACFO et le Secrétariat d'État acceptent une solution de compromis

par Rodolphe Morissette

Conformément à l'entente intervenue en fin de semaine entre l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) et le Secrétariat d'État fédéral, Ottawa annonce à financer directement les projets particuliers des 19 régions de l'Association.

Le compromis accepté par les deux parties a deux volets: le Secrétariat continuera à financer les associations régionales affiliées à l'ACFO en passant par la direction provinciale; en contrepartie, l'Association provinciale accepte de procéder à une décentralisation substantielle de ses activités.

Le programme d'aide aux groupes minoritaires de langue officielle, administré par

le Secrétariat d'État, prévoit pour l'ACFO cette année une subvention globale de \$1,3 million. Normalement, comme cela se fait pour les associations de groupes minoritaires des autres provinces et comme le Secrétariat d'État avait procédé avec l'ACFO au cours des années passées, la subvention était versée directement à celle-ci, laquelle assurait la gestion globale des activités de ses 19 régions.

Certaines régionales s'étaient plaintes au Secrétariat d'État d'excès de structures et d'une trop grande bureaucratie dans les façons de procéder de l'ACFO. Finalement, le Secrétariat d'État avait décidé, pour ce qui touche l'association provinciale en Ontario, de téléscoper celle-ci et de ne transiger désormais directement qu'avec les groupes ré-

gionaux. «Décision politique», avaient donné à entendre les autorités fédérales, qui permettaient entre autres à Ottawa une plus grande «visibilité» sur le terrain.

L'intervention d'Ottawa avait soulevé un vent de protestations parmi les francophones hors Québec et chez 13 des 19 associations régionales de l'ACFO. Les six dissidentes en l'occurrence, recouvrent la portion nordique de la province ontarienne. Assailli de critiques venant de toutes part, la direction du Secrétariat d'État devait, au tournant d'avril, prendre une nouvelle «décision politique», celle de respecter le rôle central de l'ACFO dans le processus de subvention.

L'archevêque d'Ottawa, Mgr Aurèle Plourde, est intervenu auprès du secrétaire d'État, M. Gerald Regan, il y a quelques semaines. Finalement, les conférences téléphoniques se sont multipliées entre les autorités fédérales, les présidents des régions en accord avec les projets premiers d'Ottawa et les dirigeants de l'ACFO.

Contrairement à ce qu'elle avait dû se proposer de faire, l'ACFO pourra garder un peu plus de 20 permanents sur 30. Dans les 13 régions qui ont appuyé l'association provinciale dans cette querelle, les permanents provinciaux pourront continuer leur travail en région; dans les autres, on aura la liberté d'avoir ou non un animateur permanent et on le financera à même l'enveloppe régionale.

Enfin, le Secrétariat d'État et l'ACFO sont à s'entendre sur le détail d'un protocole de décentralisation de l'association provinciale.

Exécutions pour adultère

TEHÉRAN (AFP) — Trois personnes ont été exécutées la semaine dernière pour adultère à Bandar Auzali (province de Guilan - nord de l'Iran), annonce la presse iranienne.

Par ailleurs, selon cette même presse, 107 trafiquants de drogue ont été arrêtés ces derniers jours à Téhéran, tandis que trois autres ont été exécutés la semaine dernière dans un village de l'ouest du pays.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL COLLOQUE SONDAGES ET DROITS DU PUBLIC

15-16-17 avril 1982

Organisé par le Comité des Sondages ACSALF/SQSP (Association canadienne des sociologues et anthropologues de langue française et la société québécoise de science politique)

15 avril 1982
20 h., table ronde LA DÉMOCRATIE PAR SONDAGE? amphithéâtre JJ 2930
Francine Fournier, Alain Lancelot, Vincent Lemieux, Claude Morin.

16 avril 1982
9 h., atelier, SONDAGES ET ÉLECTIONS amphithéâtre HA 2885
François-Pierre Gingras, Yvan Allaire, Pierre Drouilly, Daniel Latouche, Michel Lepage.
14 h., atelier, LES SONDAGES DANS LA GESTION ADMINISTRATIVE amphithéâtre HA-M050
Alain Massot, Léon Dion, Marcel Giner, Gilles Lesage, André Larocque, Michel Plourde.

20 h., conférence publique, LES SONDAGES: UN MÉDIUM DE SIMULATION DE MASSE par Jean Baudrillard, amphithéâtre HA-M050

17 avril 1982
9 h., atelier, LA PRATIQUE DES SONDAGES ET LES DROITS DU PUBLIC amphithéâtre HA-M050
Denis Allaire, Sylvie Achim Beauchamp, Pierre Bouchard, Guy Trudel, Isabelle Lasvergnas-Grémy, Thérèse Sévigny, Claude Gauthier.

14 h., atelier, LA PUBLICATION DES RÉSULTATS DE SONDAGE: RÉGLEMENTATION OU DÉONTOLOGIE? amphithéâtre HA-M050
Benoît Gauthier, Jean Baillargeon, Jean Laponce, Alberte Ledoyen, Jacques Rivet, Michel Roy.
Fras d'inscription: \$30.00
\$10.00 (si étudiant(e)s)

Pour information communiquer avec Isabelle Lasvergnas-Grémy, département de sociologie UQAM. Tél.: 282-4306 282-4582

Université de Montréal Faculté de l'éducation permanente

Certificat en droit

Automne 1982

La Faculté de l'éducation permanente a conçu, avec le concours de la Faculté de droit, un Certificat général en droit spécifiquement pour les adultes et offert le soir, à temps partiel.

Ce certificat s'adresse aux personnes pour qui une formation complémentaire en droit présente un intérêt particulier soit pour mieux comprendre le fonctionnement de la société, soit pour rendre un service de meilleure qualité dans l'exercice de leurs fonctions.

Conditions d'admission:

- avoir atteint l'âge de 23 ans et posséder des connaissances appropriées au programme ou
- avoir atteint l'âge de 21 ans et remplir les deux autres conditions suivantes:
 - détenir le DEC
 - être sur le marché du travail depuis au moins trois ans.

Dans l'un et l'autre cas, le candidat devra se soumettre à un test d'admission qui aura lieu le 21 juin à 19:00, au Pavillon 3200, rue Jean-Briant, salle A-2285.

Date limite d'admission: 28 mai

Renseignements:

Faculté de l'éducation permanente
3335, chemin Queen Mary,
rez-de-chaussée
Tél.: 343-6090

Télégramme envoyé le 4 avril 1982 au premier ministre du Québec

Monsieur le premier ministre.

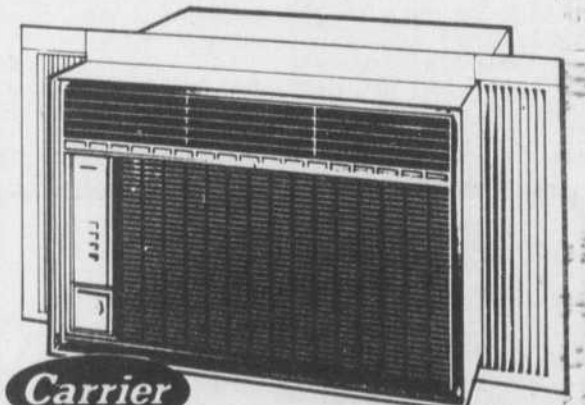
Par votre volonté, et pour la deuxième fois, la Fédération des associations de professeurs des universités du Québec (FAPUQ) est exclue d'un Sommet tripartite — gouvernement, syndicat, patronat.

Nous comprenons que, pour vous, l'université et ceux qui la composent ne sont pas importants.

Pour la deuxième fois, nous protestons! L'université québécoise est une composante essentielle du tissu social et économique du Québec. Il vous faudra un jour pourtant le reconnaître!

Marie-Andrée Bertrand,
Présidente — FAPUQ

LOCATION



Carrier

CLIMATISEURS VENTE • SERVICE RÉSIDENTIEL / COMMERCIAL

VENTE CLIMATISEURS USAGÉS (QUANTITÉ LIMITÉE)



Aussi: HUMIDIFICATION ET PURIFICATION VENTE • SERVICE • LOCATION RÉPARATION DE TOUTES LES MARQUES

PURIFI-TRONIQUE INC.

5505 rue Papineau
Montréal, H2H 1W3

527-3646

M. Anctil a bien gagné \$59,000 à la 6/36 en 1975

par Guy Deshaies

M. Victor Anctil, aujourd'hui âgé de 73 ans, recevra enfin les \$59,173.90 qu'il avait gagnés le 12 décembre 1975 à la loterie 6/36 mais que la Société d'exploitation des loteries et courses du Québec refusait de lui remettre, alléguant des règlements non respectés.

Ce dernier, après avoir mangé au restaurant Le Lys, à Sainte-Eulalie en bordure de la route Transcanadienne, avait acheté, le 8 décembre 1975, pour \$10 de billets de loterie 6/36 en misant sur les numéros 1, 2, 6, 20, 21 et 32. La préposée à la caisse de validation du coupon de participation, Mme Yolande Lamothe, avait validé le coupon, avait remis le feuillet B à M. Anctil et avait encaissé les \$10.

Le 11 décembre 1975, veille du tirage, un représentant du concessionnaire de Loto-Québec remarque, en faisant la cueillette des parties A et C des coupons de 6/36 qu'il manque les coupons correspondants au numéro 05614 de validation. On entreprend des recherches sur place. Mme Lamothe dit se souvenir du client mais on ne retrouve plus les coupons A et C du bulletin de participation.

Dans son jugement, M. André Biron, juge de la Cour supérieure, étudie tous les règlements pertinents de la Société des loteries en vertu desquels le participant accepte de faire du préposé à la validation son mandataire, lequel est également mandaté par le concessionnaire au nom de la Société.

Il est clair, aux termes de ces règlements, que nul ne peut réclamer un gain si la société n'a pas les feuilles A et C de validation et si le certificat de validation n'est pas apposé. Une partie des règlements est écrite en caractères très fins sur les billets.

Le 12 décembre, M. Anctil suit à la télévision les résultats du tirage et se rend compte qu'il détient 5 des 6 chiffres gagnants et qu'il mérite ainsi la somme de \$59,173.90. Réjouissance dans la famille. Le lendemain, il vérifie dans son journal si ses numéros correspondent bien aux numéros gagnants. C'est le cas.

En se présentant avec son coupon B, celui qui est remis à l'acheteur une fois validé, un représentant de la Société des loteries et des courses du Québec l'informe, le 22 décembre, qu'il ne gagne rien, conformément à certains articles du règlement émis par la Société.

Il est entre autres dit dans ces règlements que la Société rejette tout coupon dont la partie A n'est pas remise à la Société avant la date du tirage.

Le juge Biron, devant ce singulier litige, pose les questions suivantes: quelle est la nature des relations juridiques entre les parties? Les articles des règlements du 6/36 sur le rejet des coupons lient-ils le demandeur (c'est-à-dire le consommateur); si ces articles l'obligent, s'appliquent-ils lorsque celui qui les invoque a commis une faute lourde? Une faute lourde a-t-elle été commise?

Au sujet des relations juridiques concernant cette sorte de contrat d'adhésion, contrat préfabriqué où les conditions ne sont pas négociables une à une, le juge Biron, se fondant sur la jurisprudence, établit qu'il appartient à la partie qui fabrique le contrat de prouver qu'elle a bien fait connaître les conditions à l'autre partie.

Il s'agit d'un contrat où, de façon plus évidente, le consentement des parties, essentiel à la valeur d'un contrat en droit civil, — doit être établi par l'auteur des clauses d'adhésion.

Le juge, après avoir examiné tous les points de droit, en arrive à une conclusion simple. M. Anctil, homme de peu d'instruction, n'a pas et n'avait pas à étudier les clauses fort complexes des règlements de Loto-Québec; il a acheté de bonne foi un billet de participation en payant \$10, il a suivi les incitations publicitaires de la Société lui disant qu'il n'avait qu'à poser ses choix de chiffres puis inscrire son nom et son adresse; et il n'a pas usé de subterfuge.

Bref, le lien contractuel qui existe dans un tirage comme celui-là est moins lourd pour le participant au tirage que ne le laissent penser toutes sortes de dispositions d'exception et de conditions énumérées par Loto-Québec.

Au surplus le juge retient la perte des coupons A et C par Mme Lamothe, qui de faute lourde qui invalide le lien contractuel, dut-il exister entre les parties.

Le dépositaire de la caisse de validation, M. Pierre Leblanc, était responsable de son employée, Mme Lamothe, qui a commis la faute. La Société des loteries et courses était responsable de ses dépositaires et agents et les deux sont condamnés conjointement à payer à M. Anctil les \$59,173.90 avec intérêts et dépens.

Il s'agit d'un jugement de 35 pages qui touche en profondeur plusieurs aspects des liens contractuels en matière de loterie mais la réponse est simple. Voici un honnête citoyen qui achète un billet de loterie et gagne. Quelles que soient les erreurs commises derrière son dos, sans sa connaissance et sans faute de sa part, il convient de lui remettre son prix, peu importe les règlements qui ne sauraient le priver d'un droit fondamental.

Imbroglie sur la confidentialité à la commission de la santé-sécurité

par Gilles Provost

Selon le Conseil du patronat du Québec, la Commission de la Santé et de la Sécurité du travail (CSST) est tenue de protéger l'anonymat des employeurs chez qui elle enregistre un nombre exceptionnel de décès, d'accidents ou de maladies industrielles.

Cette confidentialité découlerait de l'article 174 de la «Loi 17» tel que l'interprète le patronat. Cette disposition, dit-on, interdirait à la Commission de révéler la moindre information qui ne serait pas «dépersonnalisée», c'est-à-dire qui permettrait d'identifier l'individu ou même l'entreprise en cause.

Bien plus, même le ministre responsable de l'application de la loi ou les membres du conseil d'administration de la CSST ne pourraient pas avoir accès à des statistiques qui concerneraient une compagnie particulière, soutient l'avis juridique que le patronat a récemment présenté au conseil d'administration de la CSST.

Cette interprétation semble enfoncée par les cadres supérieurs de la Commission puisqu'ils refusent depuis un an de fournir ce genre d'information aux représentants de la CSN qui siègent au conseil d'administration. Ces derniers tentent en vain d'obtenir des statistiques par compagnie sur les taux d'accidents, sur l'usage du droit de refus de travailler dans des conditions dangereuses ou encore sur le recours au retrait préventif pour les femmes enceintes.

L'article 173 de la loi 17 ou Loi sur la santé et la sécurité du travail stipule que la CSST «peut exiger de toute personne les renseignements et informations dont elle a besoin pour l'application de la loi et des règlements qu'elle administre».

Toutefois, l'article suivant (174) précise: «La Commission assure le caractère confidentiel des renseignements et informations qu'elle obtient, seules des analyses dépersonnalisées peuvent être divulguées».

A en croire la position patronale, le mot «personne» doit ici s'interpréter pour inclure aussi bien les corporations que les individus, confon-

mément à l'article 61 de la loi d'interprétation. Cette double acception est manifeste à l'article 173 et devrait donc s'appliquer aussi aux «analyses dépersonnalisées» que la CSST est seule autorisée à publier.

«Le législateur a voulu protéger la vie privée de personnes, disent les membres du patronat, autant celle du travailleur que celle de l'employeur.»

La seule exception prévue à la loi (article 175) concerne les professionnels qui ont besoin d'informations aux fins d'étude, d'enseignement ou de recherche. Et encore, eux-mêmes doivent préserver l'anonymat de la «personne» concernée. Si l'interprétation patronale est exacte, même un universitaire ne pourrait donc identifier l'entreprise sur la-

quelle ont porté ses recherches.

Interrogé à ce sujet, M. Florian Audette, un des représentants de la CSN au conseil d'administration de la CSST, a exprimé son inquiétude devant une telle analyse. «Si cette interprétation est valide, dit-il, la CSST sera encore plus imperméable à l'information que ne l'était l'ancienne Commission des accidents du travail (CAT). Autrefois, je pouvais obtenir des données sur une compagnie particulière à la CAT mais la loi 17 me l'interdit dorénavant. C'est absurde!»

Quant au contentieux de la CSST, il a une opinion mitigée comme en font foi deux avis dont LE DEVOIR a obtenu copie. Signés par Me

Alain Gingras, ces analyses juridiques affirment que la règle de la confidentialité ne peut valoir à l'égard de ceux qui ont un rôle à exercer dans l'application de la loi, dans la mesure où ces informations sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Selon le contentieux, la loi ne donne pas simplement des pouvoirs aux syndicats locaux mais aussi aux «associations syndicales» à qui elle confie des fonctions de formation, d'information et de représentation des membres auprès des commissions paritaires sectorielles et de la CSST elle-même. Il en conclut que les centrales syndicales devraient avoir accès aux informations pertinentes sur les risques qui peuvent exister dans les mi-

lieux de travail de leurs membres.

Les employeurs, de leur côté, soutiennent que la loi limite la circulation de ce genre d'informations aux structures de prévention existant dans l'entreprise elle-même ou au comité de santé sectoriel.

L'application d'un principe différent pourrait impliquer que les représentants patronaux au conseil d'administration pourraient aussi avoir accès au dossier individuel de certains travailleurs, ont soutenu les représentants patronaux lors de la discussion au conseil.

Finalement, pour sortir de cet imbroglie, les fonctionnaires de la CSST doivent préparer et soumettre au conseil un projet de politique sur l'usage de ce genre d'information.

La commission nous cache des choses, accuse la CSN

par Gilles Provost

«La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) cache des informations importantes et des directives internes même aux membres de son propre conseil d'administration», soutient M. Florian Audette, un des deux représentants de la CSN à l'instance suprême de la CSST.

Le 18 mars dernier, en effet, le président-directeur général de la Commission, M. Robert Sauvé, endossa par écrit l'attitude de son vice-président à l'inspection, M. Gilles Néron, qui avait refusé en février de fournir à M. Audette copie d'un avis juridique distribué aux inspecteurs de la CSST pour les aider à interpréter certains articles du code de sécurité dans l'industrie de la construction.

Selon MM. Néron et Sauvé, M. Audette n'a aucun droit strict à recevoir copie de cet «instrument d'administration interne» puisqu'il ne s'agissait pas d'une «directive» à proprement parler. En effet, poursuivent-ils dans leurs lettres, ce document contenait de simples «conseils», ne dictait aucune règle stricte et n'engageait pas réellement les décisions de l'inspecteur.

À cela, M. Audette réplique que ce sont là des arguties et que le document aura en pratique le même effet qu'une di-

rective. «Un simple inspecteur qui reçoit ce genre de «conseil» de ses supérieurs serait mal avisé de n'en pas tenir compte, dit-il, et j'estime avoir le droit absolu de savoir avec précision quel genre de conseils la CSST donne à ses inspecteurs quand la vie des travailleurs est en jeu.»

«Il est temps, dit-il, que les fonctionnaires de la Commission mettent fin à leur politique de dissimulation et qu'ils acceptent enfin de fournir à leurs administrateurs les informations requises. Quand cela fait leur affaire, ils nous inondent de papier et l'initiative vient de nous, ils ne sont plus capables de rien fournir.»

À cet égard, il a rappelé que l'autre représentant de la CSN au conseil, M. Étienne Giason, attend maintenant depuis exactement un an des statistiques qu'il avait demandées sur les taux d'accidents dans les diverses compagnies du secteur des pâtes et papier, des scieries et de la forêt.

Sans remonter aussi loin, le litige actuel a surgi à l'occasion d'une enquête du coroner

concernant la mort de M. Léo Beaupré, contremaître de la compagnie Ibeville Construction, écrasé par les roues d'une chargeuse qui a reculé sur lui le 10 août 1981 à Repentigny. M. Beaupré tournait le dos à la machine lorsqu'il a été écrasé des pieds à la tête par la grosse roue de l'engin. Le même opérateur avait déjà tué un autre ouvrier de la même façon avec la même machine.

Pendant l'enquête, les représentants de la CSN estimaient que la compagnie avait enfreint l'article 3.10.5 du code de sécurité qui exige la présence d'un signaleur quand une machine du genre doit reculer. On reprochait aussi à l'inspecteur de la CSST de ne pas avoir signalé cette infraction dans son rapport d'enquête. Pourtant, la compagnie soutenait que l'obligation est ambiguë puisque l'article 3.10.2.5 du même code n'impose la présence d'un signaleur que dans les cas où le mouvement d'une pièce de machinerie peut mettre en danger la sécurité de quel-

qu'un.

M. Audette soutenait dans cette affaire que le code ne laisse aucune marge d'interprétation à l'inspecteur et que la CSST a tort de ne pas toujours exiger la présence d'un signaleur quand une pièce de machinerie lourde doit reculer. Le service d'inspection de la CSST opte plutôt pour une interprétation plus large qui tiendrait compte de chaque situation particulière.

Quoi qu'il en soit, le coroner Jean-Robert Laporte soulignait le 12 janvier dernier, dans son verdict de mort accidentelle, qu'il y a lieu de faire disparaître dès que possible cette contradiction apparente entre deux articles du même code de sécurité.

C'est dans ce contexte que M. Audette a réagi avec célérité quand il a appris à la mi-février, qu'une directive avait effectivement été adressée aux inspecteurs à ce sujet par le service de programmation et techniques d'inspection de la CSST. Il a aussitôt tenté d'obtenir copie de ce document mais il s'est heurté à un refus catégorique jusqu'à maintenant.

Le Conseil de la faune veut le gel pour trois ans du projet Archipel

par Louis-Gilles Francoeur

Le Conseil québécois de la faune demande que le projet Archipel soit gelé jusqu'en avril 1985 pour que le gouvernement et les groupes actuellement consultés aient en mains le résultat des études scientifiques en cours et leur permettre de porter un jugement éclairé sur la valeur du projet.

Voilà la principale conclusion d'un mémoire présenté récemment par le Conseil de la faune au Comité consultatif sur le projet Archipel, qui avait convoqué la communauté universitaire de Montréal à une rencontre restreinte de consultation à laquelle LE DEVOIR a assisté.

Les recommandations du Conseil québécois de la faune ont été approuvées par le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), M. Lucien Lessard, selon le porte-parole du groupe, M. Gilles Richard. Il apparaît donc que les différents ministères québécois n'ont pas la même approche sur le sujet et que sur des points fondamentaux comme l'échéancier, ils affichent des points de vue diamétralement opposés.

Le Conseil de la faune est d'avis qu'il faut élargir le champ des études en cours, qui se limitent présentement à la région métropolitaine, pour

mesurer aussi les conséquences d'Archipel sur le milieu aquatique du fleuve jusqu'au lac Saint-Pierre.

Les budgets consacrés à l'analyse des impacts de ce méga-projet sont tout à fait insuffisants, selon le Conseil, et les \$1.2 million débloqués jusqu'ici pour l'étude de la faune et la flore ont pour inconvénient principal de provenir du MLCP, ce qui a réduit la marge de manoeuvre de ce ministère au détriment de ses autres programmes. Pour le Conseil de la faune, il faut consacrer au moins 1% du coût anticipé à l'analyse des impacts d'une transformation aussi profonde du milieu naturel de la métropole ou à tout le moins, de ce qui en reste.

Les \$50 millions qui seraient nécessaires devraient provenir du Secrétariat du projet lui-même et être comptabilisés parmi les coûts du projet, soutient le Conseil. L'expertise des autres ministères en serait d'autant plus indépendante.

Le Conseil ajoute qu'il craint que «le MLCP soit utilisé comme caution» par les promoteurs d'Archipel puisque ce ministère a officiellement financé certaines études en cours et prêté son expertise aux promoteurs.

Le Conseil de la faune accuse d'autre part le ministère de l'Environnement, qui devrait normalement agir comme catalyseur dans un tel

dossier, de paralyser certaines recherches en cours au MLCP. Le Conseil recommande que «des pressions soient faites auprès du ministre de l'Environnement pour que les données abiotiques (analyses chimiques) présentement à sa disposition soient transmises aux biologistes du MLCP le plus tôt possible».

Le Conseil reproche aux responsables gouvernementaux d'Archipel d'avoir fait peu de cas de la faune dans un projet qui risque de rayer de la carte métropolitaine certaines espèces. Il exige qu'un spécialiste de la faune soit nommé au Comité de consultation du projet Archipel. On y trouve présentement un économiste, un géologue et un hydrologue.

Le Conseil est d'autant plus inquiet des répercussions fauniques de ce projet qu'il a appris que 90% de l'eau des rapides de Lachine serait détournée dans les turbines. Cela risque de faire disparaître l'une des principales frayères à truite de l'Est de la province.

Un représentant du Conseil de la faune, M. Bob Corner, a déclaré au Comité consultatif qu'il avait consulté les études non publiques d'Hydro-Québec sur les phases 6, 7, 8 et 9 du projet et qu'on y prévoyait une artificialisation du rapide de Lachine. Les Amérindiens de Kanawake s'opposent d'ailleurs au projet pour la même raison puisque leurs ancêtres avaient choisi ce site en raison de sa valeur halieutique. Ils le perçoivent toujours comme un élément fondamental de leur patrimoine.

Un membre du Comité consultatif sur le projet Archipel s'est surpris de la vigueur des critiques du Conseil de la faune, d'autant plus que ses recommandations auraient été approuvées par M. Lessard. Récemment, a précisé le porte-parole du Comité consultatif, des fonctionnaires du MLCP avaient été entendus et leur «ton» était tout autre.

Le Conseil de la faune a par ailleurs dressé un inventaire des atteintes qu'on fait subir les promoteurs privés et publics à l'environnement métropolitain au cours des dernières années.

Le creusement du canal de Beauharnois et les barrages sur le fleuve entre les lacs Saint-François et Saint-Louis ont gravement endommagé la faune et la flore. Seulement

1% de l'eau du fleuve à cet endroit n'emprunte pas le canal. La construction d'un barrage à la Pointe-du-Buisson a fait disparaître plusieurs îles et battures ainsi qu'un petit rapide où nichaient plus de 6,000 canards noirs. Le barrage empêche depuis lors les remontées de poissons et les principales espèces ont quitté l'endroit.

Le ralentissement du courant dans les lacs Saint-Louis et Saint-François y a provoqué l'apparition d'une végétation filamenteuse là où on trouvait des eaux claires. Et ce, en dépit des promesses d'Hydro-Québec qui garantissait le maintien de la qualité de l'eau. La construction de la voie maritime par le fédéral a aussi «ruiné» quantité de battures et de berges sans la moindre contre-partie en aménagement.

La perte des îles de l'Expo pour la faune aquatique et aillée n'a finalement jamais été compensée par la protection intégrale de l'île des Soeurs, que l'on avait promise. Les berges et les battures du fleuve entre Saint-Lambert et Boucherville ont été dévastées par la construction de la route 132. Et la construction d'un barrage près de Cornwall a fait disparaître le légendaire rapide du Long Sault, le plus puissant poumon (huit milles) qu'avait le Saint-Laurent pour digérer une partie de la pollution en provenance des Grands Lacs.

Méthode efficace des sbires grecs

ATHÈNES (AFP) — La police grecque a trouvé une méthode originale pour mettre au pas les automobilistes qui prennent les trottoirs du centre d'Athènes pour des parkings: elle enlève leurs plaques minéralogiques et ne les leur restitue que dix jours plus tard contre paiement d'une amende de 1,300 drachmes (environ \$20).

Rouler sans plaque expose le conducteur à une très forte amende et même à la prison. Seul trajet autorisé: le retour au domicile.

Dans les bons jours, les policiers dévissent 300 paires de plaques dans le centre d'Athènes où la circulation est infernale et les places de parking presque aussi rares que les zones en pantalon. Au commissariat central, on affirme que la méthode est efficace: il n'y pratiquement pas de récidive et pas de problème pour stocker les plaques qui prennent nettement moins de place que la voiture en stationnement interdit. La mise en fourrière n'est effectuée qu'exceptionnellement.

Petite attention enfin, la police rend les plaques avec un jeu de vis neuves...

UNE OCCASION D'INVESTISSEMENT

DANS LES IMMEUBLES À PIERREFONDS



Les Terrasses Ouest

- 2 immeubles de 3 étages
- 123 logements au total
- 50 logements à mi-étages
- Certifiés comme immeubles à logements multiples (MURB)
- Bénéficient des avantages du Programme d'aide au logement locatif (PALL)

La Société canadienne d'hypothèques et de logement met en vente un ensemble d'immeubles dans la ville de Pierrefonds. Situés au nord-ouest de l'île de Montréal, dans un secteur résidentiel, Les Terrasses Ouest sont considérées comme une excellente occasion d'investissement. Ces édifices se trouvent dans un secteur de marché où le taux d'occupation est très faible. Les avantages qu'offrent Les Terrasses:

- facilité d'accès au centre-ville de Montréal
- à proximité des transports en commun (CTCUM), d'un centre commercial et des écoles

La date limite pour soumettre une proposition est le 29 avril 1982. Les personnes et organismes intéressés à se porter acquéreurs de ces propriétés devraient écrire immédiatement (en citant le numéro de référence RFP-24) pour s'assurer qu'ils seront invités à soumettre une proposition. Ils devraient en même temps fournir des renseignements sur leur situation financière ainsi que sur leur expérience en construction et en gestion de propriétés.

Il faudrait adresser toute communication au:

Directeur
Division de la mise en marché des propriétés immobilières
 555 ouest, boul. Dorchester, pièce 820
 Montréal, (Québec) H2Z 1B1

Les proposants jugés compétents recevront les données relatives à ces immeubles, les conditions générales et une invitation à soumettre une proposition détaillée.

BELLERIVE

REALISEZ VOS RÊVES



- 788 appartements spacieux et luxueux de 1 1/2 à 6 1/2 pièces.
- Jusqu'à 3 terrasses par appartement.
- Plusieurs salles de bains.

5, Place Bellerive
Chomedey, Laval
Tel. 331-5512

SERVICES:

- Transport gratuit par l'autobus «Bellerive»
- Parc à pique-nique avec B.B.Q.
- Magnifique promenade riveraine
- Salles de réception
- Garderie

SPORTS:

- Piscine extérieure
- Piscine intérieure de compétition, avec saunas
- Des courts de tennis
- Un environnement permettant le jogging, le ski de randonnée
- Parc d'amusement pour enfants
- Parc de plaisance

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?

SCRIBEC - 45, rue Jarry est - 387-2486

CERTIFICAT DE PLACEMENT GARANTI

17 1/4 %

2 à 5 ans

MINIMUM 500\$ SANS FRAIS

Appelez-nous au:

1253 ave. McGill College ☎ **878-3351**

Centre Commercial Place Rosemère ☎ **621-0710**

6633 est. rue Sherbrooke ☎ **253-1720**

Montréal H1N 1C7

CPG à court terme (moins d'un an) aussi disponibles.

Quelques autres services des Fiduciaires:

- hypothèques et courtage immobilier
- REER et REEL
- planification et règlement de succession
- administration de biens

Le trust à la mesure de chacun

Taux sujet à changement Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

Canada Mortgage and Housing Corporation

Société canadienne d'hypothèques et de logement

L'honorable Paul Cosgrove ministre

Pour parler du contrôle des armes nucléaires

Reagan invite Brejnev à le rencontrer

WASHINGTON (AFP) — Le président Ronald Reagan a mis fin hier à une longue période d'incertitude dans les relations américano-soviétiques en invitant publiquement M. Leonid Brejnev à venir le rencontrer aux États-Unis, pour parler du contrôle des armes nucléaires dans le monde.

Cette rencontre au sommet, a suggéré M. Reagan au cours d'une conférence de presse, pourrait avoir lieu en marge d'une session spéciale de l'ONU sur le désarmement qui se tiendra du 7 juin au 9 juillet au siège de l'ONU à New York, et devant laquelle lui-même prendra la parole.

M. Reagan s'adressera à l'ONU à son retour d'Europe, où il doit participer à deux sommets, celui des pays les plus industrialisés à Versailles (4, 5 et 6 juin), et celui de l'OTAN à Bonn (9 et 10 juin).

Il est prévu qu'il revienne aux États-Unis dès le 10 juin.

Rien ne permet de dire cependant si M. Brejnev pourra et voudra saisir cette occasion pour rencontrer M. Reagan. L'invitation du chef de la Maison-Blanche, note-t-on, survient au moment même où des informations de plus en plus nombreuses font état de problèmes de santé graves pour le leader soviétique. D'autre part, la Maison-Blanche a elle-même confirmé qu'elle ne savait pas si M. Brejnev avait l'intention de prendre la parole devant l'ONU.

Quoi qu'il advienne de ce sommet, M. Reagan a renvoyé hier la balle dans le camp de ceux qui, aux États-Unis l'accusent d'avoir abandonné l'idée de contrôler efficacement les armes nucléaires. Leurs accusations avaient d'ailleurs repris de plus belle après sa

dernière conférence de presse, mercredi dernier, au cours de laquelle il avait notamment affirmé que l'Union soviétique possédait désormais une «supériorité (nucléaire) absolue» sur les États-Unis.

«Toute cette question de la réduction des armements nucléaires et de leur contrôle, a-t-il dit hier pour expliquer sa volonté d'en discuter au sommet avec M. Brejnev, est l'une des plus importantes que nous devions affronter».

Mais, en même temps, il n'a pas reculé dans ses convictions, et a repris ses accusations contre l'Union soviétique dans un discours prononcé dans un grand hôtel de Washington immédiatement après sa conférence de presse improvisée dans le bureau ovale de la Maison-Blanche. Les Soviétiques, a-t-il dit, ont «construit un arsenal sans précédent dans l'histoire, capable

d'affronter nos alliés en Europe, en Asie, et de menacer la source d'approvisionnement en pétrole du monde libre».

À propos des armes nucléaires, il a ajouté: «Cela ne veut pas dire que nous ne devrions pas essayer de réduire ces armes qui visent à une destruction massive».

«Un gel dans les arsenaux de ces armes ne va pas assez loin. Nous voulons mieux, une réduction mutuelle et vérifiable», a-t-il poursuivi.

Le président Reagan s'est livré à un véritable réquisitoire contre le «terrible cauchemar» que constitue à ses yeux le «totalitarisme» communiste, peu de temps après avoir invité le leader soviétique à le rencontrer.

«Nous n'arrêterons plus jamais de dénoncer le terrible cauchemar du totalitarisme».

Il a cité comme exemples «l'occupation d'une partie entière de l'Europe, le génocide au Cambodge, les «boat people», au Vietnam, une invasion sanglante en Afghanistan, et, partout, la suppression des droits de l'homme et le besoin grandissant, en raison des échecs économiques».

«Les autorités polonaises, a-t-il dit, veulent que l'Ouest ferme les yeux et accepte la loi martiale. Le peuple américain ne l'acceptera pas. Le gouvernement polonais dit qu'il veut crucifier les libertés démocratiques, mais nous leur disons: vous pouvez emprisonner vos compatriotes, vous pouvez fermer leurs écoles, vous pouvez supprimer leurs livres, tourmenter leurs prêtres et anéantir leurs syndicats, vous ne pouvez pas détruire l'amour de Dieu et de la liberté qui brûle dans leurs poitrines. Ils triompheront de vous».

M. Reagan a été au-delà hier cependant d'une simple confirmation que les États-Unis seront prêts à ouvrir des négociations stratégiques avec Moscou sur ces bases dès l'été prochain.

En proposant de lancer lui-même les négociations avec M. Brejnev, il a mis fin à une longue période de froid entre Moscou et Washington. Celle-ci durait depuis l'arrivée de M. Reagan à la Maison-Blanche, et avait encore été renforcée après l'instauration de la loi martiale en Pologne.

M. Reagan a peut-être tiré la conclusion que cette crise devait maintenant être dépassée. Ou, tout au moins qu'il y a «quelque chose parfois dans la nature d'une crise qui rend un sommet nécessaire».

Il avait lui-même employé cet argument au mois de janvier dernier, au cours d'une interview télévisée.

le monde

■ Député de l'Arena tué

SAN SALVADOR (Reuter) — À peine une semaine après son élection à l'Assemblée constituante salvadorienne, un député de l'organisation d'extrême-droite de l'Arena a été abattu dimanche d'une balle dans la tête par un tueur inconnu. M. David Joaquin Quinteros, qui se trouvait en voiture à quelques kilomètres de San Salvador, a été contraint à s'arrêter et abattu à l'intérieur même de son véhicule, a déclaré à la presse M. Mario Redaelli, secrétaire de l'Arena. M. Quinteros a été alors emmené et laissé pour mort dans une décharge publique dans la banlieue nord de la capitale. Lors de la veillée funèbre, le commandant Roberto d'Aubuisson, chef de l'Arena, a déclaré à la presse qu'une personne avait assisté au meurtre, un parent de M. Quinteros, qui se trouvait à ses côtés. Ce témoin a également été blessé, mais a pu être sauvé après une intervention chirurgicale, a ajouté le commandant, qui a dit ignorer quels étaient les responsables de l'attentat.

■ Raids sud-africains

LUANDA (AFP) — Les Sud-Africains ont effectué samedi un nouveau raid hélicoptère dans le sud de l'Angola et ont bombardé dimanche les environs de Chibemba (province de Huila, au nord de la province du Cunene dont ils occupent une partie depuis l'été dernier, a annoncé hier le colonel Pedro Maria Tonha «Pédale» ministre angolais de la Défense. Un communiqué du ministère de la Défense diffusé par la radio nationale affirme que des soldats de l'armée «raciste» sud-africaine, des «mercenaires» américains, anglais, portugais et d'autres nationalités sont concentrés sur des aérodromes du nord de la Namibie avec des dizaines d'avions, pour «préparer une nouvelle agression contre la République populaire d'Angola».

■ Présumés opposants arrêtés

YAOUNDE (AFP) — Plusieurs opposants présumés au régime du président Omar Bongo, du Gabon, ont été arrêtés ces dernières semaines par les forces de sécurité gabonaises. Trois journalistes ont été interpellés entre le 11 et le 16 mars derniers et sont maintenus en détention à la prison centrale de Libreville. Il s'agit de MM. Samuel Nguema Mba, rédacteur en chef du quotidien national «L'Union», François Ondo Edou, rédacteur en chef à la radio nationale gabonaise, et Jean-Baptiste Assé Bekalo, journaliste à la Radio Africa numéro un. Ont été également arrêtés, MM. Jean-Marc Eko, ancien ministre de l'Éducation nationale (sous le régime du président Léon Mba), inspecteur de l'enseignement privé protestant, Michèle Ovono, ingénieur des mines, et une secrétaire, Mlle Marguerite Eyaa Nkeme. L'opération entreprise chez M. Samuel Nguema Mba était conduite par «un Français en civil» et n'a donné aucun résultat, selon des témoignages de parents du journaliste parvenus hier à Yaoundé.

■ 140 intégristes écroués

LE CAIRE (Reuter) — La police égyptienne a arrêté 140 personnes accusées d'appartenir à deux mouvements intégristes religieux clandestins, a annoncé hier un porte-parole du ministère de l'Intérieur. Ces extrémistes présumés sont accusés d'avoir tenté d'imposer la charia, ou loi religieuse coranique, et d'avoir incité la population à se révolter contre les autorités. Cinq des 140 intégristes arrêtés après l'assassinat en octobre du président Anouar Sadate ont été condamnés à mort le mois dernier.

Israël répliquera à l'OLP par la force

JÉRUSALEM (AFP) — Israël a franchi hier un nouvel échelon dans les menaces contre l'OLP: pour la première fois, en effet, un dirigeant israélien, le ministre des Affaires étrangères Yitzhak Shamir, a annoncé que son pays fera usage de la force contre l'Organisation palestinienne en dépit du cesse-le-feu conclu avec elle en juillet dernier.

En huit mois, les menaces avaient toujours été assorties du conditionnel. Il était en effet presque toujours question de représailles «si les tirs devaient reprendre à la frontière nord».

Cette fois, après l'assassinat d'un diplomate israélien à Paris, samedi, le chef de la diplomatie israélienne a déclaré aux funérailles du fonctionnaire: «Les balles qui ont atteint Yacov Barsimantov visaient le cœur d'Israël. Mais Israël sait se défendre et se servira de sa force pour écraser le terrorisme, ses chefs, ses bases et ses organisations, là où nous pouvons les atteindre».

Aucun dirigeant israélien n'avait prononcé une déclaration d'une telle portée depuis le cesse-le-feu conclu le 24 juillet entre forces israéliennes et palestiniennes à la fron-

tière israélo-libanaise, par l'intermédiaire des États-Unis et de l'Arabie saoudite.

Les événements durant la quinzaine écoulée: une rafale de mitrailleuse contre son bureau d'achats militaires à Paris, des coups de feu meurtriers contre un de ses diplomates dans la capitale française, la mort de deux soldats dans les territoires de Cisjordanie et Gaza, une grenade qui, dimanche encore, a blessé deux Israéliens à Gaza, ne pouvaient qu'amener M. Shamir à hausser le ton lors des funérailles de M. Barsimantov, hier à Holon, au sud de Tel-Aviv.

La question que se posaient nombre d'observateurs hier est de savoir quand et comment Israël frappera. On avait tendance à croire, dans les milieux diplomatiques israéliens, que les autorités ne peuvent pas prendre prétexte d'un attentat commis à Paris pour lancer au Liban la grande opération qu'elles menacent de réaliser depuis l'an dernier.

Une opération ponctuelle, comme l'armée ou les services spécialisés d'Israël en ont le secret, ne peut cependant pas être exclue. Le gouvernement de M. Begin a déjà à son actif

des actions telles que le bombardement d'un quartier palestinien à Beyrouth, au lendemain des funérailles d'un Israélien tué dans le nord d'Israël.

Il a également annexé le plateau syrien du Golan alors que le monde entier avait les yeux tournés vers la Pologne.

Le premier ministre Menahem Begin a réaffirmé hier qu'un «État palestinien à quelques kilomètres de nos centres vitaux ne verra jamais le jour» et qu'Israël ne «renoncera pas à un pouce supplémentaire du (son) territoire».

Dans le contexte actuel toutefois, une action militaire israélienne reste difficile. L'appel de M. Shamir en faveur de la fermeture des bureaux des représentations de l'OLP à travers le monde est une réaction minimale au niveau diplomatique.

À vingt jours de la restitution du Sinaï à l'Égypte, l'échéance du 26 avril représente toujours un «sauf dans l'inconnu» pour l'avenir du Proche-Orient. M. Begin doit encore trouver un accord avec le Caire sur le tracé de la frontière égypto-israélienne, composer avec les «faucons» isra-

éliens qui ne veulent pas évacuer le Sinaï, contenir la colère des Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza et faire plier les 13.000 Druzes syriens du Golan qui refusent en masse la carte d'identité israélienne et en sont à leur huitième semaine de grève générale en dépit de 40 jours d'un blocus militaire qui a fini par être levé hier.

C'est la difficulté de faire face à tous ces problèmes simultanément, sans oublier sa fragile assise parlementaire, qui a probablement conduit hier M. Begin à proposer la création d'un «gouvernement d'union nationale».

En réplique, M. Ibrahim Souss, représentant de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en France, a déclaré hier à Strasbourg (est de la France), que les accusations «contre le bureau de l'OLP à Paris et son directeur d'être derrière l'assassinat du deuxième secrétaire de l'ambassade d'Israël en France» étaient «un appel au crime».

«La vérité, a poursuivi M. Souss dans une interview à l'AFP, c'est qu'Israël veut exploiter cette affaire politique pour camoufler ses intentions de liquider le peuple

palestinien qui lutte pour récupérer ses droits nationaux légitimes».

«Je suis catégorique, a réaffirmé M. Souss. Aucune branche palestinienne n'est responsable de la mort de M. Yacov Barsimantov. Ce n'est ni dans la tactique, ni dans la stratégie de l'OLP, qui entend respecter la loi et la légalité en France, d'organiser de tels at-

tentats». «Je tiens, a-t-il encore souligné, à rappeler à toutes les bonnes consciences, dont les voix s'élèvent aujourd'hui pour mettre cette affaire sur le dos de l'OLP, qu'elles sont restées muettes lorsque l'armée et les colons israéliens ont froidement abattu huit jeunes lycéens palestiniens, il y a une semaine, dans les territoires occupés».

Le blocus du Golan est levé

TEL AVIV (d'après Reuter et AFP) — Israël a décidé de lever le blocus imposé depuis six semaines sur quatre villages druzes du Golan syrien, annexé en décembre dernier.

La radio de l'armée israélienne a annoncé hier que le général Amr Drori, commandant en chef des forces israéliennes dans la région, avait annoncé la veille au soir la nouvelle aux représentants des 13.000 membres de la communauté druze, qui ont décrié une grève générale il y a deux mois pour protester contre l'annexion.

Dès l'annonce de la levée du blocus, des dizaines d'habitants de Majdel Shams, le principal bourg des hauteurs du Golan, ont manifesté sur la place principale. Le rassemblement n'a donné lieu à aucun incident. Quatre Druzes et six soldats israéliens ont été blessés la semaine dernière au cours d'émeutes.

Le général Drori a déclaré que 4.500 adultes avaient reçu des cartes d'identité israéliennes, malgré l'hostilité manifestée par les communautés de montagnes. Selon des témoins, nombre de personnes auraient déchiré en public ces documents.

Les Druzes, qui ont conservé la nationalité syrienne en 1967 malgré l'occupation israélienne, ont affirmé que la grève générale se poursuivait jusqu'à l'annulation de l'annexion.

Les écoles et les magasins sont fermés. Les habitants ont même refusé pendant un temps l'aide médicale et sociale des Israéliens.

De nombreux druzes vivant en Israël ont été licenciés au début de la grève générale pour apparemment tenter d'intimider la communauté druze du Golan et l'inciter à mettre fin à son mouvement.

La Cour suprême israélienne a enjoint le général Drori et M. Ariel Sharon, ministre de la Défense, de justifier dans les dix jours le caractère obligatoire de la distribution des cartes d'identité.

Douze Druzes, dont 10 sont en détention, ont fait appel à la Cour suprême en arguant du fait que cette mesure était illégale au regard du droit international.

Par ailleurs, les occupants de Yamit ont accueilli avec satisfaction les déclarations du ministre de la Défense dimanche à Tel-Aviv, les assurant que l'armée n'entreprendra aucune action pour les déloger avant la fin de Pessah (la Pâque juive), le 14 avril prochain.

«C'est une merveilleuse nouvelle», a déclaré hier M. Avi Faban, porte-parole du «mouvement contre le retrait israélien du Sinaï».

Beaucoup affichent un opti-

misme surprenant: «Seuls les pessimistes qui doutent de l'issue de notre lutte ont été surpris par cette décision», estime une femme qui ajoute aussitôt: «Ce n'est qu'un premier pas, vous verrez que le gouvernement ne donnera jamais le Sinaï à l'Égypte».

D'autres, moins optimistes, pensent que «le gouvernement est très embarrassé car il doit faire face à une situation inhabituelle: il a en face de lui d'autres juifs. Aussi, il veut essayer de laisser pourrir la situation à Yamit».

Il s'invoquent la dégradation des conditions matérielles: certaines rues commencent à être recouvertes de sable, des tas d'ordures se forment dans certains quartiers et, hier, plusieurs appartements en étage ont été privés d'eau courante, faute de pression suffisante.

Les occupants de Yamit — une trentaine de familles de colons et un millier de partisans qui auraient dû quitter la ville le 31 mars — préparent dans une ambiance détendue les fêtes de la Pâque juive.

De longues queues se forment au supermarché où l'on fait ses provisions. Un marché s'est improvisé au centre de la ville, proposant les livres de prière et la vaisselle neuve nécessaire à la célébration de «Pessah». Dans les petites maisons fraîches, on fait bouillir les plats qui doivent être purifiés avant la fête.

Une nouvelle trêve de dix jours a commencé à Yamit.

Leonid Brejnev est en vacances

MOSCOU (AFP) — M. Leonid Brejnev est actuellement en vacances et toutes les rumeurs sur une détérioration de son état de santé «ne correspondent pas à la réalité», a déclaré hier soir un porte-parole du ministère des Affaires étrangères.

Parlant à des correspondants étrangers, le porte-parole a précisé qu'il s'agissait de vacances normales, routinières et que les informations indiquant que M. Brejnev avait été victime d'une congestion cérébrale étaient inexactes. Selon des indications recueillies à bonne source, le président soviétique aurait pu subir un check-up à son retour de Tachkent (Ouzbékistan), une visite éprouvante pour un homme de son âge et dans son état physique, mais le porte-parole a refusé d'indiquer si le numéro un soviétique avait été, un moment, hospitalisé, comme certains l'ont cru la

semaine dernière.

Le porte-parole n'a pas non plus précisé où M. Brejnev se repose, mais il est notoire que le chef de l'État soviétique a une prédilection marquée pour la mer Noire.

Le bruit d'une hospitalisation de M. Brejnev avait commencé à courir le 25 mars, à son retour de Tachkent. Certaines informations avaient fait état d'une légère congestion cérébrale, d'autres d'une

crise cardiaque. Elles avaient pris un certain crédit à la suite de l'annulation de la visite à Moscou du président du Soudan, M. Ali Nasser Mohamed.

Dans les milieux informés soviétiques, ces rumeurs avaient été accueillies avec un certain scepticisme. L'état de santé de M. Brejnev est certes un sujet hautement tabou, ajoutent-ils, mais s'il avait été dans un état grave, cela aurait

fatalement imprégné l'atmosphère et suscité un climat de fièvre que l'on ne ressent pas, ajoutent-ils.

Le sujet n'a jamais été évoqué dans la presse soviétique, mais celle-ci prend bien soin depuis plusieurs jours de publier quotidiennement des messages adressés sous divers prétextes par M. Brejnev à différents chefs d'État, comme pour souligner que la vie suit son cours normal.

Castro s'en prend aux «néo-bourgeois» de Cuba

LA HAVANE (AFP) — Le chef de l'État Cubain, M. Fidel Castro, a dénoncé dimanche à La Havane la prolifération à Cuba de «néo-capitalistes corrompus» qui profitent de la pénurie pour vendre des produits rares à des prix exorbitants.

Dans un discours de trois heures et demie, prononcé à la clôture du 4e congrès de l'Union des jeunes communistes (UJC), M. Fidel Castro a affirmé que ces «néo-bourgeois» sont des «mauvaises herbes» qui «contaminent» la «conscience communiste» du peuple.

M. Fidel Castro, qui a annoncé que la police allait multiplier les contrôles pour endi-

guer la vague de corruption, a notamment stigmatisé les personnes qui se faisaient payer pour faire la queue devant les magasins. Il a en outre violemment condamné les abus constatés au Marché artisanal de La Havane ainsi que sur les Marchés libres de paysans, où la police a récemment opéré des centaines d'arrestations.

Le Marché artisanal de La Havane, comme son nom l'indique, est théoriquement réservé aux artisans. Mais certaines personnes, dont des médecins ou des ingénieurs, y avaient installé des stands qui n'avaient rien à voir avec leur profession. Et, dans bien des cas, les matières premières utilisées pour fabriquer les ob-

jets qu'ils vendaient, à des prix exorbitants, avaient été dérobées dans des magasins de l'État.

Quant aux Marchés libres paysans, ils sont autorisés depuis 1980 et fonctionnent, comme le Marché artisanal, selon les lois du commerce privé.

Kadhafi en Grèce

ATHÈNES (AFP) — Le gouvernement grec a officiellement annoncé hier la prochaine visite à Athènes du chef libyen, le colonel Moammar Kadhafi.

La date de cette visite, la deuxième du chef de l'État libyen dans un pays d'Europe de l'Ouest depuis neuf ans, après celle qu'il a effectuée le mois dernier en Autriche, n'a toutefois pas été rendue publique. De source informée, on indique cependant qu'elle aura lieu fin avril ou début mai.

La décision du gouvernement socialiste de M. Andreas Papandreu d'inviter le colonel Kadhafi en Grèce n'a pas surpris les observateurs à Athènes.

La Chambre de commerce du district de Montréal

Déjeuners-causerie hebdomadaires

Le MARDI, 6 avril 1982



M. LE MAIRE JEAN DRAPEAU
Maire de Montréal

HOTEL SHERATON MONT-ROYAL
12h30

SUJET: L'État contre sa Métropole?

Le public est admis
Billets à l'entrée 15\$

Pour les membres, des carnets d'abonnement sont également disponibles à l'entrée — 125\$

Renseignements: 866-2861

La famille des Sciences de la Gestion de l'UQAM vous invite à une conférence-midi **mercredi le 7 avril 1982 à 12h15.**

THEME
PROBLÈMES DE LA PME QUÉBÉCOISE ET SOLUTIONS POSSIBLES

CONFÉRENCIER
Marc Ruel, président
Regroupement québécois d'entreprises

ENDROIT
Pavillon Judith-Jasmin (salle J-2930)
405, rue Ste-Catherine est
Montréal (Québec)

ENTRÉE LIBRE

Université du Québec à Montréal

PELLETIER et PELLETIER
Optométristes

84, NOTRE-DAME OUEST, 4 e ÉTAGE

- optométrie générale
- lunetterie
- lentilles de contact

Rendez-vous: **845-2987**

Votre prochaine réunion d'affaires ne sera pas un casse-tête grâce au Château Montebello

C'est vrai qu'on n'a pas à s'en faire lorsqu'on a prévu sa prochaine réunion d'affaires au légendaire Château Montebello. Pour vous simplifier la vie, nous avons pensé à tout: 17 salles de réunions, dont une pouvant accueillir 225 personnes, en plus de 200 chambres confortables et spacieuses. P.S. C'est une invitation d'affaires... mais n'oubliez pas votre équipement de ski de fond, votre costume de bain, vos patins, etc...

CP Hôtels Ltd
Le Château Montebello
Montebello (Québec) JOV 1L0 (819) 423-6341
130 km à l'ouest de Montréal, 65 km à l'est d'Ottawa, sur la rivière Outaouais.
CP et H sont les marques déposées de Canadian Pacific Limited.

Un printemps socialement chaud

ENCLAVE dans cette société figée par la grève des détaillants d'essence, le sommet économique de Québec, à moins de discréditer la formule et les participants, devra produire autre chose qu'un inventaire d'évidences. Ceux qui siègent à cette table de tous les établissements doivent démontrer qu'au plan des idées, on circule encore dans ces milieux privilégiés, sans mesurer trop minutieusement les distances et sans craindre les panes sèches. Autrement, ils feront la preuve que cette vaste mise en scène à l'intérieur des joutes oratoires, ces grands moments stériles de l'éloquence jadis célébrés dans les collèges classiques.

Dans 36 heures, les diverses délégations reprendront le chemin vers leurs lieux normaux de travail. Ils circuleront vraisemblablement sur des routes désertées qu'empruntait hier encore les agriculteurs en colère, les contribuables révoltés et les travailleurs insatisfaits et inquiets. Ce printemps froid est devenu une saison socialement chaude. Certains s'inquiètent même d'une résurgence de la violence, cette autre étape de la colère qui gagne en ce moment des groupes normalement plus paisibles.

Dans l'entrevue accordée au DEVOIR par le premier ministre du Québec et publiée vendredi dernier, M. Lévesque notait l'impact relativement plus substantiel des mini-sommets sectoriels. « Ces derniers, concluait le chef du gouvernement, ont apporté des résultats de concertation relative. » Il y a, pour expliquer ce constat vérifiable, une raison substantielle. En effet, ces mini-sommets sont proches parents des activités spécifiques de tel ou tel ministère. Ils s'inscrivent plus directement dans l'action même du gouvernement. Leur objet étant spécifique, on ne peut à ces tables partir en croisierie idéologique et mettre le cap vers la voie lactée. On y parle du meuble, des pâtes et papiers, du textile, etc. Bref, aucun sommet ne peut délivrer ceux qui nous gouvernent de l'obligation de faire des choix et d'imposer les arbitrages que seuls ils peuvent et doivent effectuer.

Plus l'objet de la concertation est vaste, plus nos gouvernements se retrouveront seuls pour trancher et légiférer. Ils disposeront sans doute de tous les avis. Ils auront suscité des analyses et des réflexions. Ils auront permis aux antagonistes d'entendre pour la même fois les arguments des parties adverses. Ils auront peut-être sensibilisé l'opinion publique. Ils auront testé l'impact de telle ou telle orientation. Il leur restera toujours à décider en dernière analyse et, par la suite, à vérifier l'accueil de leurs choix dans la société. Or, à ce sujet, s'il importe que les divers intervenants servent à l'Etat leurs suggestions et recommandations par rapport à tel ou tel problème, il est indispensable qu'ils proclament aussi ce qui est attendu de nos gouvernements en cette période difficile.

Ce qui doit être dit au chef du gouvernement, ce qui se dit partout, c'est la fatigue, l'éloignement et, dans certains cas, l'incompétence de certains membres de

son conseil des ministres. Celui-ci doit être revigoré par du sang neuf, par des hommes et des femmes capables de reprendre au mérite l'analyse de dossiers importants, bloqués en ce moment par des attitudes devenues hautaines ou encore par des ruptures entre le personnel politique et les milieux spécifiques.

Ce qui doit être dit au chef du gouvernement, ce qui se dit partout, c'est l'image de plus en plus stérile de ce conseil des ministres entré dans une espèce de léthargie. Même si cette impression est sans doute injuste, on n'arrive plus à comprendre le retard dans les décisions ou à expliquer le sentiment que le courage manque à ce gouvernement pour donner forme à des consensus sur lesquels il pourrait fonder des législations attendues avec impatience. On pense en particulier aux législations assurant en tout temps le maintien des services dans les hôpitaux, les centres d'hébergement, les foyers pour handicapés, malades chroniques ou malades mentaux.

Ce qui doit être dit au chef du gouvernement, ce qui se dit partout, c'est l'urgence d'une révision substantielle de certaines des législations qui ont marqué le premier mandat de l'équipe Lévesque. On pense en particulier aux questions linguistiques et aux ajustements limités mais essentiels qu'il importe d'y apporter.

Ce qui doit être dit au chef du gouvernement, ce qui se dit partout, c'est aussi le besoin de distinguer radicalement les activités de l'Etat et celles du parti. Depuis sa réélection, le gouvernement n'a pas su s'imposer dans l'opinion publique, comme le gouvernement du Québec. Il est resté, jusque dans son vocabulaire, le gouvernement du Parti québécois.

Enfin, parmi les redressements qui s'imposent, ceux qui nous gouvernent ont la stricte obligation de repenser la stratégie politique générale du Québec. Il est devenu illusoire de ne pas tenir un compte exact de la nouvelle situation du Québec par rapport à ses partenaires canadiens. La politique du refus et de l'indignation n'a produit à ce jour que des dividendes symboliques.

Comment produire le développement social et l'épanouissement culturel du Québec? Comment raffermir et solidifier notre marché du travail? Comment redonner espoir à la jeune génération et la convaincre qu'elle trouvera ici un lieu où elle pourra bien vivre, s'exprimer dans un travail et dans un environnement stimulant et moderne? Comment rééquilibrer, en faisant l'économie de batailles trop coûteuses, le régime des droits des uns par rapport aux droits des autres?

Le sommet économique pourra, il faut l'espérer, fournir quelques idées nouvelles. Il ne pourra cependant se substituer à la transparence, à l'imagination, au réalisme de ceux qui, chargés du pouvoir, devront l'exercer d'une manière plus rassurante et plus vigoureuse que dans cette première année de leur second mandat.

Jean-Louis ROY

La CEQ veut dialoguer

La Centrale de l'enseignement du Québec veut « favoriser une plus grande communication » entre elle et la population. Elle a donc, entre le 24 et 31 mars, distribué un million d'exemplaires d'un journal de quatre pages intitulé: « Ecole & Vie ».

L'initiative est fort louable car la communication entre les enseignants et la population est effectivement, depuis quelques années, assez bloquée. Mais la CEQ est largement responsable de son malheur puisque c'est elle-même qui, autant pour des motifs idéologiques que stratégiques, a décidé il y a quelques années de couper les ponts avec à peu près tout le monde.

Le message émis par la CEQ à travers ce journal est effectivement très clair: par ses coupures budgétaires, le gouvernement met en péril la qualité de l'éducation, soit parce qu'il accroit la tâche des enseignants, soit parce qu'il réduit des services éducatifs. L'intention politique de la CEQ est non moins claire: susciter la sympathie de cette même population pour ses revendications: « A chaque négociation, nous avons obtenu des améliorations qui ont servi l'école, ou du moins nous avons pu empêcher les gouvernements de nous faire trop reculer », lit-on dans l'éditorial. On apprécie ce souci du bien commun.

Cependant, la CEQ devra comprendre vite que la communication a sens unique, surtout quand elle revêt un petit air de propagande, risque de tomber à plat. La seule et véritable communication efficace qui puisse se

faire c'est d'abord à l'école même avec les principaux intéressés: les parents et les étudiants. Les vrais artisans de l'éducation sont là, pas dans les bureaux de la CEQ.

Mais, Dieu merci, « la CEQ, nous apprend le journal *Ecole et Vie*, a toujours mis de l'avant l'idée d'une collaboration étroite avec les parents au niveau même de l'école. Que diable n'a-t-elle à ce jour rien fait pour que cette idée généreuse devienne réalité? Certes, s'il s'agit pour un parent de discuter avec le professeur du cas de son enfant, il trouvera toujours une oreille attentive. Mais dès que les parents veulent discuter avec des enseignants du projet même de l'école ou de projets relatifs à l'école, c'est une toute autre affaire.

Il fait bon d'ailleurs de constater que la CEQ admet que telle est bien la situation. Dans un récent document sur la reconstruction scolaire, on écrit fort humblement: « Force nous est de reconnaître que nous n'avons pas encore su donner de forme concrète à ces quelques principes définissant l'espace de nos concertations, notamment en ce qui a trait aux parents d'élèves. Ce débat (sur la reconstruction) est l'occasion de nous arrêter davantage à cette question névralgique ». La CEQ, après avoir boycotté les conseils d'orientation, a proposé un dialogue avec les conseils syndicaux de chaque école. Mais existe-t-il effectivement des écoles ou le comité de parents et ces conseils se sont effectivement rencontrés?

Aujourd'hui, la CEQ est inquiète parce que le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin caresse l'idée de remettre le pouvoir aux mains des parents. Le document précité sur la reconstruction est à cet égard une limpidité peu commune. La citation s'impose.

« Face à la présence plus directe des parents dans la gestion scolaire, il y a surtout à déplorer que ceux-ci fassent leur apparition. Si les personnels sont disposés à collaborer avec les parents, ils ne sont pas enclins à les voir devenir l'autorité de l'école pour autant. Il est en effet bien connu que des groupes de parents, sitôt constitués en position quelconque de pouvoir sur l'école, ont une tendance à intervenir directement dans l'école, à évaluer, voire à affecter ou à réprimander les personnels. En plus de provoquer une instabilité dans le vécu scolaire de l'établissement (v.g. changements de méthodes, de manuels, de règlement) de telles interventions directes, de type hiérarchique, ont généralement pour effet de gâcher tout climat de saine collaboration qui doit pourtant exister entre les parents et les éducateurs ».

Ce discours est insultant. Mais mieux vaut ce discours que la propagande répandue à un million d'exemplaires sur le Québec. Il a le mérite de faire comprendre ce que la CEQ pense réellement: les parents ne doivent pas « intervenir directement dans l'école ». Ah vraiment!

Jean-Pierre PROULX

Le coût des Malouines

par Bertrand de la Grange

Cinq mille hommes contre moins d'une centaine: les militaires argentins ont préféré ne pas prendre de risques pour « récupérer » les Malouines, ces îles perdues au fin fond de l'Atlantique-Sud où vivent environ 1.800 joyeux sujets de Sa Majesté. Au-delà de l'enjeu économique et stratégique que constitue une région potentiellement riche en pétrole et contrôlant l'accès à une immense zone s'étendant jusqu'au pôle Sud et incluant le continent Antarctique, la junte militaire, au pouvoir à Buenos Aires depuis mars 1976, avait un objectif prioritaire: refaire son image auprès des Argentins, qui lui reprochent d'avoir mené le pays à désastre économique et d'avoir massacré inutilement des milliers de personnes au nom de la lutte contre la subversion.

En prenant le pouvoir en décembre dernier, après avoir écarté de la présidence le général Viola accusé de mollesse dans ses discussions avec les partis politiques, le général Galtieri avait averti qu'il ferait tout pour récupérer les territoires que l'Argentine revendique depuis longtemps. Buenos Aires a un contentieux territorial avec deux pays: le Chili, à propos des îles situées dans le canal du Beagle, et la Grande-Bretagne, qui exerce sa souveraineté sur près de 1200 îles, les Falklands ou Malouines.

Si la supériorité militaire de l'Argentine sur le Chili aurait dû normalement l'inciter à s'occuper plutôt du canal du Beagle, la médiation du pape Jean-Paul II, qui penche en faveur de la Grande-Bretagne, rendait plus difficile une opération contre la dictature voisine. Cela aurait été mal reçu par les pays latino-américains sur lesquels Buenos Aires compte beaucoup pour l'appuyer dans son épreuve de force contre l'« impérialisme » britannique. Enfin, la faiblesse des effectifs britanniques affectés à la défense des Malouines facilitait beaucoup les choses, ce qui permettait d'obtenir un succès politique à peu de frais.

Les événements des premières heures prouvent que les généraux argentins ne s'étaient pas trompés. Comme prévu, l'opération militaire et l'occupation des îles furent bien accueillies par la population qui manifeste son approbation en descendant dans la rue. Pour la première fois depuis bien longtemps, les Argentins acclamaient les militaires.

En fait, un des slogans scandés par la foule sur la place de Mai, où à peine trois jours auparavant les corps de sécurité avaient très durement réprimé une importante manifestation syndicale, devrait tempérer la satisfaction du général Galtieri. « Frappez les Anglais, mais ne frappez pas le peuple argentin », criaient les manifestants. L'allusion à la répression interne limite sérieusement la portée de la victoire politique que la junte croit avoir remportée.

INFORMATION

Nationalistes? Les Argentins le sont sans aucun doute, et souvent bruyamment comme le prouve le délire collectif auquel donne lieu le sport national, le football. Mais peut-être justement n'ont-ils vu dans le débarquement sur les Malouines qu'une victoire sportive, qu'il est important de fêter mais qui ne fait pas pour autant un héros du général Galtieri.

Les Argentins n'oublieront pas en effet, comme par enchantement, que l'incompétence des militaires au pouvoir est à l'origine du désastre économique, qui se traduit par une inflation d'environ 150%, un taux de chômage de 15%, une dévaluation du peso de près de 500% par rapport au dollar, une dette externe de \$32 milliards et l'écroulement de l'industrie nationale. L'invasion des Malouines ne réglera aucun de ces problèmes, au contraire.

Les Argentins n'oublieront pas non plus que la junte a mené une répression d'une brutalité inouïe et refuse de don-

ner des comptes sur les 15.000 à 30.000 personnes qui ont « disparu » après avoir été enlevés par les corps de sécurité, l'armée ou la police.

Enfin, les partis politiques, qui souhaitent une ouverture politique et des élections, ne sont évidemment pas prêts à permettre aux militaires de profiter du consensus sur les Malouines pour se maintenir au pouvoir. L'enthousiasme des premiers jours s'usera rapidement si, comme cela est probable, la junte maintient sa politique économique et retarde l'ouverture politique. La situation pourrait même dégénérer assez rapidement si les protestations de la communauté internationale font apparaître cette opération comme un acte brutal de piraterie, mené par une gouverne-ment sans foi ni loi.

Les conséquences internationales de cette affaire ont été aussi mal évaluées par Buenos Aires qui, en raison des bonnes relations commerciales qu'elle entretient avec Moscou, croyait pouvoir compter sur l'appui de l'Union soviétique au Conseil de sécurité de l'ONU. L'humiliation subie par Londres ferait plutôt sourire si elle n'était le fait d'une dictature qui devrait être depuis longtemps au ban des nations pour d'autres raisons.

Pour les États-Unis, furieux de ne pas avoir réussi à renvoyer le général Galtieri, la Grande-Bretagne est évidemment un allié plus important que l'Argentine. Mais l'histoire récente montre que l'influence de Washington à Buenos Aires est limitée, sauf lorsque les deux capitales ont des intérêts communs. Depuis peu, les relations étaient au beau fixe entre les présidents Reagan et Galtieri puisque celui-ci était disposé à « rétablir l'ordre » en Amérique centrale et à éviter ainsi aux États-Unis d'avoir à envoyer des « marines ». Ce plan pourrait être sérieusement compromis aujourd'hui car l'armée argentine ne peut être partout à la fois. L'humiliation de la Grande-Bretagne se transformerait alors en reconfort pour le Nicaragua et l'opposition salvadorienne.

Un «vrai» sommet populaire

par Jean Francoeur

Le «vrai» sommet, c'est hier matin qu'il a débuté dans l'autobus Berthier-Montréal qui fait halte à Repentigny, en principe à 10 h 22. Je l'attendais sur la rue, le long du fleuve. Il faisait un froid de canard et un vent à écorner les boeufs (un dicton que ma grand-mère citait volontiers en ajoutant toujours, l'oeil malicieux: « Et ton grand-père qui est dehors... »)

Quand l'autobus a stoppé à l'arrêt, il était déjà bondé. Un premier signe de la grève des pompiers qui avait éclaté la veille. A l'accoutumée, nous ne sommes tout au plus qu'une quinzaine. Mais ça ne manquait pas d'entrain là-dedans. L'atmosphère ressemblait assez à celle de ces veillées de famille où chacun raconte ses malheurs avec des grands éclats de rire, du genre: l'hiver a été long, aucune distraction, même pas de funéraires.

Le chauffeur avait donné le ton en lançant à la cantonade de derrière ses grosses moustaches: « Inquiètement vous pas, on va se rendre à Montréal. C'est garanti. J'ai acheté deux quarante-onces d'alcool à 87%: l'un dans le réservoir (il a dit la «tank») et l'autre dans le gosier. C'était parti... »

Un premier s'est apitoyé sur le sort des pompiers. « Il n'y a aucune raison, soutenait-il, pour que l'essence (il a dit le «gas») coûte plus cher au Québec qu'ailleurs. Pensez à ceux qui sont sur les frontières, et que tout le monde va tanker de l'autre bord. »

Je crois pouvoir affirmer qu'il s'est facilement dégagé sur ce point une sorte de consensus.

De là à parler de la prochaine grève des autobus, il n'y avait qu'un coin de rue, vite franchi. « Vous n'allez pas en-

core vous mettre en grève? » a dit une brave dame à un autre employé de la CTCUM qui avait pris place à bord, bien identifiable dans son bel uniforme bleu.

« Pas avant le 12 mai, madame, a-t-il répondu. Après ça, je ne réponds de rien. Veut, veut pas, c'est les garages qui tiennent l'affaire. Ils n'ont qu'à fermer les portes. Nous, on peut plus sortir (les autobus). Puis à Québec ils ont l'air pas mal pognés. Ils n'ont plus d'argent, qu'ils disent. Si on se met en grève, on ne nous donnera rien de plus. On nous en ôtera plutôt. Une belle gamique. »

« Pour être pognés, ils sont pognés, renchérit un autre. J'ai un ami (il a dit un «chum») qui vient de recevoir son remboursement d'impôt provincial, mais il ne peut même pas échanger («cash») son chèque. Le chèque est pré-daté du mois de juillet (ou anti-daté. En tout cas, il avait l'air anti-ti). »

Et de là, le débat est revenu sur l'express régional qui devrait, dans quelques années, nous rabattre tous sur le métro du centre-ville. « C'est vrai ça? » a demandé une autre dame, après avoir expliqué qu'elle raterait le soir même son rendez-vous chez le médecin: son mari n'ayant plus d'essence (voir remarque précédente sur «gas») et que les horaires d'autobus n'adonnaient pas.

« C'est vrai », dit le chauffeur. Mais c'est pas demain la veille. « De vrais trains, comme autrefois! » insistait son interlocutrice. « Pas tout à fait, expliqua-t-il patiemment, ils marchent sur l'électricité comme le métro, mais en surface. »

« Alors ce sera comme les anciens trolley-bus, fit la dame. Il paraît qu'il y a encore dans les vieux pays, de l'autre bord. » « Non

pas de trolley-bus, c'était de vrais nuisances, ces affaires-là », conclut le chauffeur. A bout de questions, la bonne dame s'est tue. Le sujet était apparemment épuisé. Mais je voyais bien à son air qu'elle songeait: « Je ne venrai sûrement pas ces express-là pendant mon règne. »

Dans le court intervalle qui s'en est suivi, j'ai cru devoir placer un mot. « C'est vrai que tout est plus cher maintenant. Je pensais avoir trouvé un sujet en or. » « Tenez moi, lorsque j'ai ouvert mon dernier compte d'électricité, vous savez ce que j'ai dit? » Visiblement, personne ne le savait. Et personne non plus ne paraissait vraiment désireux de le savoir. Je poursuivis quand même: « Je me suis exécuté deux fois la baie James! »

« C'est tombé à plat. Rien. Personne n'a compris l'allusion. Manifestement, on ne lit pas Robert Bourassa dans les autobus de la CTCUM. »

Mon intervention avait jeté comme un froid entre eux. De quoi je me mêlais, avec mon langage châtié, mon érudition et mes belles manières — belles mais viles tout de même.

De la révolte dans tout ça? Je ne crois pas vraiment. Une lasse résignation peut-être.

« Ah, ça va-t-être une maudite année, a conclu le chauffeur. On n'est pas passé au travers. (Et tous les passagers de hocher la tête en signe d'approbation. Un nouveau consensus venait de s'établir.) Vous allez voir quand les professeurs vont s'y mettre, on va y goûter. Torrieu, de torrieu... »

Le peuple gronde, le peuple n'a plus de pain. Se contentera-t-il de la galette? Peut-être, mais le parti est risqué, Marie-Antoinette y a déjà perdu la tête.

LETRES AU DEVOIR

■ Une inspiration à respecter

Dans une lettre adressée au DEVOIR, le mardi 30 mars, M. Gilbert Tarrab évoque un événement à caractère religieux survenu à l'intérieur de la meute Notre-Dame-des-Neiges. Il s'agit de la bénédiction par l'aumônier de la promesse des louveteaux. M. Tarrab relate ce fait pour appuyer sa décision de militer dans le Mouvement laïc québécois qui prône l'école neutre. M. Tarrab semble confondre deux réalités: celle de l'école et celle de la communauté chrétienne. L'école est une institution publique et à ce titre est actuellement en voie de redéfinition quant à son statut. Le débat actuel sur la professionnalité en témoigne. Quant à la communauté chrétienne Notre-Dame-des-Neiges et au mouvement scout-guide qu'elle a fait naître comme lieu d'expérience humaine et chrétienne pour ses jeunes, on ne voit pas comment on pourrait lui en vouloir de témoigner des valeurs spirituelles évangéliques qui l'animent. La meute des louveteaux Notre-Dame-des-Neiges n'est pas une institution qui appartient au district Côte-des-Neiges (sic), mais une unité de la communauté chrétienne locale, reliée par ailleurs à une fédération scout confessionnelle.

Le Groupe scout-guide Notre-Dame-des-Neiges n'a jamais refusé en ses unités des jeunes du quartier qui ne sont pas de foi catholique. Il a toujours cherché à respecter leur option religieuse. Néanmoins, il s'attend de ceux qui le fréquentent en toute liberté qu'ils respectent l'inspiration chrétienne qui lui est propre.

Jocelyne MASSE-DURAND
responsable du groupe scout-guide
Notre-Dame-des-Neiges
Montréal, 1er avril

■ L'art ne s'explique pas

Je viens de lire la chronique de Lise Bissonnette sur «les voyages d'un richard» (samedi dernier) et je cherche quel'un avec qui partager mon rire et mon enthousiasme: quel bon article, quel humour cinglant! Décidément, les femmes savent écrire au pays de la soupe aux pois! (Je pense entre autres, à Nathalie Petrovski et Lysiane Gagnon mais je pourrais en nommer bien d'autres.) Elles sont d'excellentes analystes et ont le sens du ridicule...

Mais je reviens à l'article de Mme Bissonnette qui m'a bien intéressée parce que j'avais entendu parler de ces audiences publiques sur la culture et je me demandais ce qui en ressortait. Apparemment, comme on s'en doutait, il n'en ressort pas grand-chose; c'est que, à mon avis, l'art ne s'explique pas. Il crée ou se crée, ou il donne ou il participe. Et autant tous les prétextes sont bons pour demander des subventions, autant il doit être difficile de départer ce qui vaut la peine d'être encouragé que ce qui ne le vaut pas. Et pendant ce temps, l'argent file et on n'est jamais plus avancé dans un temps que dans l'autre. Est-ce à dire qu'il ne faudrait rien faire? Non, sans doute. Mais peut-être faudrait-il se créer une politique culturelle en faisant fi de toutes données partisanes et en s'en remettant à des experts qui ont prouvé ou qui prouvent qu'ils savent où ils s'en vont. Et surtout ne pas changer d'idée à tout moment, que ce soit à cause d'un changement de ministre ou de changement de gouvernement. Je pense, par exemple, que le Musée des Beaux-Arts n'aurait pas besoin de comité consultatif puisque ce comité ne semble être bon finalement, qu'à créer de la bisbille. Qu'on laisse le directeur (ou le conservateur) faire ses preuves puisqu'il a été choisi semblable-Il, pour ses capacités, et qu'on cesse de s'immiscer et de critiquer tout ce qu'il fait. On a, par exemple, bien critiqué l'exposition Langillière et pour ma part, j'y suis allée deux fois, sans préjugé pour ou contre, et j'ai trouvé ce qu'était une belle exposition, aussi va-

lable sur le plan esthétique qu'historique. Si on ne l'avait pas autant «descendue» en certains milieux, peut-être le grand public s'y serait-il rendu en plus grand nombre. Comme l'opéra de Montréal, ou enfin tout semble fonctionner sans trop de heurts, qu'on ne vienne pas encore tout chambarder une autre fois, pour quelque raison fumeuse ou politique. En ce qui concerne les bourses individuelles, le sujet est plus délicat et je ne veux pas en discuter ici. Mme Bissonnette dit aussi que le fait de tendre la sébile n'est pas contradictoire, en parlant des audiences publiques, et c'est un fait: on a beau dire, rien ne se fait sans argent. Mais n'oublions pas que le Québec a une fâcheuse tendance à croire en l'Etat-Providence; dans le domaine de l'art, c'est aussi dangereux qu'ailleurs, on se fie tellement sur le gouvernement qu'on gaspille souvent là où une rigoureuse gestion n'empêcherait ni la créativité, ni la participation. Ça se prouve, il n'est qu'à regarder là où il faut.

Margot G. BOUCHER
Montréal, 30 mars

■ Une justice trop sommaire

Le 10 février dernier, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Mille-Iles acceptait par résolution que soit diffusé, auprès de la population étudiante de son territoire, le guide «Jeunes, égaux en droits et responsables». Ce guide, publié par la Commission des droits de la personne du Québec et le ministère de l'Éducation, a pour objectif de favoriser chez les élèves du secondaire, le développement de leurs droits individuels et collectifs et la possibilité de les exercer concrètement.

Un mois plus tard, le 10 mars, le même conseil de commissaires de la CSMI (dont je suis membre) foulait aux pieds de plus belle façon quelques-uns des principes énoncés dans ce guide et dans la Charte des droits et libertés de la personne. Ce soir-là, le conseil des commissaires devait se prononcer sur l'expulsion définitive de trois élèves de l'une de ses polyvalentes, présumés s'être rendus coupables de trafic de marijuana. Il faut dire que ces élèves étaient déjà privés de leur droit à l'instruction depuis sept semaines car ils avaient été expulsés deux mois plus tôt par la direction d'école seule, sans que leur cas soit référé à la commission scolaire. Sans les pressions des parents concernés auprès de quelques commissaires, il est probable que le conseil n'aurait jamais été saisi de la question. Déjà là, on se trouvait en présence d'un déni de justice car, selon l'article 189, alinéa 16 de la Loi sur l'instruction publique, seul le conseil des commissaires de la commission scolaire possède ce pouvoir quasi judiciaire. Dans l'exercice de ce pouvoir, le conseil des commissaires est tenu d'agir comme un tribunal et doit respecter les droits judiciaires énumérés aux articles 23 et 38 de la Charte (Jeunes, égaux en droits et responsables, pages 34 et 35). Les choses se sont passées d'une façon bien différente.

Le conseil a prononcé ni plus ni moins la peine capitale à l'encontre de ces trois élèves en les expulsant de façon définitive de la commission scolaire. Ce jugement n'a été basé que sur une seule version des faits, à savoir: un dossier accablant présenté par la direction de l'école et le directeur général de la commission scolaire. On nous présenta ces élèves comme des récidivistes notoires et on nous affirma qu'avant d'en arriver à l'expulsion, toutes les chances leur furent données et qu'ils reçurent toute l'aide possible de la part des professionnels non enseignants de l'école. Vérification faite auprès des professionnels concernés (psychologue, travailleur social) cela ne fut pas le cas. Les élèves en question ne leur furent jamais référés et à leur connaissance, ils ne reçurent aucune aide.

Pour ajouter à l'odieux de toute cette histoire, la commission scolaire a décidé de couper sauvagement dans les effectifs des professionnels non enseignants (déjà trop peu nombreux) l'an prochain. Il faut pas doute croire qu'il est beaucoup plus facile et surtout beaucoup plus économique de rejeter

Les «Lettres au DEVOIR» doivent être signées. L'adresse de même que le numéro de téléphone, ne sont requis que pour fins d'identification dans nos dossiers. LE DEVOIR demande à ses correspondants de bien vouloir s'en tenir à moins de deux feuillets dactylographiés à double interligne et de faire parvenir leurs textes à Mme Suzanne Marchand. LE DEVOIR se réserve le droit d'abréger les textes trop longs.

comme de vulgaires déchets les élèves aux prises avec certains problèmes.

Je demandai qu'avant de statuer sur la question et de porter jugement sur la cause présentée, l'on respecte les articles 23, 24, 33, 34 et 35 de la Charte des droits et libertés (présomption d'innocence, droit à un avocat, droit d'interroger et contre-interroger des témoins, droit à une défense pleine et entière, etc.); je demandai que l'on fasse comparaître les parents et les élèves concernés afin d'entendre leur version des faits reprochés, cela fut refusé majoritairement par le conseil. Nous avons eu droit au plaidoyer de la poursuite, les accusés (présumés innocents en vertu des lois de ce pays) et leurs parents n'ont eu droit à aucune défense, ni même au droit élémentaire de s'exprimer.

En tant que commissaire du quartier no 11 (secteur Auteuil) à la Commission scolaire des Mille-Iles et ayant voté avec sept autres collègues contre ces trois expulsions, je tiens à me dissocier publiquement d'une façon aussi honteuse et révoltante de pratiquer la justice (ou plutôt l'injustice).

Jacques BUGEAUD
Commissaire à la CSMI
Ste-Rose, 24 mars

■ Cavalier seul

Enfin, M. Allan Singer a passé en cour, et il a perdu. J'espère que ce monsieur, ainsi que ceux qui, paraît-il, ont appuyé sa cause, comprendront désormais qu'on ne se moque pas impunément de la loi.

Et qu'on ne me dise pas que ce commentaire ne fait qu'exprimer ce que pensent la plupart de ceux qui ont pignon sur rue dans son quartier. Au contraire, depuis l'entrée en vigueur de la loi 101 (1977), la rue Sherbrooke, entre Victoria et le boulevard Décarie, a vu son visage changer de telle façon qu'on croit rêver en se rappelant ce qui en était il y a si peu de temps; et cela ne s'est pas fait à grands coups de peinture agressive sur les enseignes, mais, presque partout, par de jolies affiches françaises ou universellement compréhensibles. Entrez dans ces commerces avec votre français et votre sourire, et vous aurez en retour d'autres sourires et un français souvent laborieux, mais plein de bonne volonté. Eux ont compris. Seul, ou presque, cet individu... qui, dans son quartier, fera bientôt cavalier seul, et cela, par sa propre faute.

Je désire signaler enfin l'heureuse façon avec laquelle le jugement de la Cour supérieure trace un parallèle entre son verdict, et la manière dont les provinces anglophones ont si souvent statué au sujet des réclamations de leurs francophones. Au moins, ceux-ci n'auront pas souffert pour rien.

Louise CARRIER
Montréal, 28 mars

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne \$95,00 par année; six mois, \$50,00; trois mois, \$28,00. À l'étranger: \$105,00 par année; six mois, \$55,00; trois mois, \$30,00. Editions du samedi: \$19 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2,10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0058. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3381 (lignes groupées).

Le rapatriement: la fin du commencement?

par **Gérald-A. Beaudoin**

Conclusions d'un exposé fait le 24 mars dernier dans le cadre de la Conférence de recherche 1982. M. Beaudoin est professeur de droit constitutionnel à l'Université d'Ottawa.

Le Canada ayant choisi de suivre le principe de la continuité juridique se devait de procéder un jour ou l'autre au rapatriement de sa Constitution. La situation fâcheuse dans laquelle il se trouvait depuis un demi-siècle ne pouvait durer indéfiniment.

Il y avait deux possibilités: un rapatriement accompagné d'une formule d'amendement; un rapatriement comportant en plus d'autres amendements majeurs. C'est cette seconde hypothèse qui fut choisie.

Mais le rapatriement se doit de n'être qu'une étape, que la fin du commencement. Il faudra se pencher sur la composition des institutions centrales et sur le partage des pouvoirs entre les deux ordres de gouvernement.

Selon le libellé de la Loi constitutionnelle de 1982, une nouvelle Conférence constitutionnelle doit se tenir dans un an pour préciser les droits des autochtones. Québec serait bien inspiré d'y participer et y jouer le rôle qui lui revient. La Conférence relancera la révision constitutionnelle.

Québec a été un moteur très puissant dans l'évolution constitutionnelle du Canada: dans sa marche vers le gouvernement responsable en 1847, vers son autonomie interne en 1867, dans l'adoption du fédéralisme plutôt que de l'union législative en 1867, dans l'avènement de l'indépendance politique en 1931, dans la bilinguisation (loin d'être terminée) dans l'ordre fédéral en 1969. Il n'est pas exagéré de dire que l'histoire du Canada sans le Québec eût été extrêmement différente.

Le Québec à mon avis se doit de marquer le Canada du poids de son destin. D'aucuns seront peut-être portés à conclure que la Révolution tranquille de 1960

To the Queen's Most Excellent Majesty,

Most Gracious Sovereign,

We, Your Majesty's loyal subjects, the House of Commons of Canada in Parliament assembled, respectfully approach Your Majesty requesting that you may graciously be pleased to cause to be laid before the Parliament of the United Kingdom a measure containing the words and clauses hereafter set forth.

In full and perfect compliance with a request by the Senate and House of Commons of Canada.

Whereas Canada has requested and consented to the amendment of an Act of the Parliament of the United Kingdom in force of the provisions hereafter set forth and the Senate and the House of Commons of Canada in Parliament assembled have submitted an address to Your Majesty requesting that

A Sa Très Excellente Majesté la Reine,

Très Gracieux Souverain,

Nous, membres de la Chambre des communes du Canada, réunis en Parlement, solennellement et respectueusement nous adressons à Votre Très Excellente Majesté la Reine une supplique afin de vous prier de vouloir bien agréer de faire déposer devant le Parlement du Royaume-Uni une mesure contenant les clauses et les dispositions ci-après énoncées.

En parfaite et complète conformité avec une demande du Sénat et de la Chambre des communes du Canada.

La Très Excellente Majesté la Reine, sur la demande et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, a adopté une loi, dont les dispositions sont les suivantes, et que le Sénat

n'a pas porté tous ses fruits et que l'Ouest canadien a mieux profité pour le moment des réformes constitutionnelles. Mais le débat linguistique et culturel est loin d'être terminé.

J'aurais préféré bien sûr que l'on réussisse à constitutionaliser la formule des quatre vetos mise de l'avant à Victoria en 1971 et qui reflète bien le jeu des forces politiques au Canada. Un concours malheureux de circonstances a voulu qu'il en fut autrement.

Il revient au Québec de reprendre la tâche avec les instruments dont il dispose. Il doit se rendre compte qu'au niveau fédéral il peut lui arriver même de dominer le veto central (comme actuellement) ou à tout le moins de l'influencer fortement. Il lui faut profiter de sa force à ce niveau.

Québec doit conclure les alliances les plus propres à lui assurer la réalisation de son destin. Son partenaire ontarien devra aussi faire sa part. En n'acceptant pas de se lier par les dispositions de l'article 133, auquel Québec est soumis depuis 1867, et le Nouveau-Brunswick, désormais, l'Ontario a manqué un rendez-vous avec l'histoire. Ce déséquilibre est flagrant.

Les Cours avec la clause linguistique sur les écoles de la minorité «là où le nombre le justifie» feront bien de se guider sur ce que le Québec a toujours donné à sa minorité anglophone et de l'étendre dorénavant à la minorité francophone hors Québec. Ce principe devient d'application possible désormais dans tout le Canada. Sans nul doute, c'est là un des rôles plus déterminants auxquels sont conviés nos Cours surtout notre plus haut tribunal, dans les années qui viennent. Il s'agit d'un des rares cas de garantie des droits collectifs dans la Constitution. Certains indices laissent voir que la Cour suprême irait résolument dans cette direction. Si oui, les francophones ne pourront que se réjouir de cet activisme. Mais ce ne sera pas toujours facile pour les minorités. Les Cours devront persévérer. Les provinces anglaises devront modifier leur législation scolaire. Il se livre ici un combat crucial dont l'issue demeure malheureusement incertaine.

On peut se demander ce que se produirait si la Cour reconnaissait un droit de veto au Québec sur le plan conventionnel. En pareil cas, il conviendrait à la prochaine conférence ou bien de tenter d'a-

mender la formule d'amendement ou bien de faire en sorte que la formule de retrait avec compensation financière traduise plus adéquatement la spécificité du Québec, à moins que la Cour n'arrive à la conclusion que la formule de retrait la reflète déjà.

Rien n'est jamais terminé sur le plan constitutionnel. Le débat entre fédéralistes et souverainistes continuera. La révision constitutionnelle en profondeur viendra. On aurait tort de ne pas voir tout ce qui s'est accompli au Québec depuis 1960 et le changement qui s'est opéré sur la scène canadienne depuis 20 ans. Le rapport des forces veut que les changements se produisent. Sur le plan juridique, c'est la législation linguistique à Ottawa, à Québec, à Frédéricton et souhaitons-le à Toronto demain et à Winnipeg qui retiendront l'attention. Ce n'est là qu'une partie de la révision. La spécificité du Québec s'est manifestée dans son droit civil, son droit privé, son système d'enseignement et ne l'oublions pas dans sa culture, en plein essor, et qui ne manque pas d'être originale. Ce n'est pas l'imagination créatrice qui a manqué. Québec se doit d'occuper au Canada la place qui lui revient.

Il nous faut clarifier le partage des pouvoirs, c'est-à-dire écarter autant que possible les zones grises et éviter les chevauchements. Bien sûr, quelque soin que l'on prenne à délimiter le partage des pouvoirs, il ne montrera sa physionomie qu'à l'épreuve; mais il nous faut faire cet effort de clarification et préciser les pouvoirs; par la suite, l'usage et les tribunaux feront le reste.

Aucun partage n'est sacro-saint et immortel. Il varie dans le temps et dans l'espace. Il y a somme toute peu de pouvoirs qui sont de leur nature même nécessairement fédéraux ou obligatoirement de compétence provinciale; plus d'un pouvoir varie d'une fédération à l'autre.

Dans son avis consultatif sur le rapatriement, la Cour Suprême a bien souligné que le fédéralisme idéal n'existe pas. Tout fédéralisme s'incarne dans un pays donné et est tributaire de l'histoire de ce pays. Il n'en saurait être autrement. Le fédéralisme chez nous est comme il est. C'est pourquoi il faut dans certains secteurs le modifier.

Le Québec diffère sur plus d'un plan ainsi qu'en témoignent les articles 92, 133, 93, 94, 98, 133 de la Constitution. Le Sénateur Forsey n'affirmait-il pas que Québec est la Citadelle du Canada français! Il ne faut jamais oublier que le dualisme au Canada est antérieur à la formule fédérative elle-même.

On serait bien inspiré de mettre à profit les grands rapports écrits sur la Constitution depuis vingt ans. Quand il y a recoupement sur les réformes à proposer c'est peut-être là un indice du bien-fondé des solutions ou des remèdes à apporter.

La proposition faite par la Commission Pepin-Roberts à savoir que l'on introduise à la Chambre des Communes un système de proportionnelle mitigée mérite plus ample considération.

L'histoire enseigne que sont en danger les fédérations ou les grands partis politiques n'arrivent pas à faire élire des candidats dans toutes les régions du pays. On observe au Canada un phénomène qui doit nous inquiéter: nos deux partis politiques qui ont gouvernés depuis 1867 ne réussissent pas à être «nationaux». Québec échappe à l'un et l'Ouest à l'autre. L'addition de 60 députés aux 282 actuels, qui seraient élus à partir de liste pourrait corriger ce malaise.

Pointent de nouveau à l'horizon des velléités de réformer le Sénat. Une fois de plus! Je ne m'oppose pas à un Sénat élu, ce qui lui conférerait un grand prestige. Mais à la condition que le Gouvernement ne soit pas responsable à cette seconde chambre afin d'éviter chez nous la répétition de la crise parlementaire et constitutionnelle australienne de 1975.

Si par contre le Sénat devait demeurer nominatif, Québec devrait conserver au moins ses effectifs actuels. Québec avait au Sénat en 1867 le tiers des sièges; aujourd'hui il n'est que 23%. N'aurait-il demain que 10%? Oui, si les sénateurs sont nommés et si toutes les provinces devaient être égales, comme le réclament certains. Bien sûr, dans toutes les fédérations les États ont voix égale à la Chambre Haute. Mais faut-il rappeler de nouveau que la fédération canadienne n'est

À UN PRINCE DUR D'OREILLE

par **Maurice Duverger**

En publiant la lettre de M. Trudeau à M. Duverger (LE DEVOIR du 31 mars), Le Monde l'avait fait suivre de cette réplique du politologue français.

REPLIQUE

UN écrivain politique ne s'adresse pas toujours à l'ensemble de ses lecteurs. Il cherche parfois à éveiller surtout l'attention de celui ou de ceux qui ont le pouvoir de répondre aux questions qu'il soulève. Entre 1958 et 1962, les livres et les articles que j'ai consacrés à défendre l'idée d'une élection présidentielle au suffrage universel avaient pour objectif essentiel de convaincre un prince que je savais attentif à ces propos. Ma démarche était semblable en posant le problème du Québec dans Le Monde du 6 février dernier. Permettez-moi de me réjouir qu'elle ait atteint son but.

Elle repose sur la même indépendance de pensée et la même rigueur scientifique dont vous voulez bien me créditer pour le passé. Et j'ai l'espoir qu'elle sera pleinement comprise par l'acuité intellectuelle et le courage politique de Pierre Elliott Trudeau que j'ai connu et que je ne soupçonne pas d'avoir changé. L'accoutumance à l'autorité suprême tend à fermer aux critiques les oreilles de qui l'exerce. Cela explique le ton que j'ai cru devoir prendre. Plus adouci, il aurait rendu mon discours inaudible par celui qu'il concernait d'abord.

Votre lettre ouverte expose de façon remarquable le point central du débat, en soulignant que votre gouvernement proposait de reprendre la formule de la conférence tenue à Victoria en 1971, qui accordait au Québec un droit de veto sur tout changement constitutionnel. Un juriste peut vous dire qu'une telle issue n'a pas été fermée par l'arrêt de la Cour suprême du Canada que vous invoquez par ailleurs.

Laisser aux hommes qui s'affrontent dans l'arène politique le soin de définir le «degré appréciable du consentement provincial» nécessaire à la réforme ou au rapatriement de la Constitution, n'est-ce pas suggérer qu'ils doivent au moins parvenir à surmonter le conflit principal qui divise la Fédération depuis ses origines: celui qui oppose les provinces à majorité anglophone et la province que vous-même appelez le «voyer principal de la francophonie canadienne»?

Dresser contre elle toutes les autres, est-ce aboutir à un degré de consentement provincial plus élevé que celui

défini en 1971? Qui répondrait affirmativement à cette question? Qui porterait sur le quantitatif dans ce domaine, ce qui écraserait l'un des deux peuples qui ont fondé le Canada, par celui disposant de la majorité? En tout cas, la Cour vous permet certainement de revenir à la formule de Victoria, et le second mémoire adressé au Parlement de Westminster par le gouvernement du Québec établit que lui-même est prêt à le faire.

Vous regrettez que M. Lévesque ait échangé le veto prévu en 1971 contre un plat de lentilles dans l'accord passé en avril 1981 avec sept provinces anglophones. Pour autant qu'une telle métaphore soit justifiée, vous gardez la possibilité de restituer aujourd'hui au Québec le droit d'aïeuse dont son gouvernement l'aurait ainsi dépouillé. Cela serait certainement plus équitable que de lui arracher l'essentiel du plat de lentilles dont vous parlez. Il serait grave de baser le rapatriement de la Constitution sur le reniement de la parole donnée au Québec par les sept provinces qui avaient passé contrat avec lui. Il n'y a pas de Constitution fédérale sans un accord entre tous les peuples fédérés sur ce pacte social qui fonde la nation ainsi constituée. Le pacte en question serait évidemment sans valeur s'il reposait sur des manœuvres dolosives. Et comment parler de rapatriement sans patrie ressentie comme telle?

Ne pliez pas la province francophone sous le joug d'un texte imposé par les anglophones. Peu importe que ce joug soit léger, quand il est ressenti comme une offense et qu'il laisse à la majorité les moyens de l'alourdir inexorablement par les prérogatives que la charte des libertés reconnaît à des juridictions dont les membres sont nommés par le gouvernement fédéral. Si la confiance est rétablie entre les deux peuples qui forment le Canada, les problèmes de détail que vous soulevez seraient aisément réglés. Si elle ne l'est pas, le rapatriement risque de tourner en «département».

Accordés à toutes les provinces, le droit de veto et le droit de compensation détruiraient la Constitution canadienne. Refusés au Québec, ils risquent de détruire le Canada lui-même dont nous convenons voici vingt ans qu'il ne pourrait conserver son identité en face de deux cent vingt millions d'américains que s'il parvenait à maintenir sa double culture, anglaise et française. Il ne pourra le faire que si la seconde est protégée par des moyens puissants: ceux que réclame le Québec, précisément.

En espérant que notre controverse n'aura pas été tout à fait inutile, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération et de mon fidèle souvenir.

Une vision déformée

par **Claude Morin**

Ex-ministre des Affaires intergouvernementales du Québec. M. Morin est professeur à l'Institut national d'administration publique.

Il peut devenir à la longue exaspérant de relever les sophismes qui pullulent dans les écrits et les discours du premier ministre Trudeau. Pour cette raison, on les laisse trop souvent passer. Dès lors, notre honorable premier ministre fédéral récidive en toute impunité.

Mais parfois il dépasse les bornes, comme dans l'article où il vient de publier dans LE DEVOIR de mercredi le 21 mars, en réponse à un texte de Maurice Duverger. Je n'essaierai pas de tout relever; je n'en finirai pas.

Il y a néanmoins trois passages qui méritent un commentaire immédiat, tellement ils présentent une vision déformée des choses.

1) Au milieu de son article, M. Trudeau écrit: «Ce droit de veto, M. Lévesque l'a malheureusement échangé contre un plat de lentilles en signant avec sept autres provinces, en avril 1981, un accord prévoyant une formule d'amendement sans considération spéciale pour le Québec.» Or, le «plat de lentilles» en question prévoyait que, face à un amendement constitutionnel centralisateur non acceptable, le Québec pourrait en refuser l'application chez lui, sans empêcher les autres

provinces de s'y soumettre si tel était leur désir. Dans ce cas, cependant, le Québec aurait reçu une compensation financière. Cette compensation financière, applicable à tous les domaines provinciaux, était, pour le Québec, un élément essentiel de la formule. Il était entendu que, si cet élément manquait, cette formule n'avait, pour le Québec, plus d'intérêt et que, par conséquent, il s'en tiendrait au veto traditionnel. C'est pourquoi le versement de la compensation fut expressément inscrit dans la formule d'amendement proposée par le front commun des huit, et ce à la demande même du Québec.

Bien sûr, il n'est dit nulle part dans l'accord d'avril 1981 que ce droit de retrait et de compensation ne vaudra que pour le Québec, mais tout le monde savait très bien, à l'époque et particulièrement les gens d'Ottawa, que pratiquement seul le Québec y recourrait. Comme chaque province pouvait en principe se servir de la clause de retrait et de compensation, elles devenaient toutes, quant à cette formule d'amendement, égales en droit. C'est tomber dans une invraisemblable extrapolation que de laisser entendre à partir de là que le Québec, en avril 1981, a décidé en tout, pour tout et pour toujours de se considérer dorénavant sur le même pied que n'importe quelle autre province.

2) Un peu plus loin dans son article, M. Trudeau dit que «la formule de Victoria et son droit de veto pour le Québec furent, à la fin, sacrifiées à la formule de retrait pronée par M. Lévesque, mais en supprimant la compensation financière automatique». C'est dans cette phrase que le chat sort du sac. Du moins il sort partiellement. Voyons-le de plus-près. M.

Trudeau mentionne que la compensation financière a été supprimée. C'est exact. Mais il néglige un fait capital. Cette suppression s'est faite, en l'absence et à l'insu du Québec, à la suite de démarches fédérales, pendant la nuit du 4 au 5 novembre 1981, c'est-à-dire effectivement à la fin de la conférence constitutionnelle. La vérité est donc que ce sont les autres qui ont enlevé au Québec une protection sans laquelle la formule de retrait n'avait plus de sens.

Ici, j'ai deux questions à poser à M. Trudeau et à ses libéraux fédéraux. En supposant que le Québec ait laissé tomber son droit de veto (ce qui, je le rappelle, n'est pas le cas), pourquoi les gens d'Ottawa ne l'ont-ils réintroduit dans la formule d'amendement, eux qui aujourd'hui estiment ce droit si nécessaire? N'était-ce pas la leur devoir le plus élémentaire en tant que représentants du Québec?

3) Je relève une autre fausseté. M. Trudeau écrit que «la compensation aurait été une invitation pour les provinces riches à se retirer chaque fois qu'une entente leur aurait défavorisées financièrement». Or, en fait, la compensation reçue par une province aurait correspondu aux sommes versées par Ottawa dans le reste du Canada. Il était donc prévu que la compensation ne pourrait enrichir personne. M. Trudeau ne peut l'ignorer. Pourquoi avance-t-il un argument aussi erroné, si ce n'est pour, une fois de plus, induire le public en erreur?

Voilà quelques observations rapides. Connaissant la ténacité d'Ottawa dans la diffusion d'interprétations avantageuses pour les thèses fédérales, je suis sûr qu'il faudra bientôt revenir à la charge.

Le droit à l'espoir de vivre

par **Ernesti Bourgault**

MÉMOIRAGE

Je prends la liberté de redire le désespoir de deux suicidés de 26 ans. Un des deux était mon fils qui a pu faire ce que la plupart des schizophrènes n'ont pas le loisir de faire: il a pleuré, écrit et peint sa douleur. Je n'ai jamais vu l'autre suicidé. Mais il avait l'âge de mon fils. «Bénéficiaire» du même hôpital, il s'est jeté en bas du même pont Jacques-Cartier, après avoir, à peu de choses près, suivi le même tragique cheminement. J'ai vu la douleur d'une parente. Il était facile de deviner le reste.

Ce n'est malheureusement pas à deux ou à trois exemplaires que la tragédie se répète. Cette maladie-là est un fléau social de première grandeur. La lutte acharnée livrée par notre fils — et par nous-mêmes — contre la schizophrénie nous a fait découvrir des dizaines d'autres familles qui cachent encore leur malade, quand elles n'ont pas dû l'abandonner à la rue ou aux institutions. À l'échelle du Québec, cela fait des milliers de jeunes qui, après avoir vécu le cauchemar des syndromes de la maladie en temps de crise, se voient ensuite condamnés à cet autre cauchemar: quarante ans et plus de «vie» à l'état de légume sous l'effet des neuroleptiques, quarante ans et plus de mort ambulante, sans travail et sans possibilité de fonder un foyer, sans possibilité d'aimer.

Car, quoi que l'on dise, nous ne traitons pas nos schizophrènes, nous les «gérons».

La pharmacopée moderne permet de les neutraliser efficacement jusqu'à ce que mort s'ensuive. On ne s'en prive pas. C'est tellement plus commode pour tout le monde. Humiliés, dépréciés, détenus ou drogués, ils se savent condamnés d'avance. Ils ruinent leur famille et coûtent très cher à la société: produits pharmaceutiques, hospitalisation et assistance sociale. Tôt ou tard, ils prennent pleinement conscience de leur état.

Le Dr Mary V. Seeman, professeur de psychiatrie à l'Université de Toronto, dans un article fouillé sur la «Gestion du schizophrène» (le mot est d'elle), fait état du bilan existentiel que le malade est ordinairement contraint de faire quand il approche la trentaine ou avant, de son réalisme dépressif («realistically depressed»), et de la conséquence logique dans bien des cas: le choix délibéré d'une mort moins cruelle. Notre fils nous avait justement dressé un tel bilan.

«La plaie du vingtième siècle» menace toutes les jeunes familles. C'est une maladie insidieuse. Votre gars (ou votre fille), porteur de tant d'espoirs, s'éloigne un jour de vous et met toute la famille à l'envers par un comportement incompréhensible et, apparemment, répréhensible. La grosse école, déjà déshumanisée, devient vite intolérable au jeune malade qui hallucine et qui sent que tout lui échappe, sans qu'il ne sache pourquoi. Il décroche ou devient une proie facile pour le «pusher» le plus proche. Il se sent attaqué de toute part et vit dans la peur. Il faut souvent un acte de violence grave de sa part pour que l'on découvre, enfin, qu'il est malade. Mais alors il a déjà subi des préjudices irréparables: casier judiciaire, scolarité compromise, rejet de ses parents et de ses amis, blessures intérieures qui ne guérissent plus, quand ce n'est pas

un suicide inexplicable.

Nous avons là une signée de vies humaines et d'argent qui doit, et peut, être embrayée. Car, contrairement à ce que semble être la pratique officielle, cette maladie et d'autres qui lui sont connexes peuvent être traitées, contrôlées et souvent guéries. Elles peuvent également faire l'objet d'un dépistage préventif. Elles doivent surtout, comme cela s'est fait ici pour la tuberculose, faire l'objet d'une concertation communautaire massive. Cela se fait déjà ailleurs.

Nous avons une occasion unique de faire une mise à jour dans ce domaine, car la Fondation canadienne pour la guérison de la schizophrénie tient son onzième congrès annuel à Montréal les 28, 29 et 30 mai prochain. Il s'agit d'un événement de portée internationale qui regroupera des professionnels de la santé de diverses disciplines d'un peu partout en Amérique du Nord. Deux autres organismes y participent: The Huxley Institute for Biosocial Research de New York et l'Académie de médecine orthomoléculaire.

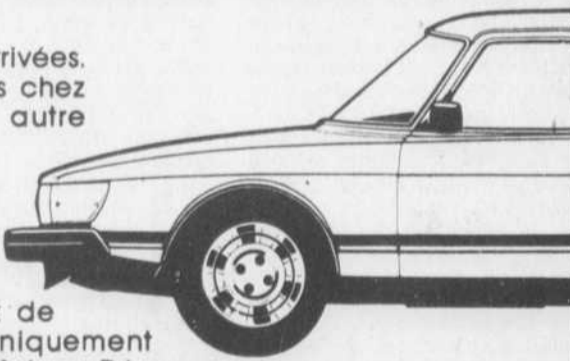
Pour faire échec au réalisme dépressif de nos schizophrènes, il faut plus que des piqûres, des comprimés et des suppositoires aux effets débilissants connus, il faut de solides raisons d'espérer. Elles existent. Dans certains milieux elles se sont concrétisées en un réseau de soins appropriés. Les coûts d'hospitalisation ont chuté... et les malades ne se suicident plus.

La Fondation canadienne pour la guérison de la schizophrénie est porteuse d'un message d'espoir important, car même s'il n'y a pas de remède facile et infaillible aux schizophrénies, des milliers de jeunes Québécois et Québécoises peuvent et doivent être rendus à la vie.

Les nouvelles Saabs arrivent...

Eh oui, les Saabs 1982 sont arrivées. Combien de temps resteront-elles chez les Moteurs Décarie, c'est une autre histoire.

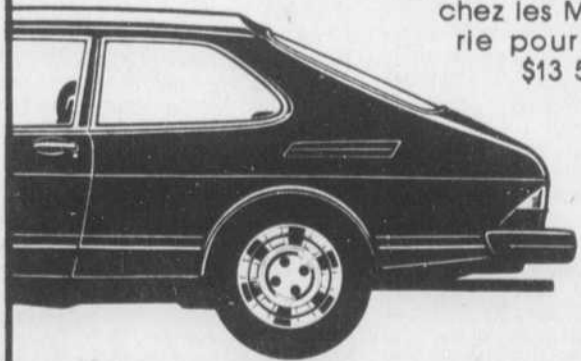
Le coût de la nouvelle Saab est plus bas que celui de l'année dernière sur presque tous les modèles. La Saab 900, trois portes, cinq vitesses, est vendue au prix de \$14 500, et uniquement chez les Moteurs Décarie pour aussi peu que \$13 500.*



La nouvelle Saab est offerte avec une garantie "Supercare" de trois ans sur les principales pièces mécaniques.

Venez voir la Saab 1982 chez les Moteurs Décarie.

*Comprenant la servo-direction, traction avant et la garantie de 3 ans.



...et partent vite.

Les Moteurs Décarie Inc.

55 rue Gince, St-Laurent, Qué.

334-9910





Terre-Neuve

premier ministre de Terre-Neuve a refusé toutes les perches que le gouvernement fédéral lui a tendues depuis deux ans pour mettre de côté la question de la propriété de ces ressources et conclure un contrat de gestion modelé notamment sur de précédents accordés avec la Nouvelle-Ecosse. Mais le jeune chef de gouvernement terre-neuvien est convaincu qu'il ne s'entendra jamais avec Ottawa, tant que M. Pierre Trudeau sera là, c'est pourquoi il a lancé sa province dans une série de batailles judiciaires qui traîneront au moins deux ans. Si tel est le cas, on n'est pas prêt de voir un baril de pétrole du gisement Hibernia et c'est un autre coup dur pour le Programme énergétique national dont l'objectif d'autosuffisance repose plus que jamais sur une production d'au moins 125,000 barils par jour des régions côtières.

- la renégociation du contrat d'électricité entre Hydro-Québec et Churchill Falls Limited, remontant aussi loin que 1961 et sur lequel le gouvernement de Saint-Jean estime perdre près de \$1 milliard par année. Le gouvernement de M. Peckford vient de faire confirmer, par la Cour suprême de Terre-Neuve — le 5 mars — le droit de la province d'exproprier tout simplement Churchill Falls. Pendant la campagne électorale, M. Peckford a menacé de «couper le courant» à Hydro-Québec. «Du bluff électoral», a-t-on entendu à Québec. Mais ceux qui connaissent bien M. Peckford, conservateurs comme libéraux d'ailleurs, disent qu'il serait bien capable de mettre sa menace à exécution. De plus, en réduisant sa production de pétrole de 180,000 barils par jour en 1980, le premier ministre de l'Alberta a créé un dangereux précédent qu'Ottawa n'a jamais contesté en cour.

- le droit pour la province de Terre-Neuve de faire passer l'électricité produite au Labrador sur le territoire québécois pour la vendre aux États de la Nouvelle-Angleterre. Ottawa s'est cette fois engagé dans la bataille en proposant un amendement à la Loi de l'Office national de l'énergie donnant à l'institution fédérale le pouvoir d'exproprier un couloir pour la compagnie d'électricité de Terre-Neuve, comme elle le fait déjà pour des pipelines et des gazoducs. Ce projet d'amendement à la loi de l'ONE faisait partie du bill «omnibus» bloqué en Chambre par les conservateurs pendant deux semaines mais il reviendra avant jeudi à la chambre des communes. Le député québécois, M. Rock LaSalle, lui fera la guerre mais il sera isolé à l'intérieur de son propre caucus par le lobby de Terre-Neuve, notamment mené par l'ancien ministre des Finances, M. John Crosbie.

- Ces trois dossiers ont en commun qu'ils touchent à des zones grises de la constitution, d'autant plus grises dans le cas de Terre-Neuve que cette province a joint la Confédération — en 1949 — bien après que les juridictions sur les ressources naturelles n'aient été partagées entre l'Ottawa et les provinces.

Tout le monde s'entend pour dire que le moyen le plus rapide — et sans doute le plus à l'abri des surprises — est la négociation politique. Mail il faut tenir compte de la mentalité défiante des Terre-Neuviens, et surtout de la conviction profonde de M. Brian Peckford qu'il n'y a pas moyen de tenir une discussion «honnête» avec MM. Trudeau et Lalonde.

Pour renforcer le gouvernement de Terre-Neuve dans sa conviction, l'opinion publique appuie majoritairement la ligne dure, même si seulement un sixième des électeurs, selon un récent sondage, classent le contrôle des ressources parmi les problèmes urgents à résoudre.

M. Brian Peckford a donc choisi la voie de la guérilla judiciaire: ce sera long et les deux parties risquent de perdre, au point qu'elles devront, un jour ou l'autre, revenir à la table de négociation.

Le déclenchement de la campagne électorale arrive d'ailleurs entre deux décisions des Cours: l'une, spectaculairement favorable au gouvernement de M. Peckford puisqu'elle lui donne apparemment le moyen de forcer Québec à renégocier le contrat de Churchill Falls. Mais l'autre, sur la propriété des ressources côtières, a de grandes chances d'être perdue.

Le gouvernement fédéral avait proposé aux provinces de l'Atlantique de négocier un accord administratif avant le 28 février dernier et de laisser de côté le principe de la propriété, qui pourrait être tranché par une requête conjointe à la Cour suprême.

Deux semaines avant l'échéance fixée par M. Trudeau aux négociations et alors qu'Ottawa disait ouvertement que cette échéance pouvait être reculée — M. Peckford prend tout le monde par surprise en référant la question à la Cour d'appel de Terre-Neuve. C'est «prématuré», réplique Ottawa, qui laisse ouvertement entendre que M. Peckford veut torpiller les négociations. Le 2 mars, Ottawa et Halifax en arrivent à une entente mais M. Brian Peckford accuse son collègue M. John Buchanan, de «s'être fait acheter par les fédéraux».

En fait, le lendemain du déclenchement des élections, le 16 mars, M. Peckford soumet ses propres propositions, beaucoup plus gourmandes que celles de la Nouvelle-Ecosse et, qui plus est, toute entente pourrait être remise en cause par la confirmation du droit de propriété des ressources à la province.

Un jugement de 1967 de la Cour suprême sur la propriété des ressources au large des côtes du Pacifique laisse cependant prévoir que la province a peu de chances de gagner cette bataille, la seule différence avec le cas de la Colombie-Britannique étant la date de l'entrée de Terre-Neuve dans la confédération.

On estime qu'il faudra au moins deux ans avant que la question n'ait été tranchée par la Cour d'appel de Terre-Neuve d'abord, puis par la Cour suprême. La seule explication qu'on puisse donner à la référence à une Cour provinciale — alors qu'il était possible d'aller directement devant le plus haut tribunal du pays — c'est la volonté de M. Brian Peckford de gagner du temps pour ne pas négocier avec M. Trudeau. Il est donc peu probable que les négociations reprennent à moins que, pressé par les conjonctures énergétiques, le gouvernement fédéral ne passe par-dessus son amour propre de paillard depuis 14 ans dans le dossier, et ne fasse de nouvelles propositions. A défaut, les compagnies pétrolières se contente-

ront de poursuivre l'exploration, mais aucun investissement majeur ne sera fait dans l'exploitation du gisement de Hibernia dont on dit qu'il est plus important que prévu. Si tel est le cas, ce ne serait qu'en 1992 au moins que Hibernia produirait ses 300,000 barils par jour.

Le dossier est explosif à Terre-Neuve où chacun sait qu'il existe au large de la côte la plus large réserve sous-marine canadienne de pétrole. Dans une province où le revenu moyen est seulement la moitié de la moyenne canadienne, l'espoir des pétro-dollars fait rêver. Et puis, disent les Terre-Neuviens qui sont entrés dans la Confédération il y a seulement 33 ans, «si nous n'avions jamais joint le Canada, cela ne serait pas l'objet de discussions aujourd'hui».

Les négociations avec le Québec n'ont pas été beaucoup plus heureuses qu'avec Ottawa et un des leaders du NPD les compare à une «bataille d'éléphants: beaucoup de bruit mais rien de constructif».

Les deux dossiers, du contrat de Churchill Falls et du «couloir» de transmission entre les futures productions du Labrador et les États-Unis sont reliés. Des proches de M. Brian Peckford estiment même que les deux provinces vont s'entendre — bien avant qu'il n'y ait un accord sur le pétrole avec Ottawa — lorsque les intérêts des deux provinces concorderont: c'est-à-dire lorsque le Québec aura besoin de l'électricité du Labrador et qu'il acceptera de rouvrir le contrat d'Hydro-Québec contre une entente globale sur le développement de l'ensemble de la région.

La loi fédérale sur les pouvoirs de l'Office national de l'énergie a toujours été présentée comme une loi de «dernier ressort». C'est en quelque sorte une arme qu'Ottawa pose sur la table de Terre-Neuve en espérant qu'il n'aura jamais à s'en servir. De fait, la construction d'une nouvelle ligne d'électricité pour transporter seulement l'électricité du Labrador ne sera sans doute jamais rentable. Pour signer un contrat avec les États de la Nouvelle-Angleterre, Terre-Neuve n'a guère d'autre choix que de s'entendre avec Hydro-Québec.

L'idéal pour le gouvernement fédéral, comme pour celui du Québec, serait sans doute l'élection du chef libéral ce soir à la tête du gouvernement de Terre-Neuve. Il s'est en effet engagé à relancer rapidement les négociations avec Ottawa mais a soigneusement évité le sujet du Labrador. Toutefois, il n'est pas sûr qu'un gouvernement libéral active beaucoup les choses. Il s'est en effet refusé à soumettre toute entente à la population, par référendum. A moins qu'il n'obtienne pratiquement un aussi bon accord que M. Brian Peckford, il risque de perdre ce référendum.

D'une manière ou d'une autre, ce sera donc long. Québec pourra en profiter pour signer des contrats avec l'Etat de New York et prendre ainsi une longueur d'avance sur Terre-Neuve. Quand à M. Brian Peckford, les retards ne coûtent pas cher à son gouvernement: c'est Ottawa qui paie la facture du bien-être social et comble, avec la préqualification, l'écart entre le revenu des Terre-Neuviens et celui des autres Canadiens. De plus, d'ici à ce qu'on s'entende, le pétrole n'aura pas, au contraire des bancs de morue, bougé de place mais le baril risque de valoir beaucoup plus cher.

Gouvernement

contexte actuel, d'autant plus que le fardeau fiscal des Québécois est de 13% plus élevé que celui des Ontariens;

- gèle de façon totale ou partielle la rémunération des secteurs public et parapublic.

Sans le dire de façon explicite et se défendant bien d'ouvrir les négociations, M. René Lévesque a laissé entrevoir un gel partiel, l'augmentation salariale prévue pour cette année comblant justement l'écart entre les dépenses et les revenus du gouvernement pour 1982-83, soit \$700 millions.

S'adressant aux représentants des 15 organismes socio-économiques invités à la troisième Conférence au sommet — après Pointe-au-Pic et Montebello — le premier ministre a fait valoir que les revenus du gouvernement sont à la baisse, sous la pression conjuguée de quatre facteurs: allègements fiscaux; diminution des impôts et indexation partielle; effets de la crise; manque à gagner de \$500 millions dans les arrangements fiscaux, pour un total de \$700 millions. «Si rien n'est changé, c'est donc l'impasse, le trou».

Selon M. Lévesque, il ne saurait être question d'emprunter davantage et d'augmenter le déficit, le service de la dette augmentant de 30% cette année et accaparant quelque 14% du budget. «Nous sommes juste à la limite d'emprunter pour payer l'épicerie».

Il reste donc trois choix, ou une combinaison des trois. Pour illustrer comment de vraies coupures seraient faites, M. Lévesque a soumis qu'il faudrait éliminer 38,000 fonctionnaires pour trouver les \$700 millions qui manquent cette année. Quant à la hausse des taxes et impôts, la marge de manoeuvre est très mince.

Il reste donc un gel total ou partiel de la rémunération (salaires, avantages sociaux, régimes de retraite) des 320,000 employés des secteurs public et parapublic, qui grugent déjà 53% du budget québécois. Pour ces employés, qui jouissent presque tous de la sécurité d'emploi, les hausses salariales et autres, prévues cette année sont de 15%, ce qui équivaut exactement aux \$700 millions que le gouvernement doit trouver d'ici au 6 mai, jour de la présentation du budget par M. Jacques Parizeau.

M. Lévesque souligne que le rattrapage qui devait être fait l'a été, et largement, et que les employés publics sont maintenant mieux payés, et de loin, que ceux du secteur privé.

Tout en restant ouvert à la discussion sur ces choix, le premier ministre avertit ses invités au sommet de ne pas lui suggérer de couper dans des «grenailles» ou de gratter les fonds de tiroirs: cela a déjà été fait. S'ils ont de meilleures solutions, il est prêt à les entendre.

Au début de son allocution, M. Lévesque a souligné que le chômage est «le mal absolu», alors qu'Ottawa s'accroche à sa politique monétariste et à la lutte contre l'inflation. Mais pour l'essentiel, la crise vient du dehors, même du Canada, et la vraie reprise ne pourra aussi provenir que de l'extérieur, surtout des États-Unis et des marchés internationaux. Quant à la politique des hauts taux d'intérêt, elle cause des torts incalculables et irréversibles.

Pour l'instant, «il faut donc compter sur nos propres moyens», dit M. Lévesque, et tenter de traverser la crise sans trop d'avarices, avec un minimum de solidarité. «Quand le bateau est secoué, nous devons tous nous sentir de l'équipage, même si nous avons des intérêts divergents.»

«Il n'est pas vrai que le Québec est condamné à l'impuissance, et le bien com-

mun doit nous inspirer une solidarité réfléchie, le sens de l'effort et des responsabilités partagées plus équitablement.

Le noeu d'acier, insiste le chef du gouvernement, c'est l'équilibre des finances publiques, et Québec est confronté à des choix douloureux, non pas à moyen terme, mais dans l'immédiat, dès ce mois-ci.

Collectivement, le Québec s'est donné des services plus complets que partout ailleurs, mais il n'y a rien de gratuit, et ils coûtent de plus en plus cher. De tous les pays du monde (plus de 150), il n'y en a plus que deux, la Norvège et la Hollande, où les dépenses publiques exigent un effort plus élevé qu'au Québec. «La croissance de l'économie ne porte plus cet effort, et il est impossible de continuer à ce rythme.» Il s'est donc posé question de lancer de nouveaux services, et même le maintien de ceux qui existent coûte de plus en plus cher. «Ce n'est pas un piquetage».

En dépit des compressions de quelque \$1,5 milliard en deux ans, les prévisions de dépenses augmentent de 14% en 1982-83, hausse causée par des dépenses dites incompressibles:

- le service de la dette: 14%;
 - les programmes d'aide: 17%;
 - la rémunération du secteur public et parapublic: 53%;
- pour un total de 84% de dépenses qui ne peuvent pas être réduites.
- Il faudrait donc couper dans les 16% qui restent, mais où? demande le premier ministre, qui évoque ensuite les trois choix du gouvernement, avec une préférence évidente pour le troisième, le gel partiel.

Parizeau

sommateurs actuellement furieux contre les fermetures «réagissent plus gentiment quand nous réuissions à ramener le prix du litre d'essence de 6½ cents».

«J'ose croire, cependant, que la plupart réalisent maintenant que nous agissons avant dans leur intérêt que dans le nôtre», a-t-il dit en précisant que les détaillants, qui n'auraient plus que 5% comme marge de profit sur l'essence, en réclament une de 15 à 20%.

À la FGDEQ, le directeur général, M. Normand Fournier, a déclaré au DEVOIR qu'il venait de faire parvenir un télégramme au premier ministre Lévesque ainsi qu'aux pétroliers pour leur rappeler les réclamations des petits entrepreneurs qu'il représente.

«Aux multinationales, nous disons qu'il n'y aura aucune négociation tant que nous n'aurons pas l'assurance d'une marge de profit d'au moins 10% sur la vente d'essence. Par après, nous négocierons des demandes accessoires», entre autres une réduction de loyer.

«À Québec, nous avons assoupli notre demande au sujet de l'abolition de la surtaxe de 20%, que nous voulons totale ou partielle. Par contre, nous exigeons maintenant un prix uniforme partout au Québec sur la vente d'essence.»

«Toute nos demandes sont négociables sauf celle du profit de 10% aux compagnies pétrolières», a-t-il ajouté sur un ton déterminé.

Dans l'est québécois, des douzaines d'écoles ont fermé leurs portes hier, les autobus n'ayant plus d'essence pour transporter les écoliers. Il faut préciser que dans cette région, même les policiers ne peuvent plus s'approvisionner aux pompes et, lorsqu'ils sont à proximité, ils traversent la frontière pour aller s'alimenter aux États-Unis ou au Nouveau-Brunswick. Par contre, des consommateurs ont été arrêtés en certains endroits et délestés des bidons d'essence qu'ils transportaient dans leur véhicule. S'agit-il d'un début de marché noir de l'essence? Nul ne peut le confirmer toutefois.

Dans la métropole hier, des douzaines de pompes, propriétés des multinationales, ont été mises hors d'usage par des garagistes indépendants regroupés en équipes. Des appels de menaces ont été reçus en certains endroits par ceux qui gardaient leur débit ouvert, et un «briseur de grève» a même été arrêté, en fin de journée, par des policiers de la CUM suite à un incident survenu dans l'est. C'est là d'ailleurs que les incidents se sont multipliés, la guerre des prix de l'essence, récemment déclarée, en ayant apparemment échaudé certains.

À Québec hier après-midi, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a affirmé qu'il n'est pas question de supprimer la surtaxe de 20%.

Commentant en conférence de presse ce qu'il qualifie de «crise dans les stations d'essence il a révélé qu'un comité formé de fonctionnaires de cinq ministères (Énergie et Ressources; Justice; Transports; Finances et Revenu) avait été formé et chargé de suivre l'évolution du dossier de très près.

Aujourd'hui, des «mesures appropriées» devraient être annoncées par le ministre Yves Duhaime (Énergie et Ressources) et le mandat comporte notamment «le maintien des approvisionnement en essence».

M. Parizeau laisse entendre qu'il pourrait y avoir de nouveaux assouplissements quant au financement de la taxe sur les inventaires, mais il tient d'abord à préciser la bizarrerie de la situation: aucun des cinq ministères impliqués n'a reçu de demande précise relative à cette colère des pompiers.

Les ventes d'essence baissent continuellement depuis deux ans, a rappelé le ministre, qui a communiqué un tableau illustrant les fluctuations déséquilibrées de ces ventes depuis 1974. Ainsi, en janvier 1982, au Québec, cette chute des ventes est de 12% (en Ontario, baisse de 11% et au Nouveau-Brunswick, près de 20%).

«Que la situation puisse être critique, le ministre ne le nie pas, mais il ne considère pas inquiétant en soi le fait que le gouvernement puisse voir diminuer sensiblement son revenu sur les carburants (\$3,4 millions par jour, présentement). Les conséquences de la crise présente affectent davantage le «public» et le ministre déplore tout autant l'intimidation qui peut se jouer à l'égard des détaillants que la propagation de nouvelles fausses sur le retrait de la surtaxe dans le Témiscouata, par exemple.

Le comité de fonctionnaires est, depuis 11h hier, chargé de «faire le point, de tenir le gouvernement au courant et d'établir les contacts utiles avec les parties intéressées.»

Pour M. Parizeau, il s'agit avant tout de faire un constat: la consommation d'essence est en train de baisser, en partie à cause du prix de l'essence, en partie à cause de la vogue des petites voitures. Ce constat est double d'une philosophie: «vaut mieux laisser se dérouler les tractations en cours», ne pas montrer les dents prématurément. M. Parizeau déclare que ce n'est pas le genre de situation que l'on peut «laisser durer encore quatre ou cinq jours».

Au ministère des Finances, on estime que la marge de profit à partager entre raffineur et pompiste est de 10,5 cents le

litre; cette marge était, il y a deux ans, de 7,7 cents. Il semble bien, opine le ministre, qu'avant cette guerre des prix, la part garantie du raffineur était mieux protégée que celle du détaillant.

Y aura-t-il un impact de la contestation sur le sommet économique commencé hier? Le ministre dit ne pas voir de «grand dessein organisé» dans les événements qui ont cours. Il rappelle que des mesures sont prises pour permettre l'ouverture du plus grand nombre de stations d'essence possible et que la Sûreté du Québec et les services municipaux de police ont aussi à faire montre de vigilance. La situation est bien sûr fluctuante, mais M. Parizeau disait qu'à 14h hier, les pompes à essence étaient accessibles sur la Côte-Nord, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, en Abitibi et dans la région de Sherbrooke.

Comment le ministre accueille-t-il la revendication des porte-parole des pompiers quant à une diminution de la taxe sur l'essence? «Tout le monde veut payer le moins de taxes possible» mais ces manifestations ne feront pas modifier la fiscalité.

Bien sûr, commente ironiquement le ministre des Finances, l'Alberta a plus de pétrole que nous... et n'a pas de taxe de vente, mais le Québec n'a pas à céder à ce genre de comparaison qui ne le mène nul part. M. Parizeau nie catégoriquement que les liquidités du gouvernement québécois soient à ce point faibles que certains remboursements d'impôt aient été post-datés au 1er juillet 1982. Des millions d'indemnités pour expropriation et de transferts aux commissions scolaires ont été versés avant l'échéance, dit le ministre, qui revient sur la nécessité, dans cette crise qui touche les stations d'essence, de se faire d'abord une idée claire des points en litige.

Celui qui perçoit la taxe sur l'essence pourrait-il obtenir une plus large part de ces taxes perçues au nord, du Québec? Le ministre rappelle que la situation n'est pas aussi simple que le voudraient certains comptes rendus sur ce point précis et il renvoie à la déclaration que doit faire son collègue de l'Énergie et des Ressources aujourd'hui même, avant d'accuser le gouvernement de mollesse ou de réflexes trop lents.

Des 5,545 débits d'essence privés au Québec, dont 2,000 dans la région montréalaise, quelque 70% au moins étaient fermés hier. Par contre, M. Della-Nora a affirmé que des 763 stations libéra-voies de la province, la plupart appartenant aux pétroliers, 600 au moins avaient dû fermer leurs portes depuis le début du mouvement de protestation.

Par ailleurs, la compagnie Shell, dans un communiqué, annonçait qu'une dizaine de ses stations montréalaises demeureraient ouvertes 24 heures par jour, et que la police de la CUM l'avait assurée de sa coopération.

Chez LaSalle Taxi, propriétaire d'une flotte de 1,000 véhicules, on avait décidé hier de fermer trois des quatre stations que la compagnie maintient à la fois pour le public et ses chauffeurs, et que celle qui demeurait ouverte serait réservée en exclusivité aux taxis LaSalle. On s'y déclara aussi en complet accord avec le geste des détaillants, et la journée d'hier a marqué une hausse de 10% dans le nombre d'appels pour une voiture-taxi.

À Ottawa enfin, le ministre Lalonde a déclaré que le gouvernement fédéral n'a peu ou pas de marge d'intervention pour normaliser la situation de la distribution de l'essence qu'au Québec.

«L'effet de la taxe québécoise sur l'essence — de l'ordre de 40% au Québec par rapport à 10 à 25% dans les autres provinces — a pour conséquence d'imposer une pression intolérable sur les détaillants», a dit M. Lalonde.

Patronat

Paul Lambert de la Chambre de commerce qui accuse le «militantisme gouvernemental et syndical» d'être en voie de «tuer la poule aux oeufs d'or». L'un après l'autre, les représentants des milieux d'affaires ont réclamé de l'État qu'il leur passe le relais de l'initiative économique. Seul le Conseil des gens d'affaires du Québec, plus proche des milieux nationalistes, a évité de s'en prendre à l'État et s'est contenté de livrer un message optimiste.

Les milieux patronaux se sont rarement attaqués directement aux syndicats, mais ceux-ci ne leur ont pas rendu la pareille. Tant le président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), M. Norbert Rodrigue, que celui de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), M. Louis Loberge, ont accusé leurs vis-à-vis, patronaux et gouvernementaux, de vouloir faire des travailleurs les «responsables de la crise», une «propagande» qu'ils récuseraient évidemment.

Loin de desserrer son emprise, l'État doit la renforcer en temps de crise, a expliqué M. Norbert Rodrigue dans un plaidoyer pour une «stratégie industrielle québécoise» fondée sur le développement de l'entreprise publique. Le président de la CSN a comparé le comportement et les succès d'Hydro-Québec à ceux des multinationales qui oeuvrent au Québec, accusant ces dernières de faire fi des «intérêts» des Québécois, et il a soutenu que seuls le «contrôle» et la «planification» pourraient contrer le chômage.

M. Louis Loberge a, à son tour, réclamé l'accélération de l'adoption des législations mêmes que les organismes patronaux venaient de dénoncer en chœur. Avec le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, M. Robert Gaulin, il a plaidé pour le maintien et l'amélioration des programmes sociaux. «Les dépenses sociales font partie du bien-être des travailleurs», a soutenu M. Robert Gaulin, lui aussi partisan d'une augmentation de la planification et de l'intervention gouvernementale pour redresser la situation.

À côté de ce discours presque aussi unanime que celui des milieux d'affaires, le président de la Centrale des syndicats démocratiques, M. Jean-Paul Héту, a semblé faire bande à part. La CSD réclame surtout un «groupe d'étude» sur l'économie québécoise, qui se préoccupe de l'équation production-consommation. M. Héту a indiqué que sa centrale défendrait, au cours du sommet, une «politique de revenus» qui soit «décente» pour tous les travailleurs.

Dans ce combat de coqs autour des dépouilles de l'État, les autres invités au sommet, qui concluaient le tour de table, avaient le ton moins retentissant. Le président de la Confédération des caisses populaires Desjardins, M. Raymond Blais, a toutefois rejoint quelque peu l'analyse patronale, tout en se défendant de «faire un procès à l'État sur une base idéologique». Il a mis en garde contre «l'expansion fulgurante des services publics et parapublics», demandé à tous les interlocuteurs de reconnaître que nous avons vécu «au-dessus de nos moyens réels», et invité à «s'attacher au problème de la «structure industrielle du Québec», un problème qui restera avec nous même après la crise, se-

lon lui.

Président de l'Union des municipalités du Québec, le maire de Sherbrooke, M. Jacques O'Bready a offert la collaboration de ce niveau de gouvernement dont il aimerait qu'on reconnaisse mieux l'importance et «l'entrepreneuriat».

Dernière intervenante, Mme Esther Désilets, des associations de consommateurs, a ramené la salle aux dures réalités faisant surtout un long tour d'horizon et une description assez saisissante de tous ceux qui sont touchés quotidiennement par la crise. Elle s'est plutôt rapprochée, par l'analyse, de la position syndicale sur l'intervention de l'État. La Fédération des associations de consommateurs réclame notamment que «le droit au travail et par conséquent au revenu annuel garanti» soit inscrit dans la Charte québécoise des droits et libertés.

Les tours de table continueront demain, au cours de trois sessions de travail consacrées successivement à «l'effort du gouvernement», puis à celui du «patronat, des gens d'affaires et du mouvement coopératif», enfin à celui «des syndicats, des travailleurs, des producteurs agricoles et des consommateurs». Ce n'est que mercredi matin que l'on fera la synthèse sous la présidence de M. Lévesque.

Outre les groupes «officiels» ayant droit de parole au sommet, la salle plutôt intime où se déroule le sommet, à l'Auberge des gouvernements accueille quelque 70 invités-observateurs, silencieux toutefois. Il s'agit de membres d'autres groupes syndicaux que les grandes centrales, de certains groupes professionnels, de conseils consultatifs auprès du gouvernement, d'observateurs délégués par le gouvernement fédéral, d'universitaires. On y trouve même sept «représentants de pays étrangers», délégués par leurs consulats et ambassades au Canada.

PLQ

partisans du comté de Louis-Hébert, le chef libéral a ajouté: «Le vrai sommet économique, M. Lévesque, il était ce soir dans Louis-Hébert.»

Le candidat péquiste, M. Jean Keable, a attribué sa défaite à l'insatisfaction des électeurs à l'endroit du gouvernement, mais plus spécifiquement au fort taux d'abstention. Seulement 60% des électeurs inscrits sur les listes ont participé au scrutin et ce phénomène d'abstentionnisme s'est surtout manifesté chez les étudiants du campus de l'Université Laval et du Cégep de Sainte-Foy.

Le dépouillement des suffrages des 184 bureaux de vote de la circonscription de Louis-Hébert a donné les résultats suivants: M. Réjean Doyon, libéral 12,681; M. Jean Keable, péquiste, 10,504; Mme Patricia Métivier, indépendante, 339; M. Michel Marcoux, indépendant, 275; M. Victor Lévis, Parti libéral, 72 voix.

Pour leur part, les électeurs du comté de Saint-Laurent se sont rendus aux urnes dans une proportion de 53%. Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats suivants: M. Germain Leduc, libéral, 16,728; M. Michel Boisvert, péquiste, 3,523; M. Winnifred Potter, Freedom of choice, 720; M. Paul Désormiers, indépendant, 130; M. Maurice Gohier, Parti des travailleurs du Québec, 129; M. Richard Kendall, Parti libéral, 261; M. Emilien Martel, Crédit social uni, 84 voix.

La grève des détaillants d'essence a causé une interférence certaine dans le déroulement du scrutin. Dans le comté de Saint-Laurent, l'organisation libérale a dû faire des démarches spéciales pour convaincre un militant du parti de faire fonctionner les pompes de sa station afin d'alimenter en pétrole les quelque 60 voitures servant au transport des électeurs. Dans le comté de Louis-Hébert, le même problème s'est posé pour les deux organisateurs, mais, selon M. Jean-Claude Moisan, du PQ, il est possible que le mécontentement créé par cette grève des détaillants d'essence ait nu à aux chances de M. Keable.

C'est également l'opinion de l'ex-ministre Claude Morin, selon qui la fermeture des postes d'essence a sans doute «cristallisé le mécontentement des gens et peut avoir incité à voter pour les libéraux, des gens, qui autrement, seraient restés chez eux.»

La victoire du Parti libéral dans le comté de Saint-Laurent était attendue et ne surprend personne. Mais peu d'observateurs avaient prévu que le Parti québécois perdrait le comté de Louis-Hébert, considérant le prestige du candidat, M. Jean Keable.

Le nouveau député de Louis-Hébert n'était que peu connu du public avant son entrée en politique active. Avocat de 45 ans, M. Réjean Doyon est spécialisé en droit municipal et avait occupé le poste de secrétaire général de la Communauté urbaine de Québec et de secrétaire général de l'Association des commissions scolaires du diocèse de Québec. L'ex-ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, avait été élu député de ce comté aux élections générales de 1981 avec une majorité de 8,000 voix.

Le nouveau député de Saint-Laurent, le notaire Germain Leduc, en était à ses premières armes en politique active. Il avait également fait sa marque dans le milieu des affaires mais depuis toujours, c'est dans la municipalité de Saint-Laurent qu'il a exercé sa profession de notaire. L'ex-député libéral, M. Claude Forget, avait été élu aux élections générales du 13 avril 1981 avec une majorité de 15,000 voix.

Tout au long de cette campagne, les libéraux ont exploité le thème de la crise économique tandis que les péquistes ont joué à fond la carte de popularité de leur chef, M. René Lévesque. Une campagne dont la question constitutionnelle fut exclue, dès le départ, pour faire place aux problèmes de chômage, des taux d'intérêt, des taxes et des fermetures d'usines. Aux péquistes qui faisaient porter le blâme sur le dos d'Ottawa, les libéraux ont sans cesse répliqué que la mauvaise gestion gouvernementale était la grande responsable de l'état misérable des finances publiques.

Les deux partis ont investi le gros de leurs ressources dans le comté de Louis-Hébert, dont les électeurs ont eu droit aux visites répétées du premier ministre et de ses ministres. Le Parti libéral a répliqué par l'intense participation des ses 41 députés. Mais la publicité du candidat libéral, M. Réjean Doyon, faisait totalement absten- tion des couleurs de son parti et du nom de son chef, M. Claude Ryan.

Par delà les grands thèmes, les problèmes locaux ont également fait les frais de cette campagne. Dans Louis-Hébert, il fut notamment question des politiques de logement, du dé-

veloppement industriel et de l'emprise du pouvoir sur la fonction publique. Dans St-Laurent, les deux principaux candidats ont fait campagne sur le prolongement du métro et de la reconstruction de la Communauté urbaine de Montréal.

Les deux nouveaux députés de Louis-Hébert et de Saint-Laurent seront assermentés dès le début de la semaine et feront probablement leur entrée à l'Assemblée nationale avant l'ajournement du congé de Pâques.

Flotte

établis aux îles Malouines.

Le ministre canadien des Affaires étrangères avait exprimé le point de vue de son pays à l'ambassadeur d'Argentine des vendredi soir.

L'Armada britannique sera forte de trente-six bâtiments. «La flotte la plus importante qui ait jamais navigué en temps de paix, une flotte excellente», a commenté Mme Thatcher. Les porte-avions Invincible et Hermes, les deux plus impressionnants navires de la marine britannique, et le navire d'assaut Fearless ont quitté Portsmouth (sud de l'Angleterre) en grande pompe, sous les acclamations de la foule.

Ces unités seront ensuite rejointes par celles qui viennent d'achever des manoeuvres au large de Gibraltar.

La reine Elisabeth a en outre autorisé le gouvernement à réquisitionner les navires de la marine marchande. Déjà, le paquebot Canberra a été placée sous l'autorité de la Royal Navy.

Le coût de l'opération navale pour le Trésor pourrait dépasser les 200 millions de livres en cas de confrontation directe avec les Argentines, a-t-on estimé hier à Whitehall.

Pour l'Argentine, le coût financier de l'opération militaire de reprise des îles Malouines peut s'élever à 500 millions de dollars, si la situation de s'envenime pas et si les 1,800 habitants, en grande majorité britanniques, n'exigent pas une indemnisation pour quitter l'île, a écrit hier le quotidien économique «Ambito Financiero».

Outre la démission de lord Carrington, le premier ministre, Mme Thatcher, a accepté celle de deux autres responsables de la diplomatie britannique, MM. Humphrey Atkins et Richard Luce, mais elle a refusé celle présentée par le ministre de la Défense, M. John Nott.

«Il est primordial que vous conserviez vos fonctions au moment où nos forces se préparent à l'éventualité d'une action militaire», a dit le chef du gouvernement à M. Nott. J'ai toute confiance en votre capacité à accomplir les tâches décisives qui nous attendent.»

L'opposition n'a pas pour autant désarmé. M. David Healey, le numéro deux du Labour, a estimé que «la personne qui aurait dû démissionner, c'est Mme Thatcher», et l'un des chefs sociaux-démocrates, M. David Owen, a jugé que «le premier ministre avait également une lourde responsabilité».

La City, le conflit a provoqué une inquiétude dont témoignait la chute de la livre, tombée hier au plus bas depuis huit mois par rapport au dollar, ainsi que la forte baisse du Stock Exchange et la hausse de dix dollars du cours de l'or.

Le gouvernement des Malouines, M. Rex Hunt, et les militaires des Royal Marines, qui avaient été évacués des îles par les forces argentines, sont arrivés hier en Grande-Bretagne. M. Hunt, qui a estimé qu'au moins cinq militaires argentins avaient été tués vendredi lors de la prise de Port Stanley, et dix-sept autres blessés, devait s'entretenir dans la journée avec Mme Thatcher.

Le gouvernement britannique a conseillé aux citoyens britanniques se trouvant «sans raison urgente» en Argentine de quitter ce pays tandis qu'aux îles Malouines, quatre journalistes britanniques étaient expulsés.

En Argentine, on a subitement pris conscience hier de la possibilité d'un conflit armé. Selon des témoins oculaires, de nombreux habitants des grandes villes du nord auraient entamé un exode vers le nord, suite à la mise en place du dispositif de défense civile et l'arrivée d'importants renforts de troupes dans cette région australe.

Hier, les ventes de devises et d'or ont

Les actions de la banque glissent à \$4.35

La Nationale redevient un titre intéressant

par Michel Nadeau

Les actions de la Banque Nationale ont touché hier, le cours le plus bas de leur histoire, glissant à \$4.35 à la Bourse de Toronto. Un peu plus de 50.000 actions ont changé de mains sur les parquets de Montréal et de Toronto.

Cette baisse de 50 cents est le signal qu'attendaient certains analystes pour s'intéresser activement aux titres. Les actions de la Banque de la Place d'Armes ne sont pas loin de leur plancher. Toutes les mauvaises nouvelles ont maintenant été anticipées par le marché boursier.

«L'investisseur quelque peu

audacieux doit maintenant commencer à accumuler le titre», selon A. Roy Palmer, le spécialiste du secteur bancaire à la maison Biting, de Toronto. La publication de résultats montrant des profits au cours de l'automne fera rebondir le titre.

Le vice-président d'une grande banque concurrente a confié au DEVOIR: «J'achète les actions de la Banque Nationale. À ce prix là, c'est une aubaine. Leur valeur aux livres dépasse \$16.»

La chute des actions s'explique par les propos tenus jeudi dernier à Toronto par le président de la Banque, M. Michel Bélanger. Ce dernier affirmait alors que l'ensemble de l'exer-

cice laisserait une perte en 1982 bien que les derniers mois montreraient des bénéfices. Il a évoqué la possibilité d'une coupure du dividende, qui a été réduit de moitié l'an dernier, de \$1.20 à 60 cents.

L'annonce de pertes de \$28 millions au premier trimestre a soulevé les inquiétudes chez un certain nombre d'épargnants. La fermeture de plusieurs succursales attire également l'attention du public.

Mais avec des réserves et des débetures pour plus de \$600 millions, la situation de la Banque Nationale n'inquiète pas sérieusement les autorités monétaires. Tout le monde rappelle les années difficiles

écues par la Banque de Montréal au début de la dernière décennie. On connaît le spectaculaire redressement de l'institution depuis l'arrivée de M. Bill Mulholland.

En 1981, les revenus d'intérêt reçus s'établissaient à 2.29% de l'actif, le même niveau que la Banque Royale. Les autres revenus d'exploitation (frais, commissions,...) représentaient 0.55% de l'actif, un taux similaire à celui de la Banque de Montréal.

C'est du côté des dépenses autres que les frais d'intérêt que le bât blesse: ces dépenses d'exploitation atteignent 3.02% de l'actif contre 2% pour l'ensemble des banques. Cette proportion élevée pro-

vient évidemment du trop grand nombre de succursales; pas moins de 103 des 113 points de services dont la fermeture était prévue en 1982 ont déjà fermé leurs portes. Cependant, il en coûte \$3 millions à la banque jusqu'à l'expiration des baux. La réduction de l'effectif et des salaires versés auront des effets positifs dans quelques trimestres. Le mouvement de fermeture s'étend à toutes les banques. La Banque Royale a fermé plusieurs succursales au Québec et au Canada; la Banque de Nouvelle-Ecosse émondra son réseau au cours des prochains mois.

Dans le domaine des prêts, la Banque Nationale connaît

des pertes importantes en raison du grand nombre de faillites au Québec et à l'étranger. Évidemment, cette situation touche l'ensemble des banques. Il faut dire que les banquiers parviennent toujours à récupérer une partie des mauvaises créances.

La Banque Nationale se montre très prudente dans la croissance de ses activités: au mois de janvier, le bilan n'a pratiquement pas bronché au niveau de \$19.3 milliards. Par contre, la direction a normalisé ses activités internationales en rejoignant le peloton des «Big Five» avec 32% de ses avoirs en monnaie étrangère.

Les grands perdants dans les malheurs récents de la Banque Nationale seront les actionnaires qui ont acquis le titre dans la deuxième moitié des années 70. Ce sont eux et non les clients de l'institution, qui encaissent présentement un dividende moindre et la perte de capital s'ils se pressent de vendre leurs titres.

Le numéro 1 d'une grande banque anglophone au Québec résumait récemment la situation quant aux chances de redressement de la Banque Nationale: «Ils vont s'en sortir. Cela aura pris un peu plus de temps que prévu pour une bonne raison: Michel Bélanger n'a pas été assez enfant de cœur pour couper partout dès 1979». Ce n'est qu'au cours des derniers mois que le p.d.g. de la Banque Nationale a décidé de s'abriter sérieusement dans l'effectif et la masse salariale de la Banque. L'ex-vice-président aux ressources humaines, M. Jean-Claude Lebel, maintenant à la tête de la SGF, tirait récemment la conclusion: lors d'une fusion, «il faut être brutal» et éliminer l'équipe perdante.

au jour le jour

■ Contrat à Dominion Bridge

Ressources Gulf Canada vient d'accorder un contrat de \$33 millions à Dominion Bridge-Sulzer, de Lachine, dans le cadre de la construction de son système de forage dans la mer de Beaufort. Le contrat assure 400 années-homme de travail. Il prévoit la fabrication de 14 modules qui seront placés sur une unité de forage à caisson mobile présentement en construction au Japon. La commande comprend entre autres une piste d'atterrissage pour les hélicoptères.

■ Lobby pour la chaussure

Les principaux représentants des travailleurs canadiens de la chaussure sont à Ottawa cette semaine dans le but de convaincre les gouvernements fédéraux de rétablir au plus tôt le contingentement des importations de chaussures de cuir. Depuis l'élimination des quotas, en novembre, l'industrie a perdu 6,000 emplois, affirme un groupe de travailleurs, membres de la section 102A des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce.

■ Après Malouines, la livre...

La Banque d'Angleterre a dû intervenir à plusieurs reprises hier pour défendre la livre sterling, sous pression à cause de la crise des Iles Malouines. La monnaie britannique a été en effet la proie du conflit anglo-argentin tombant au plus bas depuis huit mois par rapport au dollar américain: elle a chuté de 1.7860 à 1.7760. Des cambistes croient que cet affaiblissement est surtout dû à la crainte des répercussions du gel des avoirs argentins par le gouvernement britannique. L'or a clôturé en hausse de \$9.75, à \$337.75 US.

■ À quand la reprise?

Dans sa revue trimestrielle publiée hier, la Conférence Board du Canada ne prévoit de reprise avant le milieu de l'année, voire même avant la fin de l'année. D'ici à décembre, en effet, le taux de chômage se maintiendra à 8.9%, en hausse de 1% par rapport à 1981; l'inflation, malgré un recul de 1.5%, demeurera élevée à 10.9%, et la croissance économique sera nulle. L'organisme d'Ottawa craint une nouvelle hausse des taux d'intérêt.

■ En raccourci

Message de **MacMillan Bloedel**, filiale de Noranda dont la Caisse de Dépôt et de Placement du Québec possède des actions: «En raison de la situation économique actuelle, nos rapport annuel et procuration (sic) seront imprimés en anglais seulement». Qu'en pense M. Jean Campeau, le président de la Caisse?... Le conseil exécutif du Fonds monétaire international vient de recommander la demande d'adhésion de la Hongrie... Les pertes de BP Oil sont passées de \$67.6 millions US en 1980 à \$224.3 millions US en 1981... Le taux de chômage en Allemagne de l'Ouest a fléchi de 8.1 à 7.6% en mars... **Southam** Communications a acquis les actifs et les droits de publication de **The Engineering Times**, un mensuel spécialisée dans les affaires de génie... La société d'état canadienne **Norcon Energy Resources** veut acheter 42.7% des actions ordinaires de la firme américaine **Hanna Mining Company**... Un Québécois anglophone, **M. T.S. Allan**, a été nommé président de la firme torontoise **Control Data Canada**... Les passagers et agents de voyage canadiens qui ont acheté des billets de **Laker Air Travel (Canada)** seront remboursés (\$3.9 millions). La société aérienne britannique **Laker Airways** a fait faillite il y a quelques semaines.

André Bouthillier

Entraide: Raymond Blais déplore le «préjugé favorable» envers le Plan Dugal

par Gilles Lesage

QUÉBEC — L'économie générale du projet de loi 60 concernant les caisses d'entraide économique «traidit un préjugé favorable envers le Plan Dugal», estime le président du Mouvement Desjardins.

«Nous ne voyons pas, a déclaré M. Raymond Blais au cours d'une conférence de presse, hier, en vertu de quel principe démocratique on peut d'une part décréter un deuxième scrutin et, d'autre part, limiter ce second vote aux seules caisses d'entraide économique qui, le 14 février, ont rejeté le Plan Dugal.»

En vertu du projet de loi présenté la semaine dernière par M. Parizeau, les 48 caisses qui ont rejeté le Plan Dugal devront procéder à un deuxième scrutin le 22 mai, et choisir entre trois ou quatre options.

M. Blais a fait valoir que le Mouvement Desjardins a respecté la parole donnée à la veille du scrutin, et que des offres ont été ou seront faites à toutes les caisses d'entraide

qui en demandent une, soit à presque toutes.

Selon M. Blais, la décision de présenter un projet de loi ordonnant un nouveau scrutin a été prise «de façon exclusive et unilatérale» par le gouvernement, même si des consultations «techniques» ont eu lieu avec le Mouvement Desjardins.

Ne faisant aucune allusion à la dénonciation de M. Parizeau, en février, M. Blais se contente de souligner la «collaboration correcte» du ministère et des caisses d'entraide concernées.

L'attitude du Mouvement Desjardins n'a pas changé, dit le président. «Nous n'avons rien à vendre et nous ne poursuivons aucun objectif de croissance par mode de fusion ou d'intégration.» Mais il accepte la loi et s'y soumet, afin de permettre «un libre choix aux membres.»

Le Mouvement Desjardins veut conserver et même amplifier la fonction de support à la PME par le moyen de prêts commerciaux et industriels. Quant aux offres, elles précéderont soit:

- la fusion avec une caisse populaire;
 - le maintien de la caisse d'entraide comme entité autonome;
 - la transformation en une succursale du Crédit industriel Desjardins (CID).
- Quant aux caisses qui ne recevront pas d'offre de Desjardins, «il s'agira, la plupart du temps, de caisses dont la situation financière aurait exigé une possibilité d'accès du Mouvement aux garanties de \$90 millions offertes par le gouvernement pour le règlement de cette crise». Tel n'est pas le cas, les avantages fiscaux (REA et autres) étant réservés aux caisses qui entrent le Plan Dugal ou qui devront liquider.
- Concernant le deuxième scrutin — où la majorité simple est requise, alors qu'il fallait 75% lors du premier vote — M. Blais explique que cette dernière exigence relève de la loi des coopératives lorsqu'il s'agit de décisions importantes.
- «Y a-t-il une décision plus importante que celle de changer la vocation d'une

entreprise coopérative?» demande M. Blais.

Le président se refuse toutefois à critiquer le gouvernement ou M. Parizeau, mais il estime toujours que les remarques du ministre étaient «injustifiées» à l'égard de Desjardins. Il déplore qu'il n'ait pas accès aux \$90 millions. Mais il n'a pas l'intention de faire de représentations particulières auprès du gouvernement ou de l'Opposition, avant l'adoption du projet de loi, prévue pour jeudi.

Quant à la Fédération des caisses d'entraide, elle n'a pas fait de commentaires officiels mais elle se réjouit, il va sans dire, du projet de loi de M. Parizeau.

Un porte-parole a souligné

au DEVOIR que les entrainements auront le choix entre deux offres claires et précises, ce qui leur permettra de les juger au mérite.

Déjà 25 lettres patentes ont été émises pour les Caisses qui ont accepté, en février, de se transformer en société à capital-actions.

Selon M. Marcel Côté, vice-président de la Fédération d'Alma, le plan Dugal est plus avantageux que les projections faites à partir du plan Desjardins, pour les offres financières que pour les remboursements. À son avis, le vote du 22 mai permettra de maintenir un réseau d'institutions dont la vocation première est le prêt industriel et commercial.

4,000 mises à pied encore à venir dans l'aérospatiale

Environ 4.000 autres travailleurs de l'industrie aérospatiale canadienne devraient perdre leur emploi d'ici à la fin de la présente année. Ces mises à pied s'ajouteront à quelques milliers déjà effectuées depuis l'automne dernier, notamment chez Pratt and Whitney, de Longueuil, et The Havilland, de Toronto.

C'est ce qu'a révélé hier le président de l'Association des industries aérospatiales du Canada (ATAAC) et vice-président à l'aviation chez Marconi, M. John H. Simons, à l'occasion de l'assemblée semi-annuelle de l'AIAC, à Ottawa.

Selon une enquête effectuée auprès de 35 des 120 membres de l'organisme, les cinq prochaines années des industries spatiale et aéronautique seront bonnes dans l'ensemble. Les ventes devraient passer de \$2.8 milliards en 1981 à \$7 milliards en 1986, et les emplois de 47,000 à 51,000. Si ces prévisions se réalisent, la région de Montréal pourrait en bénéficier largement puisqu'elle regroupe environ 50% des activités de ces in-

dustries.

Les membres de l'AIAC devront d'abord traverser une année 1982 difficile, a cependant dit M. Simons. Malgré des ventes de \$3 milliards, le nombre d'emplois devra être réduit encore de 4,000. «Les conditions économiques désastreuses au Canada et dans le monde ont entraîné un ralentissement dans certains secteurs de l'industrie aéro-

spatiale», a-t-il expliqué.

En 1981, les ventes ont atteint \$2.8 milliards, soit une hausse de 27% par rapport aux \$2.2 milliards de l'année précédente. Au cours des cinq dernières années, les ventes ont fait un bond de 200%. En 1976, l'industrie aérospatiale employait 25,000 personnes. Ses ventes se chiffraient alors à \$900 millions.

A.B.

Le gaz bientôt à T.-Rivières

QUÉBEC (PC) — À moins de délais imprévus, Trois-Rivières sera approvisionnée en gaz naturel à l'automne 1982 et la ville de Québec en 1983, a récemment indiqué le président de la SOQUIP, M. Pierre Martin.

M. Martin témoignait devant la commission parlementaire de l'Énergie qui étudie un projet de loi haussant de \$90 millions le fonds social de la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP).

Le nouvel échéancier marque néanmoins un retard d'un

an par rapport aux prévisions originales annoncées par le ministre Yves Bérubé en mars 1981 et qui prévoyaient l'approvisionnement de la ville de Trois-Rivières à l'automne 1981 et celui de Québec dès 1982.

La compagnie qui installe le gazoduc, la Trans-Québec et Maritime, se dit confiante de pouvoir desservir en gaz naturel sept ou huit grosses industries de la région mauricieuse dès cet automne, a rapporté M. Martin.

Assurance-vie Desjardins

33^e Rapport annuel

Rapport de l'exercice clos le 31 décembre 1981

Les points saillants

Assurances en vigueur	14 607 204 107 \$
Actif	495 969 770 \$
Revenus	215 114 862 \$
Prestations et rentes	120 558 776 \$
Participations et ristournes	12 747 860 \$
Taux de rendement net	10,99%

Vous pouvez obtenir une copie de notre rapport annuel 1981 en vous adressant au Service des relations publiques 200, avenue des Commandeurs Lévis (Québec) G6V 6R2

LACHANCE, BERTRAND, BENOIT, LAVIGNE, LTÉE

1320 BOUL. GRAHAM, SUITE 100,
MONT-ROYAL, QUÉ. H3P 3E7

TEL. (514) 342-5430

COURTIER D'ASSURANCES

Ces obligations ayant été vendues, cette annonce apparaît à titre d'information seulement

Hydro-Québec

50 000 000 \$ CAN.

Obligations 16½% de la série ET échéant le 15 mars 1989

Garanties sans conditions par la Province de Québec

Prix d'émission: 100%

Merrill Lynch International & Co.

Algemene Bank Nederland N.V.	Amro International Limited
Bank Brussel Lambert N.V.	Banque Générale du Luxembourg S.A.
Banque Internationale à Luxembourg S.A.	Continental Illinois Limited
Crédit Lyonnais	Credit Suisse First Boston Limited
Kredietbank N.V.	Lévesque, Beaubien Inc.
Société Générale	Société Générale de Banque S.A.
Swiss Bank Corporation International Limited	S.G. Warburg & Co. Ltd.

Wood Gundy Limited

Mars 1982

ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

CORONKO Bond des aurifères

Une forte progression des titres aurifères, hier à la Bourse de Toronto, est le seul élément qui ait apporté quelque soulagement...

Neuf des 14 secteurs du marché ont flechi, celui des hydroélectriques enregistrant les plus lourds revers: moins 45,42 points, à 2579,23.

L'activité a été extrêmement calme: quelque 3,1 millions d'actions ont changé de mains alors que la valeur s'inscrivait à 366,02 millions.

Wall Canada cède 1-2 à \$12 3/8, Dome Pete 1-2 à \$8 3/8, Hiram Walker 3-8 à \$15 1/8, Canadian Pacific 5-8 à \$28 7/8 et Turbo Resources 13 cents à \$1,87.

Dome Resources privé. A gagné 1-8 à \$47 3/4, Bell Canada 1-8 à \$18 7/8, Northern Telecom 1-1 à \$24, Canadian Curtiss-Wright 19 cents à 95 cents et L.K. Resources A 50 cents à \$2,20.

Goldbug gagnant 13 cents à 88 cents, Campbell Red Lake 5-8 à \$15 7/8 et Camflo 7-8 à \$11 3/8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and various resource companies.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of stock prices for various companies including Fraser, G&S, and various resource companies.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of stock prices for various companies including Seaward, Seacor, and various resource companies.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Alcan, and various resource companies.

CP tombe à \$29

La Bourse de Montréal a perdu 1,73 point et l'indice composé marqué 265,81 à l'issue d'une séance calme, hier. On dénombrait 38 valeurs à la hausse, 52 à la baisse et 41 inchangées.

Dans le groupe des pétroles qui dégringole de 9,95 à 445,70, BP Canada perd 1 3/8 à \$28 5/8 et Gulf 1-2 à \$12 3/8.

Les banquiers cèdent 2,45 à 304,15, les industrielles 1,97 à 278,85 et les services publics 0,70 à 200,45. Les papeteries prennent 0,59 à 152,68.

En dépit du léger général des cours, deux titres réussissent une percée remarquable: Rio Algom Ltd gagne à \$35 et Klerna 2 à \$14-14.

D'autre part CP Enterprises, industrielle à plus traité, cède 1-8 à \$15 3/8 et \$2,65 actions changent de mains.

Du Pont A perd 1-2 à \$20, CP Ltd 3-8 à \$29 et Banque nationale 30 cents à \$4,40. Labatt A gagne, CP Ltd 3-8 et Long Lac Mines 1-4 à \$6.

DEVICES

Table of exchange rates for various currencies including the British Pound, Swiss Franc, and Japanese Yen.

NEW YORK

La tendance a évolué irrégulièrement hier à Wall Street dans une atmosphère calme. L'indice des industrielles a clôturé à 835,35.

La diminution de trois milliards de dollars enregistrée la semaine dernière par la masse monétaire a encouragé les investisseurs, mais un nouveau signe de faiblesse de l'économie a contenu la demande.

Parmi les actions canadiennes, General perd 3-8 à \$13, Canadian Pacific 1-4 à \$23 5/8 et Hiram Walker Resources 1-4 à \$12 1/2.

McIntyre Mines gagne 3-4 à \$26 1/4, Dome Mines 5-8 à \$12 3/8 et Ashland Oil 1-4 à \$21 3/8.

Marché calme

La tendance a évolué irrégulièrement hier à Wall Street dans une atmosphère calme. L'indice des industrielles a clôturé à 835,35.

La diminution de trois milliards de dollars enregistrée la semaine dernière par la masse monétaire a encouragé les investisseurs, mais un nouveau signe de faiblesse de l'économie a contenu la demande.

Parmi les actions canadiennes, General perd 3-8 à \$13, Canadian Pacific 1-4 à \$23 5/8 et Hiram Walker Resources 1-4 à \$12 1/2.

McIntyre Mines gagne 3-4 à \$26 1/4, Dome Mines 5-8 à \$12 3/8 et Ashland Oil 1-4 à \$21 3/8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including AC, Alcan, and various resource companies.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of stock prices for various companies including Dextor, Digital, and various resource companies.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Alcan, and various resource companies.

APPARTEMENTS EXÉCUTIFS

Meublés (ou mois) ou non-meublés (à l'année). Le meilleur statut des Appartements Haddon Arms est une grande dévouée qui assure un entretien impeccable et un service excellent.

Le meilleur statut des Appartements Haddon Arms est une grande dévouée qui assure un entretien impeccable et un service excellent.

Nous sommes situés au centre ville mais sur une élégante rue résidentielle.

(514) 935-9224

HADDON ARMS MONTRÉAL 2170 AVE. LINCOLN Près du Forum & Metro

Le dollar canadien

Le dollar américain a clôturé hier en hausse de 1-4 et cotait \$1,2281 par rapport à la devise canadienne. Le livre sterling a cédé 2-20 à \$2,1691.

Le dollar canadien a perdu 4-20 à \$0,8143 et le livre 2-25 à \$1,7625.

NOMINATION

C-L, Inc. et l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques (ACFC) annoncent la nomination de J. René Bédard au poste d'expert-conseil au poste de l'Association.

Le dollar américain

Le dollar américain a clôturé hier en hausse de 1-4 et cotait \$1,2281 par rapport à la devise canadienne. Le livre sterling a cédé 2-20 à \$2,1691.

Le dollar canadien a perdu 4-20 à \$0,8143 et le livre 2-25 à \$1,7625.

NOMINATION

C-L, Inc. et l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques (ACFC) annoncent la nomination de J. René Bédard au poste d'expert-conseil au poste de l'Association.

Options sur l'or

Table of gold options prices for various series including A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Marché à terme

Table of futures prices for various commodities including wheat, corn, and soybeans.

Obligations du Canada, 18 ans, 9%

Table of government bond yields for various terms including 18 months, 2 years, 3 years, 5 years, 7 years, 10 years, 15 years, and 20 years.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of stock prices for various companies including AGF, Alcan, and various resource companies.

Salaire ou dividende? Le facteur décisif est le taux d'imposition de la corporation

LORSQUE les administrateurs d'une corporation établissent une politique de rémunération à l'égard des actionnaires-employés, ils doivent tenir compte de plusieurs facteurs avant de décider s'il est plus avantageux de verser un salaire ou un dividende.

Du point de vue de l'actionnaire, divers points sont à considérer. Tout d'abord, si le dividende constitue la seule source de revenu du particulier, celui-ci ne pourra déduire aucun montant à titre de contribution à un régime enregistré d'épargne-retraite. De plus, le revenu de dividende ne fait pas partie des revenus admissibles donnant droit de verser des contributions au Régime de rentes du Québec. Quoiqu'il en soit, de tous les facteurs à envisager, l'impact fiscal sera probablement celui qui fera pencher la balance en faveur de l'un ou l'autre des deux modes de rémunération.

S'il est possible d'établir certaines règles qui facilitent la prise de décision, les budgets des différents gouvernements viennent régulièrement modifier ces lignes de conduite. Ainsi, le dernier budget du ministre des Finances du Canada, M. Allan MacEachen contient plusieurs propositions de modifications qui ont une influence sur le choix de verser un salaire ou un dividende.

La proposition qui affecte le plus directement la situation de l'actionnaire est la baisse du dégrèvement pour dividende, qui passe de 25% à 22 2/3% du montant majoré. Le dégrèvement, qui permet à un particulier de déduire directement de son impôt payable 22 2/3% du dividende imposable, est sans doute l'avantage le plus marqué du dividende par rapport au salaire. Toutefois,



fiscalité

par Marie-Andrée Chevalier

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. Marie-Andrée Chevalier est membre du service de fiscalité de Maheu Noiseux.

la baisse du dégrèvement d'impôt est partiellement compensée par une baisse des taux d'imposition des revenus élevés (\$25 000 et plus). Ces deux mesures ont pour effet de ramener le taux marginal maximum d'impôt applicable aux dividendes de 46% en 1981 à 38% en 1982. Cependant, pour les contribuables ayant un niveau de revenu imposable de \$10 000, le taux marginal d'impôt du dividende passera de 2,9% en 1981 à 3,2% en 1982.

Dans le but d'intégrer la fiscalité des corporations et de leurs actionnaires, le budget propose de modifier le système d'imposition actuel afin de décourager la formation de corporations uniquement pour des considérations d'ordre fiscal.

Actuellement, les corporations exploitées activement bénéficient de certains avantages fiscaux tant qu'elles conservent leur statut de petite entreprise. À titre d'exemple, leurs revenus sont imposés à un taux réduit pourvu que leurs revenus accumulés n'excèdent pas un certain plafond. Suite au budget du 12 novembre 1981, ce plafond passe de \$750 000 à \$1 million, mais les dividendes versés par la corporation à ses actionnaires ne

viendront plus réduire les revenus accumulés pour fins fiscales. Ainsi, la technique qui consistait à payer des dividendes pour réduire le surplus et bénéficier pour petite entreprise ne pourra plus être appliquée. Le dividende ne régènera donc plus la déduction pour petite entreprise alors que le salaire continuera à retarder le moment où la corporation ne pourra plus bénéficier de cette déduction.

Avant le budget, l'effet combiné du taux d'impôt réduit des petites entreprises et du dégrèvement pour dividende de l'actionnaire permettait à un particulier de réduire son fardeau fiscal. Si le revenu était reçu par la corporation et remis sous forme de dividende à l'actionnaire, la charge fiscale rattachée à ce revenu était moindre que si l'actionnaire avait encaissé directement le revenu original (tableau I). Pour éviter ce genre de situation, le budget propose d'établir un impôt de 12,5% sur les dividendes distribués à partir du revenu

TABLEAU I Comparaison de l'impôt fédéral

	Avant budget		Après budget	
	Salaire	Dividende	Salaire	Dividende
Revenu	\$100,000	\$100,000	\$100,000	\$100,000
Impôt féd. corporation	—	15,000	—	15,000
Revenu du particulier	100,000	85,000	100,000	85,000
Impôt spécial 12,5%	—	—	—	7,550
	100,000	85,000	100,000	77,450
Impôt féd. taux maximal	43,000	22,950	34,000	13,150
Montant net	\$ 57,000	\$ 62,050	\$ 66,000	\$ 64,300

TABLEAU II Avantage du dividende

	18%	37,5%	45,8%	50,8%
Taux d'impôt de la corporation				
Taux marginal d'impôt de l'actionnaire à partir duquel il est avantageux de verser un dividende	toujours	55,2% ¹	jamais	jamais

(1) Ce taux est atteint à un revenu imposable de \$48,000.

avait bénéficié du taux réduit des petites entreprises. L'adoption de cette mesure ferait en sorte que la charge fiscale totale serait la même, que le revenu soit perçu par la corporation ou par l'actionnaire. Ces dernières modifications forcent les administrateurs à réexaminer les coûts respectifs reliés au salaire et au dividende. Cet examen devrait tenir compte de l'impact fiscal du choix à la fois pour la corporation et pour le particulier. Pour comparer efficacement lequel des deux modes de rémunération est le plus

avantageux, nous présumons d'abord que la corporation a un certain montant de revenu disponible. Si ce montant est versé sous forme de salaire, il faut en retrancher la contribution de l'employeur au financement des programmes de santé et établir l'impôt personnel que le particulier devra acquitter sur le montant reçu. D'autre part, si cette somme doit être versée sous forme de dividende, il faut considérer qu'un dividende provient d'un revenu après impôt, que la

corporation est peut-être assujettie à l'impôt de 12,5% (si le revenu a bénéficié du taux réduit) et enfin de l'impôt personnel de l'actionnaire.

Les résultats de ces calculs démontrent que le facteur décisif est le taux d'impôt de la corporation. En effet, quel

que soit le palier d'imposition de l'actionnaire, le dividende est toujours plus avantageux que le salaire, tant que le taux d'impôt de la corporation se situe en deçà de 37,5% (tableau II).

En d'autres termes, même en considérant l'impôt spécial de 12,5% que la corporation devrait payer sur les dividendes versés, le dividende demeure moins coûteux que le salaire pour les actionnaires de petites entreprises.

Mentionnons toutefois que ces résultats ne tiennent pas compte du fait que les dividendes versés ne régèneront plus les surplus accumulés aux fins du calcul de la déduction pour petite entreprise. Une corporation, dont le total des revenus accumulés approche le plafond fixe de \$1 million devrait cependant prendre ce facteur en considération avant de prendre une décision.

Notons enfin qu'à l'heure actuelle, le texte de loi définitif n'est pas disponible et que M. MacEachen peut encore modifier ses propositions originales. En outre, le gouvernement provincial ne s'est pas encore prononcé et nous ignorons s'il harmonisera la Loi de l'impôt du Québec aux modifications contenues dans ce budget.

Les articles publiés dans le cadre de cette chronique font l'objet d'un recueil de fiscalité publié trois fois l'an. Ce recueil est disponible auprès de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale, 1455 rue Peel, bureau X-24, Montréal (Québec) H3A 1T5, au prix de \$5 plus \$1 de frais d'envoi. Téléphone: (514) 843-8837.



REXFOR



Jean-Louis Verrette

Monsieur Michel Duchesneau, président du conseil d'administration et chef de la direction de REXFOR, annonce la nomination de Monsieur Jean-Louis Verrette, professeur titulaire au département de Génie Civil de l'Université Laval, au poste de vice-président du conseil d'administration de la Société.

Monsieur Verrette est membre du conseil d'administration de REXFOR depuis 1979.

Moins d'inflation, plus de chômage

TORONTO (PC) — Les Canadiens peuvent s'attendre à un ralentissement important du rythme de l'inflation au cours des cinq prochaines années, mais le coût sera un taux de chômage plus élevé, prévoit le Conference Board du Canada.

Dans ses prévisions à moyen terme sur l'économie canadienne, l'organisme prévoit que l'inflation se situera autour de 7% en 1985.

Il faut toutefois s'attendre à ce qu'entre-temps le chômage reste élevé, demeurant près de 8% au cours des cinq prochaines années, a précisé M. Tom Maxwell, économiste en chef de l'organisme. L'expansion économique réelle de-

vrait se situer en moyenne à 3% par année, durant la même période.

S'adressant à des spécialistes de la mise en marché, M. Maxwell a noté que la crainte d'un taux inflationniste de deux chiffres faisait maintenant partie intégrante de l'économie canadienne, entraînant à sa suite une escalade des coûts de la main-d'œuvre suffisante pour soulever des inquiétudes sur ce qu'il en coûtera dans l'avenir pour maintenir notre industrie compétitive sur les marchés internationaux.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU QUÉBEC
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

AVIS est par les présentes, donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie d'Assurance du Québec se tiendra au Club Saint-Denis, 257 est, rue Sherbrooke, Montréal (Québec), le jeudi 22 avril 1982 à 11 h 30, dans le but de :

- recevoir les états financiers de la compagnie;
- élire les administrateurs;
- nommer les vérificateurs;
- traiter toute autre question qui pourrait être régulièrement soumise à l'assemblée.

Par ordre du Conseil d'administration
Montréal, le 1er avril 1982
Le Secrétaire
Sébastien Allard

L'HÔPITAL ST. MARY'S



Rowland C. Frazee



John D. Thompson



James J. Macdonell

M. John J. Pepper, c.r., président du programme de développement pour le centre hospitalier St. Mary's, est heureux d'annoncer la nomination de MM. Rowland C. Frazee et John D. Thompson à la co-présidence du programme. M. James J. Macdonell a été nommé trésorier honoraire. M. Frazee est président et directeur général de la Banque Royale du Canada. M. Thompson est président et directeur général de la compagnie Roynt Ltd. M. Macdonell a été vérificateur général du Canada et est actuellement président de la Fondation canadienne pour la vérification intégrée. L'objectif du programme de développement est de \$10 millions.

Toutes ces obligations étant vendues, le présent avis est publié à titre d'information uniquement.

NOUVELLE EMISSION

le 15 mars 1982



VILLE DE MONTRÉAL

Québec, Canada

50.000.000 Dollars Canadiens
Obligations 17% 1982-1989

Kredietbank International Group

Bank Brussel Lambert N.V. Société Générale de Banque S.A.
Dominion Securities Ames Limited

Algemene Bank Nederland N.V.
Amro International Limited
Chase Manhattan Limited
Citicorp International Group
Girozentrale und Bank der österreichischen Sparkassen Aktiengesellschaft
Merrill Lynch International & Co.
Molson Rousseau Inc.
Orion Royal Bank Limited
Société Générale
Union Bank of Switzerland (Securities) Limited
Westdeutsche Landesbank Girozentrale
Wood Gundy Limited

Alahli Bank of Kuwait (K.S.C.) Banca del Gottardo Bank Gutzwiller, Kurz, Bungereger (Overseas) Bank/Banque Ippa S.A.
Bank Mees & Hope NV Banque Générale du Luxembourg S.A. Banque de l'Indochine et de Suez
Banque Internationale à Luxembourg S.A. Banque Worms Bayerische Vereinsbank Berliner Handels- und Frankfurter Bank
Christiania Bank og Kreditkasse CIBC Aktiengesellschaft Continental Bank S.A. Creditanstalt-Bankverein
Crédit Communal de Belgique/Gemeentekrediet van België Crédit Général S.A. de Banque Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine
Crédit Lyonnais Credit Suisse First Boston Daiwa Europe DG Bank Dresdner Bank
Genossenschaftliche Zentralbank AG Hessische Landesbank - Girozentrale - Deutsche Genossenschaftsbank Irish Intercontinental Bank
KB Luxembourg (Asia) Ltd. Kidder, Peabody International Kleinwort, Benson
Kredietbank S.A. Luxembourggoise Kredietbank (Suisse) S.A. F van Lanschot Bankiers N.V.
McLeod, Young, Weir International Nederlandse Kredietbank nv Nippon European Bank S.A. Rabobank Nederland

Crédit Foncier

FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

17%
2-5 ANS
payé annuellement

PLACEMENTS À TERME GARANTI

Taux passibles de changer sans préavis.

Montréal: 612, rue Saint-Jacques (514) 282-1880
Québec: 681-0277 • Ottawa: 238-6084

INSTITUTION INSCRITE, RÉGIE DE L'ASSURANCE DÉPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DÉPÔTS DU CANADA

CHAIT, SALOMON, GELBER, REIS, BRONSTEIN,
LITVACK, ECHENBERG & LIPPER
avocats

regrettent le décès du fondateur

de leur étude

SAMUEL CHAIT, c.r.

1904-1982

Les bureaux de l'étude seront fermés

mardi le 6 avril 1982

en l'honneur de sa mémoire.

Procter & Gamble



Yves Ameline

Procter & Gamble annonce la nomination de M. Yves Ameline au nouveau poste de Directeur du service français de la planification. A ce poste, M. Ameline sera notamment responsable des communications francophones de la compagnie dans la Province de Québec, y compris toutes relations avec le gouvernement, la presse et le public.

LA FÉDÉRATION COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA

«Avis est présentement donné que l'assemblée générale annuelle et une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Compagnie aura lieu lundi, le 26 avril 1982, à 11:30 a.m. au siège social de la Compagnie, 275, rue St-Jacques, Montréal, aux fins suivantes:

Approbation du rapport annuel et du bilan.
Décharge aux administrateurs.
Élection des administrateurs.
Nomination des vérificateurs.
Adoption d'une résolution autorisant la Compagnie à présenter au Ministre de la Consommation et des Corporations une requête demandant la délivrance de lettres patentes modifiant les dispositions de son acte de constitution en corporation relatives à la composition de son capital-actions.
Examen de toutes autres affaires qui pourraient être dûment soumises à l'assemblée.

A. Kovac
Secrétaire

Woods Gordon

Conseiller en administration



Drummond Lamb



Marcel Guay

Les associés de Woods Gordon désirent souligner qu'à compter du 15 avril, messieurs Drummond Lamb et Marcel Guay se joindront à leur société en tant qu'associés. Messieurs Lamb et Guay, qui exerçaient auparavant leurs activités professionnelles sous la raison sociale de Lamb Guay Inc., possèdent plus de vingt ans d'expérience comme conseillers en administration et en marketing industriel. Au sein de Woods Gordon au Québec, ils se concentreront en marketing industriel, ce qui permettra au bureau de Montréal de renforcer son leadership dans ce domaine. Ces services s'ajouteront à ceux qu'offrent les autres experts-conseils de Woods Gordon: assistance à l'obtention d'aide gouvernementale, conception et mise en place de systèmes informatiques, bureautique, recherche de cadres, systèmes d'évaluation des emplois et amélioration de la productivité au moyen de nouvelles techniques de la gestion participative comme les cercles de qualité.

Le départ de Rioux et Cournoyer pour Télé-Métropole arrange R-Q

par Nathalie Petrowski

Même si Claude Désorcy, le directeur des programmes à Radio-Québec, soutient que le départ pour Télé-Métropole des célèbres polymistes Mathias Rioux et Jean Cournoyer s'est fait de leur propre gré, il ne nie pas que leur décision fait l'affaire de Radio-Québec en dépit de la chute des cotes d'écoute que cela risque d'entraîner.

pris cette consigne de silence. Selon Jean Cournoyer, Radio-Québec a agi sous l'impulsion de la Régie des services publics. «On n'a jamais eu de problèmes les années précédentes, a-t-il déclaré hier au DEVOIR. Les cotes d'écoute étaient excellentes. C'est à partir de cette année qu'on a senti une perte de liberté sur la méthode d'expression.»

Le directeur des programmes répond qu'il y a eu cette année davantage de cas spécifiques de protestations. Il déclare qu'un amateur à la télévision est en position de force et qu'il ne peut pas se permettre le genre d'interventions que Mathias Rioux a eu par exemple dans le cas de l'émission sur la dépression nerveuse, où il a accusé les médecins dans la salle de prescrire trop de pilules. Dans le cas de l'émission avec la Société des alcools (SAQ), M. Rioux avait reçu un blâme du Conseil de presse, qui avait déclaré que ses propos avaient manqué de rigueur et visé plus à discréditer la SAQ qu'à informer le public.

La station a en effet la réputation d'investir le moins possible au niveau de la recherche et de remplir ses studios avec des amateurs de curieux venus voir leurs vedettes préférées. «Comme nous sommes l'un ni l'autre au seuil de la pauvreté, déclare Jean Cournoyer, il nous serait facile de laisser tomber Télé-Métropole si leurs conditions de travail ne sont pas satisfaisantes.» Pierre Roch, au bureau des relations publiques de Télé-Métropole, a tenu à dissiper les craintes en assurant que les animateurs auraient tout ce qu'ils veulent, dans la mesure du possible bien entendu.

Politique, sexisme et surdité

par Jean Basile

Il n'y aura pas de stade mais on se retrouvera dans la rue. La télévision aussi s'en mêle encore un peu et le canal 10 avait donc prévu d'aborder à son Vous avez la parole (vendredi, à 20 h 30) l'inepueuse question de la constitution. On connaît la formule de cette émission: un animateur, qui est Gilles-Philippe Deforme, et quelques invités. Durant l'émission, on recueille des téléphones qui constituent, plus ou moins, une petite enquête.

intéressante de ce débat, Léon Dion, a dû beaucoup se taire. Et, quand il parlait, cela rendait l'animateur impatient. Evidemment, l'ennui de Léon Dion, c'est qu'il connaît son affaire. Il est donc un peu nuancé. Au plan du spectacle, cela est sans doute moins bon. Mais, cela est aussi plus véridique. J'avoue que cela m'ennuie que tout devienne un sujet de polémique.

de la femme est utilisé comme objet pour faire vendre un produit quelconque; 2) la publicité qui continue de propager le stéréotype de la condition féminine aliénée. L'année dernière, le prix Demeritis a été attribué à un produit de nettoyage.

sourd grâce au langage oral (celui que l'on lit sur les lèvres) et ceux de la communication totale (signes et lèvres) qui a souvent pour inconvénients la marginalisation du handicapé.

télévision

A un degré moindre, Jean Paré, dont le raisonnement aussi a sa valeur et sa logique, n'a guère eu la chance de faire valoir son point de vue.

Certains choses me paraissent personnellement faciles et tout à fait nécessaires en matière de télévision: soutenir un bulletin d'information par jour; présenter, au moins une fois par semaine, et à une heure convenable, un film sous-titré; prévoir une fois par semaine, dans le cadre des informations (pourquoi pas à Repères?) un segment consacré aux handicapés: leur activités, leurs luttes, etc.

Cela voudrait mieux que le coup de clairon que tout le monde oublie et que personne n'entend d'ailleurs, ni les sourds ni les entendants.

Le Studio de musique ancienne ressuscite Stradella en beauté

par Gilles Potvin

Studio de musique ancienne de Montréal. Présentation de l'Oratorio «San Giovanni Battista» d'Alessandro Stradella sous la direction de Christopher Jackson avec le concours d'un ensemble instrumental et de Shari Saunders (Salomé), Valerie Kinslow (Hérodiade), Jeffrey Dooley (saint Jean), Edmund Brownless (le Conseiller) et Yves Saint-Amant (Hérode). À l'église Saint-Denis, dimanche soir.

trouve aussi quelques duos et un court trio. Chose surprenante, les interventions du chœur sont limitées à quatre et, au surplus, sont très brèves. Elles furent confiées à un simple quatuor vocal. Quant à l'accompagnement instrumental, il est partagé entre deux groupes selon la formule du concerto grosso, un petit groupe de solistes se détachant d'un ensemble plus important. Ce serait l'innovation principale apportée par Stradella à l'oratorio.

Nonobstant les nombreux mérites de l'œuvre, en particulier une écriture vocale d'un exceptionnelle ampleur pour l'époque et des récitatifs qui surprennent par leur intensité d'expression, on hésite à lui accoler le qualificatif de chef-d'œuvre.

UN FILM EXCEPTIONNEL, DIVA, UN FILM DE JEAN-JACQUES BEINEIX, ÉLYSÉE 1, 35 MILTON 842-6053

"UNE HYMNE À LA VIE ET À L'AMOUR", LE BOIS DE BOULEAUX, Daniel Olbrychski un film de Andrzej WAJDA, 6-7-8-13-14 AVRIL, cinéma OUTREMONTE, 1248 o. Bernard, 277-4145 et 277-2001

A trois ils vivent une folle jeunesse et croquent la vie à belles dents! GROUPE LA VIE, CAROLE LAURE BRIGITTE FOSSEY BERNARD GIRAudeau, le DAUPHIN 1, LUN. À VEN. 7.30 - 9.30, SAM. ET DIM. 1.30 - 3.30, 4.30 - 7.30 - 9.30

UN FILM DE KAREL REISZ, MERYL STREEP JEREMY IRONS, La Maîtresse du Lieutenant Français, CREMAZIE, LUN. À VEN. 7.10 - 9.20, SAM. ET DIM. 12.10 - 2.30 - 4.45 - 7.10 - 9.20

Didier FARRÉ présente UN FILM DE CLAUDE LELOUCH, LES UNS ET LES AUTRES, Le PARISIEN 1, 4805 STE CATHERINE O. 866-3856, 1.00, 4.45, 8.30, SAMEDI, DERNIER SPEC. 11.55

les ballets jazz de montreal école supérieure, Montréal: 1231 ouest, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec H3G 1P5 (514) 849-6071

Session printemps (10 semaines) Du 19 avril au 26 juin 1982, Inscription: Du 29 mars au 16 avril 1982

Succursales Québec, Laval, Toronto, Fondatrices: Geneviève Salbaing, Eva von Gency

TELEVISION

CBFT

- 8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les Draisins
9.30 Animagorie
9.40 Les Draisins
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine-Express
11.00 La petite et la grande histoire de Montréal
11.30 Le téléjournal
11.55 Les nouvelles du sport
12.25 Le téléjournal
12.30 Passe-partout
13.00 Femme d'aujourd'hui
14.30 Cinéma
16.00 Au jeu
17.00 Les p'tits Pierrelou
17.30 Téléjeunes
18.40 Nouvelles du sport
19.00 Variétés

CFTM

- 7.55 Horaire
8.00 Première heure
9.00 "Le monde des affaires"
9.30 "Les nouvelles artistiques"
9.40 "La revue des éditeurs"
10.00 "Les compagnons verts"
10.30 "Les nouvelles artistiques"
11.00 "Les p'tits bonshommes"
11.30 "Les p'tits bonshommes"
12.15 "Le dix vous informe"
12.30 "Le dix vous informe"
13.00 "Le dix vous informe"
13.30 "Le dix vous informe"
14.30 "Le dix vous informe"
15.00 "Le dix vous informe"
16.30 "Le dix vous informe"
17.30 "Le dix vous informe"
18.30 "Le dix vous informe"
19.30 "Le dix vous informe"

TVFQ (Câble)

- 9.30 Les couleurs du temps
10.00 Magazine d'actualité
10.30 J'ai la mémoire qui flanche
10.45 Les gens d'ici
11.00 Des chiffres et des lettres
11.30 Aujourd'hui la vie
12.30 Numéro un
13.30 Les infodrames
14.30 J'ai la mémoire qui flanche
15.30 Les infodrames
16.30 J'ai la mémoire qui flanche
17.30 Les infodrames
18.30 J'ai la mémoire qui flanche
19.30 Les infodrames

RADIO-QUÉBEC

- 10.00 Marché aux images
11.00 Marché aux images
13.30 Marché aux images
14.30 Marché aux images
15.30 Marché aux images
16.30 Marché aux images
17.30 Marché aux images
18.30 Marché aux images
19.30 Marché aux images

CINÉMA

- ASTRE I: 9480 Lacordaire (327-5001)
ASTRE II: 9480 Lacordaire (327-5001)
ASTRE III: 9480 Lacordaire (327-5001)
ASTRE IV: 9480 Lacordaire (327-5001)
ASTRE V: 9480 Lacordaire (327-5001)

CINÉMA

- MAISONNEUVE (879-4349)
CÔTE-DES-NEIGES II
DAUPHIN I
DORVILLE I
DORVILLE II
DORVILLE III
DORVILLE IV
DORVILLE V

Ottawa doublera son budget pour les emplois «à frais partagés»

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de l'Emploi, M. Lloyd Axworthy, doublera — pour le porter à \$60 millions — le budget affecté au programme d'emplois à frais partagés (ou «à temps partagé»). Ce programme, qui vise à réduire le nombre des mises à pied, a obtenu un immense succès, à la grande satisfaction des autorités gouvernementales. Il a toutefois laissé les employeurs et les syndicats perplexes.

Des sources proches du ministère de l'Emploi ont indiqué hier que M. Axworthy annoncera officiellement l'élargissement de son programme demain à Hull, au cours d'une conférence nationale d'une

journée sur le partage des frais pour le maintien de l'emploi.

Des représentants du ministère, des employeurs et des travailleurs de 22 compagnies importantes doivent participer à cette conférence pour résoudre certains problèmes du programme fédéral, en marche depuis trois mois, et voir s'il ne conviendrait pas de le prolonger au-delà de la limite prévue du 28 mai.

Selon ce système de partage, les employés acceptent, pour éviter d'être mis à pied, de faire une semaine de travail plus courte. Dans la plupart des cas, les travailleurs reçoivent environ 90% de leur salaire hebdomadaire; dans

AMÉRIQUE

Une dépression quasi stationnaire occupera le Labrador et maintiendra la circulation du nord les prochains jours. Une seconde dépression en formation le long des côtes de la Nouvelle-Angleterre viendra intensifier cette circulation mercredi. Les nuages couvriront donc les régions est du Québec alors que l'ouest connaîtra du temps ensoleillé. Les températures seront sous la normale saisonnière par ce froid de printemps. On ne s'attend pas à un réchauffement avant les prochaines 48 heures.

MONTREAL

Ensoleillé avec fréquents passages nuageux. Vents modérés. Maximum -5. Aperçu pour mercredi: beau et froid.

LEVER DU SOLEIL: 5h26
COUCHER: 18h29

QUÉBEC

Abrité. Temps calme, réservoirs Cabonga, Gouin, ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés. Maximum -11. Aperçu pour mercredi: beau et froid.

Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés. Maximum -9. Aperçu pour mercredi: beau et froid.

Outaouais: Montréal, Trois-Rivières, Drummondville, Pontiac-gatineau, Rivière de la Vére, ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés. Maximum -5. Aperçu pour mercredi: beau et froid.

Québec, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés. Maximum -7. Aperçu pour mercredi: beau et froid.

Estrie — Beauce: ciel variable et vents modérés. Maximum -5. Aperçu pour mercredi: beau et froid.

Lac-St-Jean, Mauricie, Parc des Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés. Maximum -10. Aperçu pour mercredi: beau et froid.

Saguenay, ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés. Maximum -10. Aperçu pour mercredi: beau et froid.

Rimouski, Matapédia, Site-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie: ciel variable et possibilité de quelques flocons. Maximum -9. Aperçu pour mercredi: ennuageux.

Gaspé, Parc-Fortin: ciel variable et vents modérés. Maximum -5. Aperçu pour mercredi: ennuageux suivi de neige.

Baie-Comeau, Sept-Îles: nuageux avec éclaircies et possibilité de quelques flocons. Vents modérés. Maximum -10. Aperçu pour mercredi: nuageux.

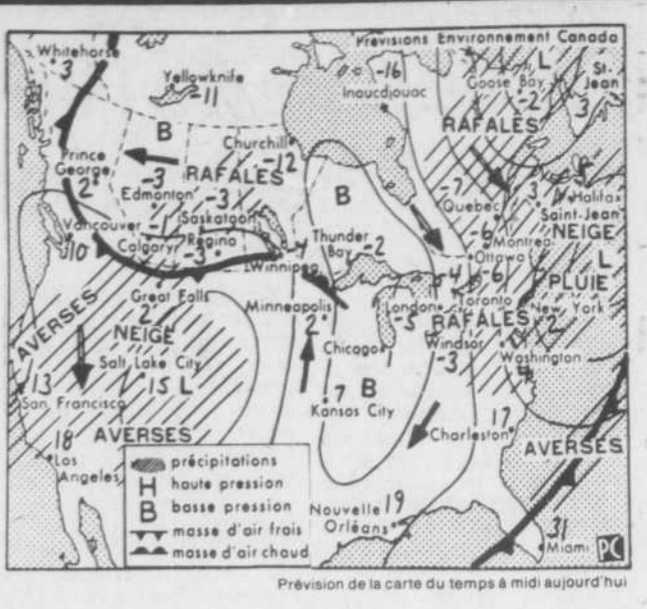
Basse-Côte-Nord, Anticosti: saut Blanc-Sablon: nuageux avec quelques flocons et vents modérés. Maximum -3. Aperçu pour mercredi: neige en fin de journée.

Blanc-Sablon: nuageux avec quelques flocons. Vents modérés. Maximum -3. Aperçu pour mercredi: neige en fin de journée.

CANADA		TEMPERATURES		MIN		MAX	
Vancouver	Ensoleillé	-15	-2	-	-	-	-
Edmonton	Ensoleillé	-15	-2	-	-	-	-
Calgary	Ensoleillé	-15	-2	-	-	-	-
Winnipeg	Ensoleillé	-15	-2	-	-	-	-
Regina	Ensoleillé	-15	-2	-	-	-	-
Winnipeg	Ensoleillé	-15	-2	-	-	-	-
Ottawa	Ensoleillé	-13	-5	-	-	-	-
Québec	Ensoleillé	-16	-7	-	-	-	-
Montréal	Ensoleillé	-13	-5	-	-	-	-
Fredericton	Ensoleillé	-9	-5	-	-	-	-
Charlottetown	Ensoleillé	-9	-5	-	-	-	-
SJLions	Dénuagé	-3	0	-	-	-	-

ÉTATS-UNIS		TEMPERATURES		MIN		MAX	
Albany	Neige	18	27	-	-	-	-
Atlanta	Ventoux	44	53	-	-	-	-
Atlanta City	Neige	37	37	-	-	-	-
Boston	Neige	26	30	-	-	-	-
Buffalo	Neige	21	25	-	-	-	-
Burlington	P. nuageux	16	20	-	-	-	-
Charlotte NC	Neige	32	32	-	-	-	-
Charlotte WV	Neige	28	32	-	-	-	-
Chicago	Ventoux	48	68	-	-	-	-
Cleveland	Ensoleillé	20	32	-	-	-	-
Dallas	Neige	23	25	-	-	-	-
Dallas	Beau	41	67	-	-	-	-
Denver	P. nuageux	29	58	-	-	-	-
Detroit	Neige	21	26	-	-	-	-
Hartford	Neige	20	26	-	-	-	-
Honolulu	P. nuageux	70	80	-	-	-	-
Houston	Beau	52	67	-	-	-	-
Knox City	Ensoleillé	21	30	-	-	-	-
Las Vegas	Nuageux/48	69	41	-	-	-	-
Los Angeles	Nuageux	54	63	-	-	-	-
Miami Beach	P. nuageux	75	86	-	-	-	-
Minn St. Paul	Beau	8	29	-	-	-	-
New Orleans	P. nuageux	54	68	-	-	-	-
New York	Neige	26	30	-	-	-	-
Norfolk	Pluie	52	69	-	-	-	-
Oklahoma City	Ensoleillé	33	61	-	-	-	-
Orlando	P. nuageux	64	82	-	-	-	-
Philadelphia	Neige	33	33	-	-	-	-
Pittsburgh	Nuageux	56	82	-	-	-	-
Portland Me	Neige	29	30	-	-	-	-
Portland Or	Neige	19	30	-	-	-	-
Portland Or	Averses	37	52	-	-	-	-
Portland Or	Neige	32	42	-	-	-	-
Tampa	P. nuageux	68	76	-	-	-	-
Bruxelles	Neige	33	58	-	-	-	-
San Diego	Nuageux	56	65	-	-	-	-
San Francisco	Ensoleillé	21	30	-	-	-	-
Seattle	P. nuageux	36	51	-	-	-	-
Spokane	P. nuageux	29	47	-	-	-	-
Syracuse	Neige	17	20	-	-	-	-
Tulsa	Ensoleillé	30	55	-	-	-	-

AMÉRIQUE CENTRALE		TEMPERATURES		MAX		MIN	
Acapulco	Clair	21	33	-	-	-	-
Barahona	P. nuageux	24	30	-	-	-	-
Caracas	Nuageux	25	30	-	-	-	-



LE MONDE		TEMPERATURES		MIN		MAX	
Stockholm	P. nuageux	6	13	-	-	-	-
Tokyo	Clair	11	21	-	-	-	-
Tunis	P. nuageux	20	23	-	-	-	-
Vienne	Clair	16	13	-	-	-	-
Varsovie	Clair	13	13	-	-	-	-

RETROSPECTIVE		TEMPERATURES		MIN		MAX	
A 18 h	Normale	-12	-3	-	-	-	-
Normale	Records	-9(1954)	19(1948)	-	-	-	-

PRECIPITATIONS*		PLUIE (mm)		NEIGE (cm)	
Hier		13	1	-	-
Ce mois-ci		64	9	-	-
Normale pour ce mois		77	217	-	-
Cette année		707	240	-	-
Normale pour l'année		707	240	-	-

DEGRÉS-JOURS*		AVANT-HIER		CETTE ANNEE		NORMALE	
14 pi. ca.	22	14	78	14	369	14	4135
14 pi. ca.	22	14	78	14	369	14	4135
14 pi. ca.	22	14	78	14	369	14	4135

*Les degrés-jours représentent la différence entre la température qui ne requiert aucun chauffage (18 degrés Celsius) et la moyenne enregistrée pendant la journée. Ils sont proportionnels à la quantité de chauffage requis, donc utiles à qui garde un œil sur les coûts de chauffage.

Le samedi, 17 avril 1982, Le Devoir publiera un cahier spécial sur le Salon du livre de Québec dont le thème sera

en l'an 2000

Pour tout renseignement concernant la publicité, contacter Jacqueline Avril 844-3361

L'EGLISE AU QUÉBEC

10 ans après la COMMISSION DUMONT

Pour réserver des exemplaires de ce cahier spécial: Service du tirage 844-3361

Annonces classées 286-1200

Les offres d'emploi sont faites également aux hommes et aux femmes. Les annonceurs sont priés de vérifier la primauté par rapport de leurs annonces. Le Devoir ne se rend responsable que d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit nous être signalée immédiatement.

Heure de tombée: 10h30

Régulières

Chaque parution coûte \$5.30 avec un maximum de 25 mots. Tout mot supplémentaire coûte \$0.20 chacun. Minimum: deux parutions.

Encadrées

\$0.65 la ligne agée. Minimum \$10.40.

* Toute annonce doit être payée à l'avance, soit par chèque, argent ou carte de crédit.

Nous acceptons par téléphone.



286-1200 (annonces classées seulement)

Pour tout autre service 844-3361

Ameublements à vendre

MEUBLES NON PEINTS, vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux, tables et chaises, etc.). Avons aussi matelas doubles et triples à prix d'abaisses. 207 est Baubien, 611-276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6718 et 10, 192 St-Michel, 387-2841. J.N.D.

Appartements/logements à louer

COIN BERNARD ET OUTREMONT, 3 1/2 pièces, sous-location. Tél.: 273-6821 après 8h. 7-4-82

OUTREMONT, studio, meublé, près parc, possibilité pour musicien(ne) ou photographe, possibilité utiliser piano ou chambre noire moyennant supplément. Loyer: \$150/mois. 733-8331. 7-4-82

HAMPSTEAD près ch. Reine Marie, bas duplex chauffé, garage, eau chaude, cuisine rénovée, boiseries, chaises décapées. Loyer: \$800. Libre le 1er juillet 82. Soir après 18 h, 481-6280. 13-4-82

C.D.N. bas duplex, 6 pièces — pièce finie au sous-sol, chauffage au gaz, boiseries chêne, cuisine rénovée, garage, jardin, pool. Loyer: \$815. 733-8309. 7-4-82

CÔTE-DES-NEIGES, Rockhill, 1er juillet, sous-location, grand 3 1/2, \$400, garage complet, 738-2546. 10-4-82

OUTREMONT, 6 1/2; chauffé, dans condominium, conciergerie, lave-vaisselle, réfrigérateur, cuisinière, libre 1er juillet. \$650/mois. 873-4283, soir: 739-6506. 9-4-82

N.D.G., Coolbrook, haut duplex, 6 1/2; chauffé, foyer, boiseries, balcons, garage, meublé. Villa Maria. Libre 1er juillet. \$600. 481-2504. 8-4-82

ST-LAURENT, 2072 Guertin, haut duplex, 6 1/2; chauffé, \$450, adultes seulement. Soir: 334-7054. 10-4-82

Autos/Motos

RENAULT 5 TL, 1980, 2 portes, vert foncé, intérieur beige, \$4200 négociable. 731-7931, jour 733-0922, soir: 7-4-82

Bureaux à louer

Poisson, Richard et Associés affilié à

THIBAUT, MARCHAND & CIE

Comptables agréés 110 Place Crémazie Ouest Suite 800 Montréal, Québec H2P 1B9 381-6233

Poisson, Richard et Associés affilié à

THORNE, RIDDELL

Comptables Agréés 630 ouest, Boul. Dorchester Suite 2500 Montréal, Québec H2P 1W2 Téléphone (514) 866-7351 A l'échelle internationale McLintock Main Laurent

VIEUX-MONTREAL

Afin de minimiser les frais d'opérations nous désirons partager notre bureau avec une ou deux personnes. Services de secrétariat et équipement de bureau disponibles. Nous avons aussi des bureaux de 550 et 300 p.c. à louer.

286-1200 J.N.O.

OUTREMONT, 2 pièces spacieuses, luxueuses avec commodités. 342-3943. 7-4-82

BUREAUX A LOUER, 3 pièces + s. d'attente. De Malouin et St-Joseph. \$400. 842-3989. 731-1595. 10-4-82

ST-LAMBERT, 8 log. + de 24.000. Bungalow Longueuil. \$39.500. Mtl. Bungalow \$69.500.00. Sam 651-9381, 877-8846. Trust Général courtier. 7-4-82

Chalets à vendre

LAURENTIDES, Ste-Marguerite, cause départ, beau grand chalet Bavarois, 4 cc, foyer, garage, boisé, hyp. \$45 000. Comptant \$2000. 495-4796, 1-224-7203. 8-8-82

Condominium à vendre

Montreal Trust OUTREMONT Appartement — haut de duplex, 7 pièces, foyer naturel. Garage. Anne-Marie Larue. 934-1818, 483-2177. 08-04-82

OUTREMONT, copropriété, Québec près Laurier, 6 1/2 rénové. Pas d'agent, \$50 000 (non négociable). Après 8h: 274-3302. 10-4-82

Cours

ESPAGNOL, professeur compétent, méthode efficace, cours privés ou petits groupes. Tous les niveaux. Conversation, grammaire, composition, lecture, selon vos besoins, et suivant votre rythme. 282-0945. 13-4-82

Demandes d'emplois

PERSONNE d'expérience aimerai prendre soin d'un couple âgé à domicile. 521-2801. 7-4-82

Déménagements

A BON PRIX, déménagements, petits et gros. Spécialité: appareils électriques. Assurances. Bien-être social accepté. Téléphone: 253-4374. J.N.O.

DISPONIBLE assurance, bien-être. 253-3275. J.N.O.

A BAS PRIX, temps Pierre Déménagements, en tout temps, appel estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, services rapides, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean Paul 870-7729, ou Ginette 671-2295. J.N.O.

Fermes à vendre

ST-ANTOINE ABBE, 104 acres, maison 6 pièces, 4 + 4 bâtiments, grand boisé, très bon pour récréation, cause départ. Valeur \$85 000 sacrifiés \$75 000. 495-4796, 1-828-4254. 9-4-82

Occasions d'aires

REDUIT, salon de coiffure pour dames, centrale, vide, décor exceptionnel, équipement inclus. Appel: André Schampman. 694-2770, Sullivan Courtiers 649-6189. 7-4-82

Oeuvres / Objets d'art

MARC-AURÉLE FORTIN, huile 18 X 20, "Maison à St-Rose", 1950, \$10 000. 873-5546. 30-4-82

GRAVURE encadrée, Lemieux, série "La petite poule d'eau", gravures esquimaudes, petit tirage (1965). 342-3943. 8-4-82

Offres d'emploi

SECRETARIE JURIDIQUE, bilingue, sténodactylo, expérience nécessaire. Pour étude légale située au Complexe Desjardins. 281-1537. 7-4-82

SECRETARIE MEDICALE demandée avec 2 ans d'expérience. Communiquer avec Denise: 845-3716 pour une entrevue. 10-4-82

Propriétés à vendre

VILLE MONT-ROYAL Près de la gare, rue Dunkirk, superbe duplex à vendre, 6 1/2-7 1/2 pièces, rénové, garage. Lysée Des Rosiers. 866-1919. 271-6674.

BROSSARD, secteur "N", cottage jumelé, foyer brique au salon, propriété impeccable, services (transport, écoles, aréna). Nicole Cyr. 672-6450. Montréal Trust courtier. 7-4-82

BROSSARD, 4 cc, "N", magnifique cottage canadien, 4 chambres, planches blanches, terrain incliné, près aréna, polyvalente, école primaire, autobus. Nicole Cyr. 672-6450. Montréal Trust courtier. 7-4-82

ST-LAMBERT, 8 log. + de 24.000. Bungalow Longueuil. \$39.500. Mtl. Bungalow \$69.500.00. Sam 651-9381, 877-8846. Trust Général courtier. 7-4-82

Propriétés à vendre

SOCCER

Ligue Nord-Américaine

Samedi
Tampa Bay 3, Tulsa 0
San Diego 1, Vancouver 0
Jacksonville 3, F.-Lauderdale 1

Dimanche
Toronto à San Jose, remis
Mercredi
Toronto à Vancouver
Vendredi
Portland à Seattle

BASEBALL

Ligue Nationale

Hier
Chicago 3, Cincinnati 2 (8 manches)
Aujourd'hui
Montréal à Pittsburgh, remis
San Francisco, Holland (7-5) ou Gale (8-6), 16 h 05.
New York, Zachry (7-14) à Philadelphia, Carlton (13-4), 19 h 35.
St-Louis B. Forsch (10-5) à Houston, Ryan (11-6), 20 h 35.
Atlanta, Mahler (8-6) à San Diego, Eichelberger (8-8), 22 h 05.

Ligue Américaine

Hier
Baltimore 13, Kansas City 5
Aujourd'hui
Toronto, Steb (11-10) à Detroit, Morris (4-7), remis
Texas, Tanana (4-10) à New York, Guidry (11-5), 14 h
Boston, Torrez (10-3) à Chicago, Burns (10-6), 14 h 15
Cleveland, Barker (8-7) à Milwaukee, Vukovich (14-4), remis
Seattle, Bannister (9-9) à Minnesota, Redfern (9-8), 20 h 35
Californie, K. Forsch (11-7) à Oakland, Langford (12-10), 22 h 35.

HOCKEY

Ligue Nationale

Dimanche
Washington 3, Montréal 1
Québec 7, Buffalo 4
Pittsburgh 7, Islanders NY 2
Chicago 4, Minnesota 3
Boston 7, Hartford 2
Philadelphia 7, Toronto 1
St-Louis 3, Detroit 2
Edmonton 2, Winnipeg 1
Vancouver 7, Los Angeles 4 (Fin du calendrier régulier)

M. Stastny, Que... 35 54 89

Coffey, Edm... 29 60 89
Messier, Edm... 50 38 88
Acton, Mon... 36 52 88
Walter, Was... 38 49 87
Bridgman, Cal... 33 54 87

Coupe Stanley

Éliminatoires

Mercredi
(Huitième de finale 3 de 5)
Québec à Montréal
Buffalo à Boston
Pittsburgh à Islanders NY
Philadelphia à Rangers NY
Chicago à Minnesota
St-Louis à Winnipeg
Los Angeles à Edmonton
Calgary à Vancouver

Les meneurs

	b	a	pts
Gretzky, Edm	92	120	212
Bossy, Isl	64	83	147
P. Stastny, Qué	46	93	139
Maruk, Was	60	76	136
Trotter, Isl	50	79	129
Savard, Chi	32	87	119
Dionne, LA	50	67	117
Smith, Min	43	71	114
McCabe, Min	55	62	107
Taylor, LA	39	67	106
Anderson, Edm	38	67	105
Hawerchuk, Win	45	58	103
Rogers, Ran	38	65	103
Broten, Min	38	59	97
Cloutier, Que	37	69	97
Middleton, Bos	51	43	94
Tonelli, Isl	35	58	93
Pederson, Bos	44	48	92
Lukovich, Win	43	49	92
Federko, St-L	30	62	92
Linsener, Phi	24	68	92
Stoughton, Har	52	39	91
Propp, Phi	44	47	91
Vaive, Tor	54	35	89
Barber, Phi	45	44	89



Final

	b	a	pts
Keith Acton	36	52	85
Guy Lafleur	27	57	84
Mark Napier	40	41	81
Mario Tremblay	33	40	73
Pierre Mondou	35	33	68
Larry Robinson	12	47	59
Steve Shutt	31	24	55
Doug Jarvis	20	28	48
Bob Gainey	21	25	46
Réjean Houle	11	32	43
Rod Langway	5	34	39
D. Wickensheiser	12	23	34
Brian Enbloom	4	30	34
Doug Risebrough	15	18	33
Mark Hunter	18	11	29
Robert Picard	2	26	28
Craig Laughlin	12	11	23
Gaston Gingras	6	18	24
Chris Nilan	7	4	11
Gilbert Delorme	3	7	10
Rick Wamsley	0	2	2

Gardiens

	min	bc	bl	mo
M. Holden	20	0	0	0.00
D. Herron	1547	68	3	2.63
R. Wamsley	2206	101	2	2.75
R. Sévigny	1027	53	0	3.09

(Un but dans un filet désert. Sévigny et Herron se partagent un blanchissage.)

LIGUE NATIONALE

Conférence Prince de Galles

	Section Adams				pts		
	pj	g	p	bp			
x-MONTRÉAL	80	46	17	17	360	223	109
y-BOSTON	80	43	27	10	323	285	96
y-BUFFALO	80	39	26	15	307	273	93
y-QUÉBEC	80	33	31	16	356	347	82
HARTFORD	80	21	41	18	264	351	60

Section Patrick

x-ISLANDERS NY	80	54	16	10	385	250	118
y-RANGERS NY	80	39	27	14	316	306	92
y-PHILADELPHIE	80	38	31	11	325	313	87
y-PITTSBURGH	80	31	36	13	309	336	75
WASHINGTON	80	26	41	13	319	338	65

Conférence Clarence Campbell

	Section Norris				pts		
	pj	g	p	bp			
x-MINNESOTA	80	27	23	20	347	288	94
y-WINNIPEG	80	33	33	14	319	333	90
y-ST. LOUIS	80	32	39	8	311	342	72
y-CHICAGO	80	30	38	12	332	365	72
TORONTO	80	20	44	16	298	380	56
DETROIT	80	21	47	12	271	350	54

Section Smythe

x-EDMONTON	80	48	17	15	417	295	111
y-VANCOUVER	80	30	33	17	290	286	77
y-CALGARY	80	29	34	17	334	345	75
y-LOS ANGELES	80	24	41	15	314	369	63
COLORADO	80	18	49	13	241	362	49

x-champion de section y-qualifié pour les éliminatoires

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

	pj	g	p	pp	pc	pts
LAVAL	12	10	2	65	42	20
SHERBROOKE	12	8	4	64	50	16
CHICOUTIMI	12	8	4	58	54	16
TROIS-RIVIÈRES	12	7	5	58	53	14
HULL	12	5	7	54	47	10
SHAWINIGAN	12	5	7	53	56	10
MONTRÉAL	12	4	8	37	52	8
GRANBY	12	1	11	44	79	2

(Les quatre premières équipes accèdent aux demi-finales)

CARTES D'AFFAIRES

DÉCAPAGE ÉCONOMIQUE
866-0404
DEKABEK LTÉE

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Brevets d'invention
 Marques de commerce
 Dessins industriels - Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1K5, Tél. (514) 934-0272
Télex 05-266555 Cable ROBIC
Télécopieur international Xerox 400

Le double pari des Expos en 1982

par Richard Milo

Après avoir remporté l'an dernier un premier championnat en 13 ans, les Expos convoitent maintenant une première participation à la Série mondiale grâce à l'acquisition de Al Oliver, le frappeur gaucher qu'ils recherchaient depuis le départ de Ken Singleton, en 1974.

Sur papier, les Expos forment l'équipe à battre dans la Nationale, s'étant considérablement améliorés à l'offensive. C'est cependant à la défensive que se situe maintenant le point faible de l'équipe, là et peut-être au vestiaire si le gérant Jim Fanning ne peut motiver ses joueurs au fil d'une longue saison de 162 matchs.

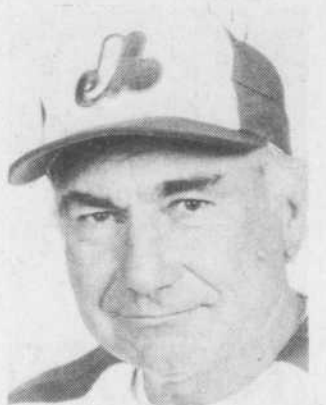
Voilà le double pari des Expos en 1982. En misant sur l'offensive, ils ont volontairement diminué leur excellence en défensive. Et en misant sur Fanning, dès le début de la saison, ils espèrent que le successeur de Dick Williams obtiendra le maximum de ses joueurs sans l'aide d'une course au championnat. Car il n'est pas dit que ses méthodes feront l'unanimité pendant toute la saison.

PITTSBURGH (AP) — Des prévisions de neige abondante ont forcé la direction des Pirates de Pittsburgh à remettre le match d'ouverture devant les opposer aujourd'hui aux Expos de Montréal.

Le vice-président des Pirates, Joe O'Toole a annoncé

la nouvelle tard hier soir en ajoutant que près de 20 centimètres de neige sont prévus pour aujourd'hui.

Le match aura donc lieu demain, alors qu'une journée de repos était prévue au calendrier régulier pour les deux équipes. Si le temps le permet...



Jim Fanning

supplément à New York, le 4 octobre, a produit les deux points qui donnaient le championnat aux Expos, grâce à un triple. Dans les mineures, ses

miné au troisième rang, à un millièm de Cards de St. Louis et Reds de Cincinnati, 881. Des chiffres révélateurs qui témoignent d'un atout majeur mais qui porte à croire que les Expos auraient finalement battu les Dodgers de Los Angeles, lors du cinquième match, en frappant un peu mieux.

Au bâton, qu'une 10e place sur 12 équipes dans la Ligue nationale, les Expos n'ayant frappé que pour une moyenne collective de .246. Seules deux équipes ont fait pire: les Braves d'Atlanta, 11e, .243, et les Cubs de Chicago, 12e, .236.

Les Expos ont cependant et heureusement dominé au chapitre des vols de buts, totalisant 138 vols, grâce notamment à Tim Raines, qui a réussi 71 buts. Mais Raines est souvent resté en plan, d'où le pari de sacrifier la défensive pour améliorer l'attaque.

Car Wallace Johnson frappe mieux que Scott. Dans les mineures comme dans les majeures, Scott n'a frappé que pour .203, l'an dernier. Johnson, appelée comme frappeur

double pratiquement la surface de l'appui aérodynamique.

Au SCCA, on ignorait encore si l'écurie italienne ferait appel de cette décision. Mais il est probable que Ferrari n'en restera pas là, comme Renault après le G.P. du Brésil à Rio de Janeiro, il y a deux semaines. Et l'appel étant suspensif, le classement du G.P. de Long Beach risque de ne pas être officiel avant plusieurs semaines.

En fait, toutes ces réclamations sont devenues habituelles depuis le début de la saison. Les constructeurs veulent en effet obliger les techniciens de la Fédération internationale à préciser certains points du règlement et savoir ainsi jusqu'où ils peuvent aller dans leurs innovations ou travaux technologiques.

En revanche, le jury a rejeté les réclamations déposées par Ferrari contre les voitures de Rosberg (Williams) et Lauda (McLaren) au sujet du contrôle technique qui a suivi l'arrivée.

Ken Tyrrell avait protesté pour attirer l'attention des commissaires sur le nouveau système d'aileron utilisé sur les voitures de Gilles Villeneuve et Didier Pironi, qui

lité d'une scission entre les trois grands tournois de l'année — Internationaux de France, Wimbledon, et Internationaux des États-Unis — et le circuit du «Grand Prix» dans l'optique d'un championnat du monde. «Je crois qu'il est important que ces trois tournois majeurs restent dans le «Grand Prix» qui, à mon avis, doit continuer comme les années passées», a-t-il indiqué.

Au second tour, Borg affrontera très vraisemblablement l'Italien Adriano Panatta à condition que celui-ci se déesse de l'Australien Paul McNamee. La dernière rencontre officielle entre les deux joueurs, en finale de Rome en 1978, avait vu la victoire de Borg 6-4 au cinquième set.

Les joueurs de centre Peter Stastny des Nordiques de Québec et Barry Pederson des Bruins de Boston ont mérité conjointement le titre de joueur de la semaine dans la Ligue nationale de hockey.

Stastny a marqué quatre buts et récolté huit passes en quatre parties, dont trois buts et quatre aides dans la victoire de 8-5 des Nordiques contre les Bruins de Boston, jeudi dernier.

Pederson, l'un des candidats au trophée Calder, a pour sa part récolté quatre buts et six passes en trois rencontres.

D'autre part, les Kings de Los Angeles ont fait signer un contrat à Phil Sykes, un ailier gauche de l'université North Dakota qui fut choisi le joueur par excellence du tournoi de la NCAA il y a deux semaines. Sykes participera à la série contre les Oilers d'Edmonton.

en défense, comme l'a souvent fait Scott avec Cromartie, l'an dernier. En revanche, Wallach serait toutefois supérieur au troisième but à Larry Parrish.

Pour l'emporter, les Expos devront d'abord disposer des Cards de St. Louis et des Phillies de Philadelphie, dans l'Est, et ensuite des Astros de Houston ou des Dodgers de Los Angeles, dans l'Ouest.

Les Cards présentent sur le terrain, homme pour homme, une formation qui vaut bien celle des Expos. Mais ils ont peut-être effectué un échange de trop en cédant Larry Soren-

en défense, comme l'a souvent fait Scott avec Cromartie, l'an dernier. En revanche, Wallach serait toutefois supérieur au troisième but à Larry Parrish.

Pour l'emporter, les Expos devront d'abord disposer des Cards de St. Louis et des Phillies de Philadelphie, dans l'Est, et ensuite des Astros de Houston ou des Dodgers de Los Angeles, dans l'Ouest.

Les Cards présentent sur le terrain, homme pour homme, une formation qui vaut bien celle des Expos. Mais ils ont peut-être effectué un échange de trop en cédant Larry Soren-

en défense, comme l'a souvent fait Scott avec Cromartie, l'an dernier. En revanche, Wallach serait toutefois supérieur au troisième but à Larry Parrish.

Pour l'emporter, les Expos devront d'abord disposer des Cards de St. Louis et des Phillies de Philadelphie, dans l'Est, et ensuite des Astros de Houston ou des Dodgers de Los Angeles, dans l'Ouest.

Les Cards présentent sur le terrain, homme pour homme, une formation qui vaut bien celle des Expos. Mais ils ont peut-être effectué un échange de trop en cédant Larry Soren-

Trois clubs peuvent espérer remporter la Coupe Stanley

par François Lemenu

L'équipe qui remportera la Coupe Stanley sera celle qui réunira trois éléments essentiels à la veille des éliminatoires qui couronneront des champions, fin mai: le talent, la santé et le moment, l'expression désormais consacrée par la presse sportive nord-américaine.

Peu d'équipes possèdent toutefois ces trois ingrédients et quelques formations seulement peuvent légitimement aspirer aux grands honneurs. En fait, on voit mal comment la Coupe Stanley pourrait échapper aux Islanders de New York, au Canadien de Montréal, ou encore aux Oilers d'Edmonton. Des surprises seront sans doute enregistrées au cours des séries, mais aucun club ne semble avoir les ressources pour rivaliser avec l'un des trois clubs ayant accumulé plus de 100 points durant la saison.

Canadien-Nordiques
L'amateur de hockey ne pouvait rêver d'une plus belle confrontation en lever de rideau. Les parties entre le Canadien et les Nordiques ont atteint un niveau d'intensité rarement égalé en saison régulière et cette tension risque d'être déçue, si c'est possible, au cours des prochains jours. Le Canadien possède toutefois une équipe trop disciplinée pour subir une élimination-éclair comme l'an dernier face aux Oilers. L'entraîneur Bob Berry a su bâtir en quelques mois une équipe solide capable de s'adapter à toutes les situations. Il a aussi ramené l'harmonie au sein du Canadien en échangeant des joueurs «difficiles», en l'employant tous ses joueurs presque également avec le résultat que l'équipe affrontera les Nordiques relativement reposée. Les Nordiques, en revanche, ont beaucoup de talent.

Mais une série contre le Tricolore ne suffira pas à Michel Bergeron pour créer l'esprit d'équipe chez des joueurs capables du meilleur comme du pire.

Le Canadien en trois
Bruins-Sabres
Plusieurs observateurs ont concédé la Coupe Stanley aux Sabres de Buffalo lorsque ceux-ci ont fait l'acquisition de Dale McCourt et Mike Foligno des Red Wings de Detroit. Scotty Bowman, pouvait-on lire, avait encore une fois utilisé sa ruse proverbiale pour ravir deux des meilleurs jeunes joueurs du circuit. Or, quelques semaines après cet échange, l'esprit n'est plus à la fête à Buffalo. Les Sabres ne font plus salle comble, la Coupe Stanley paraît toujours aussi inaccessible, et le poste de Bowman serait même en danger advenant une victoire des Bruins. Scotty risque donc de vivre un été difficile.

Islanders-Penguins
Mike Bossy, qui vient de connaître sa meilleure saison dans la LNH, manquera peut-être le premier match de la série, victime d'un coup de bâton de Pat Price, dimanche. C'est là la seule bonne nouvelle pour les Penguins qui ont l'imposable tâche de vaincre les Islanders, qui seront à la recherche d'une troisième Coupe Stanley de suite, un exploit encore inédit par une formation américaine.

Rangers-Flyers
Herb Brooks a remporté une médaille d'or à la tête de la formation américaine aux Jeux olympiques de Lake Placid. Il rêve maintenant d'une Coupe Stanley après avoir refait une santé à une formation new-yorkaise dangereusement malade. Les Flyers ont connu pour leur part une saison

décevante, et ils ont atteint le creux de la vague avec le congédiement de l'entraîneur Pat Quinn il y a moins d'un mois.

Les Rangers en quatre.
North Stars-Black Hawks
Les North Stars ont atteint la finale de la Coupe Stanley l'an dernier et ils devraient passer assez facilement le premier tour éliminatoire. Les North Stars ont accusé 75 buts de moins que les Hawks, une statistique qui ne trompe pas.

Les North Stars en trois.
Jets-Blues
Cette série revêt un intérêt particulier pour les amateurs montréalais. Les vétérans Serge Savard et Guy Lapointe s'affronteront en éliminatoires pour la première fois de leur carrière, le premier dans l'uniforme des Jets, le second dans celui des Blues. Et c'est le «sénéateur» qui devrait allumer un long cigare au terme de cette série qui pourrait toutefois se prolonger à la limite des cinq matches. Une belle lutte en perspective.

Les Jets en cinq.
Oilers-Kings
Un seul nom suffit pour prédire l'issue de cette série: Wayne Gretzky. Le prodige des Oilers a brisé tous les records ou presque de la LNH cette saison et sa bande ne devrait avoir aucun mal à écarter les Kings, l'une des grandes déceptions cette année.

Les Oilers en trois.
Canucks-Flames
Les Canucks ont le vent en poupe. Ils n'ont pas subi la défaite à leurs neuf derniers matchs et ils affronteront les Canucks avec une confiance renouvelée. L'avantage de la patinoire sera également un facteur déterminant dans cette série qui crée peu d'intérêt dans l'est du pays.

Les Canucks en quatre.

DONNONS-Y LA CLAQUE AU STADE

MATCH D'OUVERTURE
13 avril, 13h35
EXPOS/PIRATES

Achetez vos billets tout de suite pour les matches à venir. Ne manquez pas vos Expos à l'oeuvre. Venez vous amuser au stade.

AVRIL			
Le mardi 13	(Match d'ouverture)	Pittsburgh	13h35
Le jeudi 15		Pittsburgh	13h35
Le lundi 19		Philadelphia	13h35
Le mardi 20		Philadelphia	13h35
Le mercredi 21		Philadelphia	13h35
Le vendredi 23		New York	13h35
Le samedi 24	(Fête de Youppi)	New York	13h35
Le dimanche 25	(Ticketron 2 pour 1)	New York	13h35

MAI			
Le jeudi 6		Los Angeles	13h35
Le vendredi 7		Los Angeles	13h35
Le samedi 8		Los Angeles	13h05
Le dimanche 9	(Fête des Mères)	Los Angeles	13h35
Le lundi 10		San Francisco	19h35
Le mardi 11		San Francisco	19h35
Le mercredi 12	(Expos-Tel 2 pour 1)	San Francisco	19h05
Le jeudi 13		San Diego	19h35
Le vendredi 14		San Diego	19h35
Le samedi 15		San Diego	13h35
Le dimanche 16	(Poncho Youppi)	San Diego	13h35
Le lundi 17		Atlanta	19h35
Le mardi 18		Atlanta	19h35
Le mercredi 19		Atlanta	19h05
Le vendredi 21		Cincinnati	19h35
Le samedi 22		Cincinnati	13h05
Le dimanche 23	(Sac de 'gym' - Proviso)	Cincinnati	13h35
Le lundi 24		Houston	19h35

Appelez Expos-Tel 253-0700, passez à la billetterie du Stade olympique ou au comptoir Ticketron le plus près de chez-vous.

*Pour tout autre endroit au Québec, y incluant la région d'Ottawa, composez, sans frais, 1-800-361-0658.

expos

© 1982 HARRISON ERICKSON

Larivée proposera à la CECM de suspendre les fermetures d'école

par Angèle Dagenais

Le président de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), M. Luc Larivée, présentera d'ici deux mois à ses collègues un projet de moratoire sur toute fermeture d'écoles primaires sur le territoire de la CECM.

M. Larivée faisait cette déclaration au cours d'un déjeuner-causerie de l'Association des directeurs d'école de Montréal (ADEM) en congrès récemment à Dorval. Le président de la CECM a tenu toutefois à atténuer ses propos en précisant qu'il serait nécessaire de fermer encore environ cinq ou six écoles avant que le moratoire ne puisse s'appliquer. Cette décision, lui ont fait remarquer quelques journalistes, survient toutefois en une période de stabilité démographique et probablement de légère croissance démographique dans les prochaines années.

Malgré ce moratoire, les écoles de la CECM disposeront encore en septembre 1982, a fait remarquer M. Larivée, de plusieurs milliers de places-élèves de libres et la CECM a l'intention de demander aux diverses administrations municipales des changements de réglementation

de zonage de façon à permettre dans les écoles une cohabitation entre élèves et locataires éventuels. M. Larivée a précisé que ces locataires pourraient profiter de taux de location «très réduits» étant donné «qu'ils auraient à s'adapter aux contraintes d'une administration scolaire».

Abordant le problème de la restructuration scolaire, qu'il qualifie de «mal inventé», M. Larivée a demandé au ministre de l'Éducation de soumettre son projet au plus tôt ou de le retirer et de maintenir le statu quo. Il a affirmé par ailleurs qu'il n'est pas nécessaire de recourir à une restructuration scolaire pour régler le problème d'écoles pluralistes (non confessionnelles) à Montréal étant donné qu'il est tout à fait réaliste de recourir au principe d'écoles associées, c'est-à-dire d'écoles publiques qui ont un conseil d'administration autonome mais qui ont un contrat de service avec une commission scolaire pour des prêts de locaux, enseignants et services divers. L'école orthodoxe grecque Socrate à Montréal est le prototype d'une telle école, aux yeux de M. Larivée. Dans le cas où il y aurait un nombre suffisant d'écoles pluralistes, a-t-il ajouté, le ministre de l'Éducation pourrait envi-

sager la création d'un «nouveau réseau scolaire pour ces écoles».

M. Larivée a signalé qu'il avait, personnellement, «fortement apprécié la déclaration des évêques» sur la confessionnalité des écoles ainsi que «l'attitude positive» du Conseil des évêques devant l'évolution des structures scolaires, tout en précisant que le conseil des commissaires de la CECM n'avait pas étudié ou discuté le document des évêques québécois.

Au chapitre de la négociation publique, M. Larivée a déclaré que les options de la CECM sont connues de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (négociateur patronal avec le gouvernement) depuis décembre 1981. Par ailleurs, M. Larivée a affirmé qu'il ne peut y avoir de «négociation véritable» avec les syndicats s'il se glisse entre les parties des notions de «droits acquis». À son avis, des droits acquis n'existent que pour le temps d'un contrat de travail, à moins qu'il ne s'agisse de droits consentis par législation. Le président de la CECM refuse par ailleurs que les syndicats conservent le droit de grève au cours des négociations locales et considère comme un «fléau» le fait d'avoir deux niveaux de négociation.

Mésentente sur la rénovation de logements, rue Sherbrooke

par André Tardif

Un organisme public, subventionné à même les fonds publics, peut-il procéder à la rénovation de logements pour ensuite les revendre, à profit, à l'entreprise privée?

Non, clament divers organismes de logement coopératif, dans l'espoir de faire échec au projet de la Société municipale d'habitation de Montréal (SOMHAM) de vendre au marché privé 34 logements rénovés situés rue Sherbrooke, entre les rues Saint-André et Saint-Timothée.

La SOMHAM, qui bénéficie de subventions à la restauration de la ville de Montréal ainsi que du gouvernement fédéral, serait sur le point de vendre deux maisons rénovées, regroupant sept logements, à des propriétaires privés, au détriment d'un regroupement de coopératives qui veut récupérer ces espaces d'habitation pour la population du quartier.

«Un fonctionnaire de la SOMHAM nous a dit que les soumissions déposées par les coopératives permettraient de récupérer l'investissement réalisé pour la rénovation des deux maisons», déclare M. Carol Saucier, des Habitations communautaires centre-sud, un groupe de ressources techniques dont le rôle consiste à appuyer des coopératives en voie de formation.

«Or, si la SOMHAM retient deux autres soumissionnaires, c'est dans le but de réaliser un profit sur la vente de ces maisons. Il est évident qu'une coopérative est désavantagée en

allant en soumissions, à cause des règlements qui déterminent ce qu'elle peut offrir. Un acheteur le moins rentable n'a qu'à offrir quelques dollars de plus pour emporter le gagnant.»

Un facteur tout aussi important, aux yeux des responsables de quatre coopératives oeuvrant dans le secteur et menacées d'être écartées, est la lutte qu'ils livrent depuis bientôt 10 ans pour préserver leur droit d'habiter le quartier.

Le quadrilatère s'étendant jusqu'à Ontario a en effet été l'objet de nombreuses démolitions et d'évictions depuis 1973, suite à son acquisition quasi totale par une société qui voulait y construire des tours d'habitation. Le projet ayant été abandonné, la SOMHAM a entrepris de reconstruire ou de rénover à la suite de l'acquisition du quadrilatère par la ville.

Les coopératives estiment de leur devoir d'acquiescer ces logements, neufs ou rénovés, afin d'accroître le contrôle de la population du quartier sur son milieu de vie et son habitat.

Les coopérateurs rappellent de plus que dans le contexte actuel marqué par une grave crise économique et du logement, de nombreux ménages sont incapables de payer les loyers de plus en plus prohibitifs encourus pour occuper un logement privé. À cela s'ajoutent un taux de vacances quasi inexistant (1%) et l'insuffisance de financement public pour diverses formes de logement social comme les HLM et les coopératives d'habitation sans but lucratif.

Pour poursuivre la recherche sur le Parkinson Une campagne de financement de \$100,000

par Marie Laurier

Le docteur André Barbeau, neurologue montréalais de renommée internationale, poursuit présentement une recherche fort importante et attendue dans le milieu scientifique sur la maladie de Parkinson.

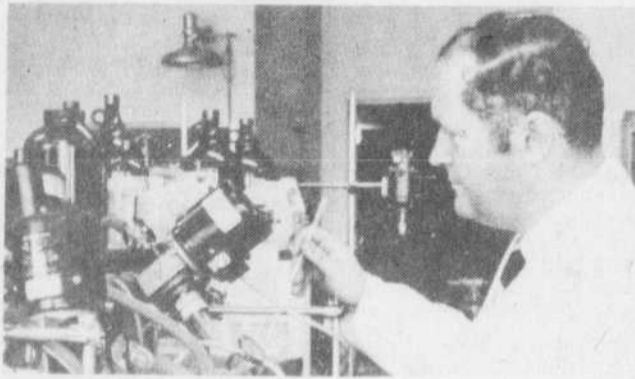
Ou, vraisemblablement, «les» maladies puisqu'il semblerait que cette pathologie ne soit pas liée à une seule cause et aurait une incidence héréditaire.

Après avoir porté pendant presque vingt ans la recherche clinique vers la thérapie de

Parkinson avec la mise au point d'un médicament efficace et le contrôle de ses effets secondaires, le L-Dopa, le Dr Barbeau et son équipe concentrent maintenant leurs efforts vers la recherche étiologique.

En 1980, le spécialiste de l'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM) crée la Fondation Parkinson du Québec, un organisme destiné principalement à trouver la cause de la maladie de Parkinson ainsi que son traitement, et, si possible, sa prévention.

Une campagne de financement se déroule jusqu'au 15 avril et il espère cette fois que l'objectif de \$100,000 sera atteint. L'année dernière, cet événement avait connu un demi-échec en raison de cir-



Le Dr André Barbeau

constances incontrôlables.

«Nous avons absolument besoin de ces fonds pour en arriver à dégager certains résultats de nos investigations», souligne le Dr Barbeau qui essaie de rejoindre partout au Québec et aux États-Unis le plus grand nombre de «parkinsoniens» afin d'en isoler les recoupements d'hérédité.

En effet, les recherches du neurologue et de son équipe tentent de démontrer l'incidence héréditaire de la maladie de Parkinson de la maladie de Parkinson qui frappe une personne sur mille de plus de 40 ans. Elle se manifeste par le tremblement, la rigidité et l'akinésie (ou difficulté à initier un mouvement). Selon ces données, il y aurait entre 5,000 et 6,000 parkinsoniens au Québec.

D'où l'importance de la recherche du Dr Barbeau et de l'utilité de la fondation qu'il a créée. Le Québec, rappelle-t-il dans le bulletin d'information qu'il a fondé, L'aube, a acquis une expérience incomparable au monde dans l'organisation de recherches systématiques, multicentres et multidisciplinaires grâce à l'étude coopérative sur l'Ataxie de Friedreich, une autre maladie qui retient l'intérêt assidu de l'équipe du Dr Barbeau à l'IRCM.

«Je sais bien que la conjoncture économique est très difficile présentement, commente le Dr Barbeau, et que le public est constamment sollicité pour diverses campagnes de charité, toutes plus valables les unes que les autres. Aussi avons-nous fixé l'objectif de la campagne de financement de la Fondation de Parkinson à \$100,000, ce qui nous semble réaliste dans les circonstances.»

À entendre le neurologue, on pourrait croire qu'il y aura d'importantes nouvelles très bientôt dans ce domaine de la recherche, tant pour le Parkinson que pour l'Ataxie de Friedreich. Ce qu'il ne nie pas, se gardant toutefois de dévoiler quoi que ce soit. Mais il se montre suffisamment

Que font les manteaux de fourrure quand le printemps revient?



Ils se cherchent un petit coin bien au frais, bien aéré, où des spécialistes peuvent les brosser, les nettoyer et même les réparer si l'hiver a été dur.

Nous vous offrons les meilleurs services dont peuvent rêver vos fourrures (cueillette et estimation sans frais supplémentaires)

845-9857

L.P. McComber & fils enr.

Base de Plein Air St-Jovite

ouverte toute l'année

Camp d'été

GARÇONS ET FILLES

DE 6 À 12 ANS
ET DE 13 À 16 ANS

SKI NAUTIQUE	ESCALADE
VOILE	TIR À L'ARC
CANOT	CYCLO-TOURISME
DESCENTE DE RIVIÈRE	CAMPING
NATATION	TENNIS
EQUITATION	ARTISANAT
	THÉÂTRE

LES FRAIS
\$160.00 par semaine par enfant.
— literie fournie
— lavage du linge chaque semaine
— Transport aller-retour Montréal-St-Jovite

LES SÉJOURS
1-du 23 juin au 13 juillet
2-du 13 juillet au 2 août
3-du 2 août au 22 août
2 semaines disponible

INFORMATIONS: Dépliants sur demande
Appel sans frais: 1-800-567-6728
S.V.P. Téléphonnez de préférence, entre 9h et 17h.

St-Jovite: (819) 425-2461 425-3556 (Daniel Cordier)
C.P. 515 St-Jovite J0T 2H0

Les séjours se déroulent dans la sécurité, l'hygiène, la gaieté, et la bonne humeur, avec un encadrement de 1 responsable pour 5 enfants.

Logement en chambre de 4 - repas équilibrés et copieux.
Votre enfant vous reviendra en forme et enrichi de nouvelles expériences.

ACCREDITÉ PAR L'ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC

17 1/4%*

3 à 5 ans
Minimum 1,000\$
Intérêts versés annuellement
*Taux sujet à changement sans préavis

dépôt garanti

Je vois à mes intérêts!
Pour un placement sûr, il faut y aller sûrement. Avec la Fiducie Populaire, vos économies fructifient à un taux d'intérêt élevé et garanti.

POUR VOTRE INTÉRÊT.

fiducie populaire

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôt du Québec
1405, boul. Henri-Bourassa est, Montréal, Québec H2C 1H1
(514) 382-2282

LE LIEN

entre vos interrogations et des conseils judicieux en matière d'impôt et de comptabilité

Ordre des comptables agréés du Québec

ca

Au besoin consultez les pages jaunes pour connaître la liste des comptables agréés de votre région.